
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 15 décembre 2008

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| <i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, président | (p. 5) |
| <i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance | (p. 5) |
| <i>Appel nominal</i> | (p. 5) |
| <i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée | (p. 5) |
| <i>Adoption</i> du procès-verbal de la séance publique du 13 octobre 2008 | (p. 5) |
| <i>Communication</i> des avis n° 2008-241 et 2008-242 de la chambre régionale des comptes de Rhône Alpes concernant le SDIS du Rhône, rendus en application de l'article L 1612-15 du code général des collectivités territoriales | (p. 5) |
| <i>Compte-rendu</i> des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 (dossiers n° 2008-0387 et 2008-0388) | (p. 6) |
| <i>Rappel</i> au règlement | (p. 6) |
| <i>Débat</i> d'orientation budgétaire 2009 | (p. 6) |
| <i>Annexe 1</i> - Diapositives projetées lors du débat d'orientation budgétaire 2009 | (p. 46) |
| <i>Annexe 2</i> - Diapositives projetées la présentation du dossier n° 2008-0455 (Programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014) | (p. 51) |

Le texte des délibérations n° 2008-0387 à 2008-0457 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 382.

| | | |
|---------------------|---|--------|
| N° 2008-0387 | Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 20 octobre 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - | (p. 6) |
| N° 2008-0388 | Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 3 novembre 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - | (p. 6) |

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2008-0389 | Versement d'une participation financière à l'élaboration du plan de déplacements inter-entreprises de la zone industrielle Lyon Sud-Est (partie Sud) - | (p. 38) |
| N° 2008-0390 | Oullins - La Saulaie - Pôle multimodal - Convention de participation financière de la Communauté urbaine aux études préliminaires des impacts du pôle multimodal sur les installations ferroviaires et le domaine foncier de Réseau ferré de France (RFF) - | (p. 33) |
| N° 2008-0391 | Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Vinci park - | (p. 38) |
| N° 2008-0392 | Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement délégué à la société de construction et d'exploitation du parking Récamier - | (p. 38) |

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2008-0393 | <i>Rapport des délégués de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement délégués à la société Lyon Parc Auto -</i> | (p. 38) |
| N° 2008-0394 | <i>Rapport des délégués de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation du Boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly -</i> | (p. 38) |
| N° 2008-0395 | <i>Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3 + sur le territoire de la Communauté urbaine pour une durée ferme de quatre ans - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer onze marchés -</i> | retiré |
| N° 2008-0396 | <i>Fontaines sur Saône - Travaux de génie civil pour la signalisation lumineuse, chemin de la Creuzette - Approbation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly -</i> | (p. 38) |
| N° 2008-0397 | <i>Création de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées -</i> | (p. 34) |

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

| | | |
|---------------------|--|---------|
| N° 2008-0398 | <i>Comptes-rendus annuels à la collectivité des conventions publiques d'aménagement conclues avec la Serl portant sur les pépinières d'entreprises innovantes et le lotissement La Buire Rockefeller Bioparc -</i> | (p. 38) |
| N° 2008-0399 | <i>Animation technopolitaine de Lyon Gerland - Convention avec l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon (programme 2009-2011) - Subvention pour le programme d'actions 2009 -</i> | (p. 34) |
| N° 2008-0400 | <i>Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat - Convention spécifique pour l'animation de la Maison de la création d'entreprise de la Duchère - Subvention à l'association Allies-Plie de Lyon -</i> | (p. 38) |
| N° 2008-0401 | <i>Institut Aspen - Subvention pour l'année 2008 dans le cadre du protocole d'accord 2006-2008 -</i> | (p. 35) |
| N° 2008-0402 | <i>Convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine et la commune urbaine de Rabat (Maroc) -</i> | (p. 39) |
| N° 2008-0403 | <i>Subvention au centre hospitalier Le Vinatier dans le cadre d'actions de coopération avec l'hôpital du point G de Bamako -</i> | (p. 39) |
| N° 2008-0404 | <i>Lyon - Cartoon Movie, le forum du long métrage d'animation - Convention pluriannuelle 2009-2011 avec l'association européenne du film d'animation Cartoon - Versement de la subvention pour l'année 2009 -</i> | (p. 39) |
| N° 2008-0405 | <i>Rapport des délégués de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation du centre de congrès de Lyon par la société GLECCCL -</i> | (p. 39) |
| N° 2008-0406 | <i>Financement de la stratégie d'agglomération concernant les réseaux et infrastructures de télécommunications à très haut débit - Convention avec la Caisse des dépôts et consignations - Demandes de subventions auprès du Feder et de la région Rhône-Alpes -</i> | (p. 39) |
| N° 2008-0407 | <i>Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Convention-cadre relative au soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement 2008 -</i> | (p. 35) |
| N° 2008-0408 | <i>Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et de développement 2008 - Convention-cadre pour le soutien au projet PCB -</i> | (p. 36) |
| N° 2008-0409 | <i>Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement PCB - Convention financière d'application avec l'Institut national des sciences appliquées de Lyon -</i> | (p. 36) |

COMMISSION PROXIMITE ET ENVIRONNEMENT

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2008-0410 | <i>Saint Priest - Demande de soumission au régime forestier de diverses parcelles communautaires situées le long de l'allée des Parcs -</i> | (p. 41) |
| N° 2008-0411 | <i>Convention relative à la mise en conformité au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (Eru) sur le bassin versant de Meyzieu avec l'Agence de l'Eau -</i> | (p. 41) |
| N° 2008-0412 | <i>Règlement du service public d'assainissement - Redevance pour raccordement à l'égout - Evolutions du champ d'application et des modalités de calcul - Détermination de la redevance assainissement - Fixation du taux de base -</i> | (p. 41) |
| N° 2008-0413 | <i>Gestion du milieu naturel des îles de Crépieux Charmy dans le cadre de l'arrêté préfectoral de protection de biotope - Convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat avec le Cren et Veolia - Convention 2008 d'actions et de financement -</i> | (p. 41) |
| N° 2008-0414 | <i>Genay, Montanay, Neuville sur Saône - Projet-nature du vallon des Torrières -</i> | (p. 41) |

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2008-0415 | <i>Subvention à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2007-2008 -</i> | (p. 41) |
| N° 2008-0416 | <i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux Sociétés Veolia Eau et Sdei par affermage -</i> | (p. 37) |
| N° 2008-0417 | <i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation d'une unité de production d'eau potable en secours déléguée à la société Veolia eau par concession -</i> | (p. 42) |
| N° 2008-0418 | <i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation d'un complexe de golf déléguée à la société Blue Green -</i> | (p. 41) |
| N° 2008-0419 | <i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de Givors et de Grigny déléguée à la société SDEI par deux contrats d'affermage -</i> | (p. 41) |
| N° 2008-0420 | <i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape - Valorly -</i> | (p. 41) |
| N° 2008-0421 | <i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains déléguée à la société Elvya -</i> | (p. 41) |
| N° 2008-0422 | <i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Cimetières communautaires de Rillieux la Pape et de Bron -</i> | (p. 41) |
| N° 2008-0423 | <i>Location, maintenance de balayeuses aspiratrices sans conducteur pour assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché -</i> | (p. 41) |

COMMISSION URBANISME

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2008-0424 | <i>Charbonnières les Bains - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Lancement d'une opération d'aménagement sur l'ancien site du siège du Conseil régional appartenant à la région Rhône-Alpes - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation -</i> | (p. 43) |
| N° 2008-0425 | <i>Bron - ZAC du Chêne - Suppression -</i> | (p. 41) |
| N° 2008-0426 | <i>Caluire et Cuire - ZAC Saint Clair - Avenant n° 1 au protocole de liquidation -</i> | (p. 41) |
| N° 2008-0427 | <i>Lyon 3° - ZAC Gare de la Part-Dieu - Avenant n° 2 au protocole de liquidation -</i> | (p. 42) |
| N° 2008-0428 | <i>Lyon 9° - Quartier de l'Industrie - Réalisation du groupe scolaire Laborde rue Marcuit - Bilan de clôture et quitus donné à la Serl -</i> | (p. 43) |
| N° 2008-0429 | <i>Saint Priest - Porte des Alpes - Bassins de rétention et d'infiltration Minerve - Mandat de travaux confié à la Serl - Bilan de clôture et quitus donné à la Serl -</i> | (p. 42) |
| N° 2008-0430 | <i>Villeurbanne - ZAC Tonkin II - Protocole de liquidation -</i> | (p. 42) |
| N° 2008-0431 | <i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Copropriétés des Cervelières Sauveteurs - Avenant n° 1 à la convention du plan de sauvegarde -</i> | (p. 42) |
| N° 2008-0432 | <i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Création d'une voirie de desserte de l'îlot Bourdarias - Convention avec la commune de Vénissieux -</i> | (p. 42) |
| N° 2008-0433 | <i>Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Quartier Monmousseau Démocratie - Convention de mandat d'études préalables - Bilan de clôture et quitus SERL -</i> | (p. 42) |
| N° 2008-0434 | <i>Corbas - Aire d'accueil des gens du voyage - Modification du projet et de l'autorisation de programme -</i> | (p. 42) |
| N° 2008-0435 | <i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises - Substitution d'un bénéficiaire -</i> | (p. 42) |
| N° 2008-0436 | <i>Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Financement des équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine pour 2008, des actions d'évaluation et d'appui à la concertation -</i> | (p. 43) |
| N° 2008-0457 | <i>Financement du logement social - Programme exceptionnel 30 000 logements - Avenant n° 4 pour 2008 à la convention de délégation de compétence en matière d'aide au logement entre l'Etat et la Communauté urbaine -</i> | (p. 43) |

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2008-0437 | <i>Transfert de compétences place publique piétonne -</i> | (p. 29) |
|---------------------|---|---------|

| | | |
|---------------------|---|---------|
| N° 2008-0438 | <i>Transfert de compétence - Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics -</i> | (p. 40) |
| N° 2008-0439 | <i>Modification des statuts de la Communauté urbaine - Création d'une compétence sur les événements d'agglomération de notoriété nationale ou internationale -</i> | (p. 30) |
| N° 2008-0440 | <i>Prestations de nettoyage de biens immobiliers affectés aux directions de la Communauté urbaine et d'immeubles privés, loués - Lot n° 5 : nettoyage de divers biens immobiliers affectés aux directions de la Communauté urbaine et de différents immeubles privés - Autorisation de signer le marché -</i> | (p. 40) |
| N° 2008-0441 | <i>Lyon 2° - Prestations de nettoyage du centre d'échanges de Lyon-Perrache situé cours de Verdun - Autorisation de signer le marché -</i> | (p. 40) |
| N° 2008-0442 | <i>Acquisition de matériels et de logiciels pour extension et évolution du parc informatique - Lot n° 1 - Acquisition de micro ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i> | (p. 33) |
| N° 2008-0443 | <i>Avenant à la convention de groupement de commande du projet de l'Observatoire de l'environnement (ODE) - Autorisation de signer cet avenant -</i> | (p. 40) |
| N° 2008-0444 | <i>Participation au Réseau des villes-centre et des grandes agglomérations de Rhône-Alpes pour la poursuite de ses activités courantes -</i> | (p. 40) |
| N° 2008-0445 | <i>Club pour le développement durable - Acteurs, communes, territoires - Financement du projet -</i> | (p. 40) |
| N° 2008-0446 | <i>Créations, transformations et suppressions d'emplois -</i> | (p. 40) |
| N° 2008-0447 | <i>Ratios d'avancement de grades -</i> | (p. 41) |
| N° 2008-0448 | <i>Redevance d'occupation du domaine public communautaire par les ouvrages de transport et de distribution de gaz -</i> | (p. 40) |
| N° 2008-0449 | <i>Révision de divers tarifs, de prix ou de redevances pour l'année 2009 -</i> | (p. 40) |
| N° 2008-0450 | <i>Exercice 2008 - Décisions modificatives n° 3 - Tous budgets -</i> | (p. 40) |
| N° 2008-0451 | <i>Emprunt de financement, à court ou moyen terme, des équipements pour 2008 - Budget principal -</i> | (p. 40) |
| N° 2008-0452 | <i>Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2009 -</i> | (p. 40) |
| N° 2008-0453 | <i>Emprunt à court terme pour l'exercice 2009 - Utilisation en trésorerie -</i> | (p. 40) |
| N° 2008-0454 | <i>Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux pour l'exercice 2009 - Cadre général -</i> | (p. 40) |
| N° 2008-0455 | <i>Programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 -</i> | (p. 20) |
| N° 2008-0456 | <i>Projet européen Averroes - Prolongation du projet -</i> | (p. 41) |

Présidence de monsieur Gérard Collomb
président

Le lundi 15 décembre 2008 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 5 décembre 2008 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Emeline Baume pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Baume, vous avez la parole.

(Madame Emeline Baume est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David, MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne J.C., David., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne J.C.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yérémiann (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Buna (pouvoir à Mme Baume), Charles (Mme Chevallier), Rivalta (pouvoir à Mme Tifra), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kabalo), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à M. Arrue), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Mme Ghemri (pouvoir à M. Lévêque), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à MM. Gignoux), Huguet (pouvoir à M. Petit), Léonard (pouvoir à M. Lyonnet), Mme Pesson (pouvoir

à M. Lebuhotel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Sturla (pouvoir à M. Roche), Vergiat (pouvoir à M. Fleury).

Adoption du procès-verbal
de la séance publique du 13 octobre 2008

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 13 octobre 2008. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Le procès-verbal est adopté).

Avis de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes
concernant le SDIS du Rhône

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, avant d'aborder l'ordre du jour de notre séance, je porte à votre connaissance les avis de la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes concernant le SDIS du Rhône.

A la suite de ses saisines au titre de l'article L 1612-15 du code général des collectivités territoriales, la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes a rendu le 2 septembre 2008 les avis n° 2008-241 et 2008-242, dont copie a été jointe à votre convocation.

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-19 du code général des collectivités territoriales, je vous donne communication des deux avis :

Avis n° 2008-241 : concerne la saisine par le SDIS du Rhône pour inscription d'office de la somme de 22 205 190,76 € au budget de la communauté urbaine de Lyon en remboursement du paiement par le SDIS des compléments de rémunérations collectivement acquis par les sapeurs-pompiers pour les années 1996 à 2006.

La Chambre déclare la saisine recevable et, dans son article 2, dit que la dépense est sérieusement contestée par la communauté urbaine de Lyon et n'a donc pas le caractère d'une dépense obligatoire au sens de l'article L 1612-15 du code général des collectivités territoriales.

Avis n° 2008-242 : concerne la saisine par la communauté urbaine de Lyon pour inscription d'office de la somme de 1 117 886 € au budget du SDIS du Rhône en remboursement des rémunérations et charges sociales versées en 2005 pour le personnel mis à disposition du SDIS du Rhône.

La Chambre déclare la saisine recevable et, dans son article 2, dit que la somme de 1 117 886 €, dont le trésorier de la communauté urbaine de Lyon demande le paiement par le SDIS du Rhône au titre des rémunérations et charges sociales versées en 2005 pour le personnel mis à disposition du SDIS du Rhône, a le caractère d'une dépense obligatoire au sens de l'article L 1612-15 du code général des collectivités territoriales ; elle constate que des crédits suffisants sont en place au budget 2008 du SDIS du Rhône.

Ces avis sont notifiés aux présidents de la communauté urbaine de Lyon et du SDIS du Rhône, aux trésoriers de la communauté urbaine de Lyon et du SDIS, au trésorier payeur général du Rhône et au représentant de l'Etat dans le Rhône.

Vous savez, mes chers collègues, que nous avons donc engagé une discussion avec le conseil général du Rhône sur ces problèmes de contentieux entre la communauté urbaine de Lyon et le Conseil général de manière à pouvoir trouver une solution amiable, peut-être dans le cadre d'un décroisement plus large

des compétences. Je veux simplement noter que les avis de la Chambre régionale des comptes montrent que la position du Grand Lyon était effectivement une position sérieuse et qui devait être prise en considération. Voilà, mes chers collègues.

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2008-0387 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 20 octobre 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2008-0388 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 3 novembre 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée au bureau délibératif et qui font l'objet des dossiers 2008-0387 et 2008-0388. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Rappel au règlement

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je voudrais commencer par un rappel au règlement, suite à notre dernière séance, afin que nos débats se déroulent dans un cadre démocratique serein.

Je vous rappelle que notre assemblée s'est dotée d'un règlement. Je ne souhaite pas être dans l'obligation de faire appel au règlement de façon répétée pour permettre un débat normal au sein de notre assemblée. Aussi, je vous invite tous à un respect des règles que nous nous sommes données et compte sur votre sens des responsabilités pour que nos débats se déroulent démocratiquement et dans un respect mutuel.

Dans cet esprit, je vous demande plus particulièrement de respecter les temps de paroles fixés consensuellement en conférence des présidents, de participer au débat et de siéger jusqu'à la fin de la séance par respect du débat démocratique et pour éviter les problèmes de quorum, de signer les feuilles de présence dès votre entrée dans la salle et de déposer les procurations auprès du secrétariat de notre assemblée, de manifester clairement, lorsque les dossiers sont mis aux voix, les sens de votre vote ; enfin, d'être attentif à l'appel effectué en début de séance par notre secrétaire de séance et de veiller à y répondre distinctement.

Je crois que, sur ce point, le groupe Ensemble Lyon souhaitait prendre la parole.

M. PETIT : Monsieur le président, manifestement, vous savez lire dans nos pensées, donc bravo !

Nous avons effectivement demandé un temps de parole pour revenir, en début de séance, sur le déroulement de notre dernier conseil de Communauté du 17 novembre et vous faire part de quelques rappels au règlement qui nous semblent nécessaires.

En effet, bien avant la fin de séance, le quorum des élus présents n'était plus atteint et nous vous avons demandé de procéder de nouveau à l'appel nominal, ce que vous avez refusé, en parfaite contradiction avec notre règlement intérieur. Les quelques rapports votés juste après notre demande seraient sans nul

doute annulés si nous portions cet incident devant le tribunal administratif. Nous en prenons acte pour l'avenir.

De plus, il nous paraît opportun de vous faire part des réactions de surprise des nouveaux élus ainsi que du public venant assister à nos conseils quant à l'organisation de nos débats. Ainsi, la comptabilisation des votes sur chaque rapport est pour le moins incertaine. Personne ne sait vraiment qui a voté pour ou contre ou s'est abstenu. Par sécurité juridique, n'est-il pas temps de faire appliquer le vote électronique qui, il y a quelques années, avait fait l'objet d'une coûteuse étude ? Par ailleurs, nous pensons que, pour les votes très importants comme le plan de mandat ou ce soir la PPI, un vote à bulletin secret serait plus adapté.

Enfin, nous souhaitons revenir un instant sur le respect des temps de parole qui jusqu'ici se déroule dans une désinvolture qui frise l'incorrection. Lors du dernier conseil, le total des temps de parole demandés par les groupes était de 2 heures 30, pour au final un Conseil qui a duré plus de 5 heures.

Sur le plan de mandat, qui était le dossier le plus important, notre groupe a effectivement dépassé son temps de parole comme les autres puisque nous avons utilisé vingt minutes mais le seul débat sur ce dossier a duré 3 heures, ce qui sous-entend que tous les autres groupes qui vous ont suivis sur ce dossier ont bénéficié d'un temps de parole de 2 heures 40. Cela crée un déséquilibre majeur du droit à l'expression puisque des groupes de trois ou quatre élus ont finalement autant d'expression que des groupes de vingt-cinq ou trente. Ce déséquilibre doit être corrigé par une modification du règlement intérieur.

Monsieur le président, nous vous demandons de bien vouloir, à l'avenir, faire respecter davantage les règles basiques de fonctionnement de cette assemblée ainsi que les règles du jeu démocratique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, je prends donc ma montre de manière à pouvoir interrompre dès que le temps de parole demandé par les uns et par les autres sera dépassé. Merci bien, mes chers collègues.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

Débat d'orientation budgétaire

M. LE PRÉSIDENT : Nous passons maintenant au débat d'orientation budgétaire.

Je voudrais dire quelques mots en introduction avant de passer la parole à Jacky Darne qui vous fera une présentation plus exhaustive et répondra aux interventions.

Tout d'abord, pour constater que nous abordons ce début de mandat dans une situation relativement saine. Au cours du mandat dernier, nous avons réalisé un investissement fort puisqu'il s'est élevé à 1,650 milliard d'euros, avec une augmentation de la pression fiscale modérée : 7 % seulement au budget primitif 2002, avec un autofinancement d'un niveau très élevé et qui a progressé d'année en année et, enfin, une capacité de désendettement qui est restée stable à 4,6 % en 2007. La communauté urbaine de Lyon bénéficie donc d'une situation particulièrement saine et sans doute peu de communautés urbaines aujourd'hui et même peu de collectivités publiques peuvent mettre en avant de tels résultats.

Il existe pourtant aujourd'hui pour nous un certain nombre de sujets d'inquiétude.

D'abord, une évolution structurelle de nos ressources qui est préoccupante. Alors que la tendance était à une hausse de nos produits de + 4,6 % entre 2003 et 2004, cette hausse s'est progressivement réduite pour atteindre + 2,8 % entre 2005 et 2006 et, en 2009, l'augmentation n'atteindra que 2,37 %. A l'origine de cette baisse de nos ressources, vous le savez, deux phénomènes que nous savons préoccupants :

- tout d'abord, les mesures d'exonération de la taxe professionnelle prises par les gouvernements successifs et dont la compensation s'est fortement dégradée au cours du temps, ce qui a pour effet de diminuer la proportion de nos recettes fiscales propres dans les ressources totales de la Communauté urbaine, la part provenant des compensations de l'Etat pesant de plus en plus lourd dans nos budgets.

- il y a ensuite une diminution de la dotation globale de fonctionnement et des autres dotations de l'Etat ; cela est encore vrai, vous le savez, pour la loi de finances 2009. Si, en effet, l'enveloppe normée progresse facilement de 2 %, c'est essentiellement parce que l'on y a introduit un certain nombre d'éléments nouveaux dont les plus marquants sont le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et le produit des amendes de police. Or, le produit de ces deux dotations se monte à 7,3 milliards d'euros sur les 56,3 milliards d'euros de l'enveloppe normée totale. Son augmentation de 2 % est donc loin de correspondre, à périmètre constant, ce qui relativise beaucoup les progrès de soutien financier aux communautés urbaines mis en avant.

En fait, la dotation globale de fonctionnement (DGF) augmentera de 1,27 % selon les dernières données de la loi de finances. A l'inverse, des compensations fiscales versées sont en diminution cette année de moins 26 %, ce qui veut donc dire que, pour l'ensemble des allocations de l'Etat, l'on constate une légère baisse de 0,21 % pour la Communauté urbaine. Nous passerons ainsi d'une enveloppe de 342,2 M€ à 341,5 M€. Pour ce qui est de l'évolution de la taxe professionnelle (TP), elle devrait -comme nous l'avons souligné dans le document- être de 2,5 % cette année puisque basée sur l'année 2007 où l'activité était particulièrement forte mais cela veut dire que, pour les années 2010-2011 qui seront indexées sur les années 2008-2009, nous aurons vraisemblablement des moments un peu plus difficiles.

C'est donc dans ce contexte que nous avons à élaborer le budget 2009, un budget qui sera pourtant marqué par un niveau d'investissement particulièrement important, d'une part, parce que beaucoup d'opérations du dernier mandat se poursuivent sur ce mandat, d'autre part, parce que nous engagerons dès 2009 les premières opérations prévues dans la PPI. Nous n'aurons donc pas ce que nous avons constaté dans les débuts du dernier mandat, une chute brutale de l'investissement. Je vous rappelle qu'en 2002-2003, nous avons eu un niveau d'investissement de l'ordre de 110 M€ pour chacune de ces deux années. Les habitants du Grand Lyon vont donc continuer de voir, au cours des deux prochaines années, notre agglomération se métamorphoser. Notre niveau d'investissement prévisionnel pour l'année prochaine sera de 395 M€, ce qui constituera évidemment un soutien fort pour l'économie locale.

Pour pouvoir financer un tel niveau d'investissement sans pour autant faire appel à l'emprunt car nous ne voulons pas obérer l'avenir, cela demande que nous maintenions un niveau d'autofinancement élevé et donc que nous ayons un budget de fonctionnement particulièrement serré. Vous avez vu que nous

prévoyons une évolution de la masse salariale de 2,5 % et une maîtrise de l'évolution des subventions autour de 2,8 %. Cela ne nous empêchera pas de renforcer les grandes missions de service du Grand Lyon. Dans le secteur de la propreté, la collecte, le traitement des ordures ménagères, le nettoyage bénéficieront des efforts d'investissement et de redéploiement des services effectués et ainsi nous pourrions être plus efficaces tout en rationalisant nos dépenses. L'entretien de la voirie et des ouvrages d'art demeurera d'un niveau de qualité élevé. L'action économique sera évidemment notre priorité grâce à la fois à l'activité de nos services propres et à l'action menée avec nos partenaires ; l'implantation de nouvelles industries, la politique de l'entrepreneuriat, le marketing territorial, les actions d'animation ou encore le portail économique sont des exemples de ce que nous continuerons à soutenir en y consacrant un budget important.

L'exercice d'écriture budgétaire est aujourd'hui de plus en plus contraint en raison de la part décroissante du résultat fiscal de nos recettes. Nous maintiendrons cependant en 2009 un écart entre recettes et dépenses de fonctionnement. L'autofinancement restera donc à un niveau élevé et l'investissement pourra être assuré dans des proportions nécessaires à la progression de notre agglomération.

Dans les conditions difficiles qui sont les nôtres, nous continuerons donc à progresser et nous savons que, désormais, si nous voulons garder pour nos grandes agglomérations des marges de manœuvre, il nous faudra sans doute progresser dans le sens d'une réforme des grandes agglomérations françaises. C'est dans ce sens que je suis intervenu, au nom de l'association des communautés urbaines de France, auprès de la commission présidée par monsieur Balladur afin de lui présenter les propositions dont nous avons discuté d'ailleurs dans notre dernière séance et qui permettraient à la fois un élargissement du périmètre de l'agglomération, un élargissement de ses compétences, un élargissement de ses financements et qui nous permettraient de construire une véritable métropole aux dimensions des métropoles européennes.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous dire en introduction et je passe la parole à monsieur Jacky Darne.

M. le vice-président DARNE : Mes chers collègues, les propos de Gérard Collomb sont suffisamment complets pour que vous me permettiez d'être assez court dans cette présentation. Elle décline bien sûr ce que nous avons voté la dernière fois : le plan de mandat. C'est le premier volet de six budgets successifs et le dernier rapport que je présenterai tout à l'heure, la programmation pluriannuelle des investissements, en est le second.

Quelques flashes brefs sur les orientations budgétaires : d'abord un petit coup d'œil sur la situation générale. Je ne veux pas y revenir parce que, depuis des mois, chacun développe la crise financière, économique et sociale que nous traversons. Je préfère, si c'est nécessaire, répondre à des questions ultérieurement mais j'ai envie cependant de pointer deux ou trois choses.

Je trouve ce graphique assez intéressant puisque je le projette ! Il s'agit des taux de croissance de 1980 à 2010 de la France, de la Chine et des Etats-Unis qui montrent simplement qu'évidemment, on n'est pas tout à fait dans la même zone.

La Chine continue d'avoir 10 % de taux de croissance en moyenne avec des pointes à près de 16 % ; le moment creux en 1990 a été une année à 4 % ; cette année, elle est légèrement inférieure à 10 %. Quand on parle de la crise énergétique, quand on parle de la concurrence, on revient à cela. Chacun sait que c'est la Chine qui a financé les Etats-Unis par son excédent de

commerce extérieur au cours des dernières années et qu'elle tient le système financier mondial pour une part non négligeable, même si elle n'est pas seule : des fonds souverains existent en bien d'autres endroits. Il est assez intéressant, en constatant cette situation relative, de regarder l'attitude de la Chine au cours des derniers mois. Regardez le cours du yuan qui était très sous-évalué en 2008, regardez comment la Chine a laissé aller sa monnaie pendant quelques mois et comment, sur les dernières semaines, elle reprend sa politique monétaire en faisant à nouveau une surévaluation du yuan pour relancer évidemment son commerce intérieur. C'est simplement un indice, pour moi, que la solidarité dans une crise joue à certains moments mais que les égoïsmes nationaux, évidemment, prennent le dessus et que, quand on parle de gouvernance mondiale, on en est loin : chacun regarde ses intérêts.

J'aurais pu aussi bien montrer les divergences d'analyse entre l'Allemagne, la France et d'autres pays européens pour montrer comment cette situation reste tout à fait incertaine et que des politiques nationales de certains dépendent des résultats généraux que nous aurons. Est-ce que la crise durera jusqu'à mi-2009, 2010 ou 2011 ? On n'est pas capable de le dire. Mais les résultats dépendent évidemment des politiques qui sont choisies par des pays comme ceux-ci.

Je voudrais aussi montrer autre chose, un autre graphique assez intéressant : quand on dit qu'en France, on n'est pas endetté, pour les ménages ou pour les entreprises, par rapport aux Etats-Unis, je trouve que c'est parler un peu vite. Regardez par exemple, en France, l'évolution de l'endettement privé de 1996 à aujourd'hui : il n'y a pas que les ménages américains qui ont été surendettés par le logement ; l'augmentation de 1996 à aujourd'hui est pratiquement de 50 % de dettes supplémentaires. Donc, que ce soit du crédit à la consommation ou de crédit au logement, on n'est absolument pas à l'abri de situations qui font que l'endettement soit un phénomène accélérateur de la situation économique qui pose évidemment la question du financement de la consommation au-delà des investissements.

Je voudrais maintenant passer à un graphique sur la taxe professionnelle. Excusez-moi d'être très bref sur la situation financière mondiale, je donne juste quelques indicateurs et je reviens là sur un des sujets qui concernent directement la Communauté urbaine : il s'agit de la taxe professionnelle. Là encore, c'est une vue relativement de longue durée puisque sur vingt-cinq ans de l'évolution de la taxe professionnelle. L'expression «éléments pérennes» dans le titre veut simplement dire qu'on a enlevé la part salaires -vous savez que, depuis l'année 1998, on a supprimé l'imposition de la part salaires-. Ce sont évidemment des taux nationaux, ce ne sont pas simplement les taux de la Communauté urbaine. Ce graphique montre la diminution très forte des éléments de taxe professionnelle au fur et à mesure des années par rapport à antérieurement ; évidemment, dans les années 1985 à 1990, les taux d'inflation étaient élevés mais pas à partir de 1990. Cela montre le décrochage qu'il y a sur les valeurs locatives des biens imposés de façon très importante.

Voici un autre graphique qui paraît un peu compliqué mais c'est simplement parce que l'on a additionné quatre courbes. La rouge est celle qui reprend les bases imposables de la TP donc la même que sur le graphique que nous venons de voir mais l'échelle est un peu différente puisqu'on fait varier de moins 10 % à plus de 15 %, alors que tout à l'heure nous avions grossi l'échelle pour isoler la courbe rouge. Regardez ! Je le projette simplement pour essayer de montrer qu'il y a de moins en moins de liaison entre les niveaux d'investissement et les bases locatives de la taxe professionnelle, c'est de plus en plus disjoint, c'est-à-dire que lorsque l'on dit que la conjoncture

économique va bien ou mal, quel impact cela a sur notre taxe professionnelle -c'est un petit peu la question à laquelle j'essaie de répondre par ce graphique-, la réponse est, en gros, qu'il y a un impact mais assez faible.

Comparez la courbe en pointillés verts qui creuse beaucoup et la courbe rouge ; en pointillés verts, vous avez donc la FBCF (formation brute de capital fixe) des sociétés non financières, excluant banques et assurances, donc l'industrie, c'est-à-dire en gros notre base imposable. Voyez les fluctuations ! Elles sont d'abord très fortes : voyez, en 1993 -c'était le gouvernement Juppé... non, Balladur, pardon, excusez-moi !-, nous avions moins 10 %, puis remontée et voyez que la taxe professionnelle creuse ensuite un tout petit peu deux ans après -je n'ai pas de stylet pour vous le montrer mais vous le voyez facilement- parce que l'investissement de $n - 2$ se trouve dans la base imposable de l'année n ; il y a une légère baisse mais très modérée et voyez qu'ensuite donc la courbe rouge, même avec deux ans de décalage, ne suit qu'assez faiblement les pointillés verts.

La courbe grise représente simplement l'indice des prix. Parce que normalement, pour avoir la véritable progression de la valeur locative, il faut soustraire de la courbe rouge, la courbe grise, puisque la courbe rouge est en francs constants et la courbe grise c'est la hausse des prix. Donc voyez la très faible progression des bases de taxe professionnelle -en 2005, c'est zéro-.

Alors, compte tenu de tout cela -et j'en viens directement à nous-, qu'est-ce que l'on a pris pour la taxe professionnelle pour l'année prochaine comme pour les années suivantes ? Et cela est soumis à votre sagacité et éventuellement à vos critiques. Nous avons retenu un taux de croissance des bases de 2,5 % sur six ans. Quand vous voyez le graphique des six ans précédents, cela vous fait comprendre que l'on n'est évidemment pas sûr de ces 2,5 %. On est d'autant moins sûr que les investissements, même s'ils ont un rôle décalé, ont un impact. Les réflexions conduites dans les commissions Balladur et Marleix mais aussi a reforme elle-même de la taxe professionnelle font que l'on ne sait pas ce qu'il en sera et dire que notre TP va progresser de 2,5 % par an est une assez forte incertitude.

Pour 2009, l'incertitude est très modérée puisque l'on taxe des actifs d'il y a moins deux ans. Néanmoins avec un degré, avec les mêmes conditions, on s'est trompé dans le mandat dernier une année sur les six. On a juste à 0,10 près sur cinq ans sur six. Une année, nous avons programmé une augmentation de la TP, légèrement supérieur à 2 et nous avons eu 1.

On a signé un accord avec les services fiscaux pour disposer des informations le plus tôt possible mais il demeure cette incertitude. Donc les 2,5 % nous paraissent le plus raisonnable en recroisant les chiffres, services fiscaux et nous. Mais, pour l'avenir, l'incertitude est évidemment plus grande.

Maintenant, quelques éléments pour le débat d'orientation budgétaire sur ce que sera le budget.

En dehors de cette TP à 2,5 %, les produits en provenance de l'Etat sont à 1 %. Donc, au total, les produits -on le verra rapidement tout à l'heure- sont à peine supérieurs à 2 %, en progression. Nos recettes propres augmenteront davantage.

Comment évoluent nos dépenses de façon prévisionnelle ? Tous ceux qui sont au comité budgétaire connaissent bien ces chiffres parce qu'on a évidemment donné les détails de chacune de ces lignes mais, ici, je reste véritablement dans le domaine très général.

L'évolution des charges de personnel : + 2,5 %. L'augmentation moins forte des prix annoncée peut faire que l'indice tiendra dans cette enveloppe ; dans ces 2,5 %, il y a aussi bien l'augmentation des prix d'indice que des variations d'effectifs, que le GVT (glissement, vieillesse, technicité) qui représente un peu moins de la moitié de cela. Suivant l'évolution de l'indice du taux de la charge du personnel, cela fera un effectif des salariés qui sera soit maintenu, soit en légère augmentation, soit en légère baisse, l'objectif étant que les chiffres annoncés, nous les tenions dans l'année. Donc les 2,5 % de charges de personnel seront tenus mais les moyens d'arriver à ces 2,5 %, ne restent pas complètement arrêtés.

L'intérêt de la dette : le taux est prévu à 5 %. La progression des charges de la dette est légèrement supérieure à cela, elle est de 6,5 % mais on prévoit un taux de 5 % ; cela fait partie des incertitudes sur ce que seront les taux l'année prochaine. Je l'ai dit déjà dans la commission finances et le comité budgétaire, nous souscrivons des emprunts à court terme à des taux supérieurs à l'année dernière parce qu'en général, il y a des taux d'engagement qui sont de 0,10, 0,11 et 0,12 % que nous n'avions pas antérieurement ; donc nous augmentons les taux d'intérêt à court terme. Nos taux d'intérêt à long terme sont restés identiques à ce que nous avons jusqu'ici ; donc la prévision raisonnable est que nous puissions tenir dans le cadre budgétaire. Il n'est pas impossible que les taux d'intérêt à long terme diminuent : vous avez tous entendu les orientations politiques de la Banque centrale européenne (BCE) comme des autres places financières dans le monde qui veulent relancer l'économie en baissant les taux d'intérêt.

Nous avons aussi comme dépenses des sommes qui ne sont pas tout à fait libres : ce sont des contrats que nous avons signés. Avec le Sytral, il y a une convention qui fait que la subvention vers ce Sytral augmente de 3,9 %. Les déficits de ZAC, ce sont des opérations engagées, donc vous savez qu'en stock, il y a 250 M€ à payer et que cette année, la somme sera autour de 35 M€.

Les dépenses générales sont en moyenne à 0 %, certaines en diminution assez forte, quelques-unes en légère augmentation. Le taux moyen est à zéro. C'est facile à comprendre : si nous voulons que les dépenses de fonctionnement ne progressent pas plus que les recettes -on a même, dans l'énoncé du budget, 0,10 % de plus de recettes que de dépenses-, nous ne pouvons pas augmenter les autres dépenses.

Tout cela fait une capacité de financement qui sera donc de l'ordre de 164 M€, on va le voir dans la diapositive d'après... -Vous pouvez la mettre tout de suite peut-être, je leur dirai l'investissement après, ce n'est pas un problème ! Continuez...-.

Donc on garde 167 M€ d'autofinancement pour le budget principal et 204 M€ pour les budgets consolidés. Cela permettra des produits. Je donne cette fiche de synthèse avec très peu de chiffres mais cela permet de les mémoriser. La première colonne c'est le budget principal. La deuxième ce sont tous les budgets consolidés donc avec l'eau, l'assainissement, les opérations d'urbanisme en régie directe et le restaurant. L'écart est assez faible entre les deux colonnes (produits de fonctionnement moins charges de fonctionnement) et nous donne un autofinancement de 167 M€ et 204 M€, ce qui fait, par rapport à l'année dernière pour le budget principal, une légère augmentation en pourcentage. Pour le budget consolidé, une légère diminution parce que le budget d'assainissement a une évolution qui lui est spécifique : la diminution de la redevance de l'eau amène une dégradation de l'autofinancement sur le budget de l'assainissement. Je corrige : il s'agit de subventions de l'Agence.

La variation de l'encours de la dette : pour équilibrer le budget, il faudrait emprunter dans le budget principal 109 M€ et dans le budget consolidé 136 M€. Il s'agit de la variation de l'encours, c'est-à-dire nouveaux emprunts moins remboursements. Nous sommes donc dans une situation où nous augmentons d'environ 10 % l'endettement de la Communauté urbaine dans cette première année, compte tenu de l'ampleur des investissements qui sont à financer puisque nous avons un financement net de 395 M€, ce qui est plus que la moyenne annuelle que nous pouvons normalement réaliser puisque ce qui est annoncé, c'est 2 milliards pour six ans, ce qui fait une moyenne de 333 M€ par an.

Or, cette année, nous avons une inscription de 395 M€. Le fait d'inscrire un investissement un peu plus fort que la moyenne vient de ce que le stock d'opérations déjà lancées est important et donc nous ne pouvons pas freiner cela. Mais cela suppose soit qu'on trouve des financements supplémentaires plus tard, soit qu'on limite à 300 ou 320 M€ certaines années. Une des façons, dans le plan de relance, d'avoir de quoi financer ces investissements un peu supérieurs à ce que nous avons, et pour nous inscrire dans la logique qui est annoncée par le Gouvernement aujourd'hui, ce serait de disposer de recettes supplémentaires ; et le Gouvernement le sait très bien - mais si je le dis ici, c'est pour qu'il y ait des relais dans cette assemblée.

Il y a un moyen assez convergent avec ce qui est annoncé par le Gouvernement pour nous donner une soixantaine de millions d'euros de plus tout de suite, c'est d'assurer le remboursement de la TVA immédiatement. Cela a été fait pour les entreprises dans le plan de relance qui a été annoncé il y a maintenant dix jours. Les entreprises bénéficient du remboursement de TVA immédiatement pour les excédents, de la même façon que des crédits recherche, c'est-à-dire qu'il y a 11 M€ à peu près sur le plan de relance qui sont des crédits que l'Etat avance aux entreprises sans que cela fasse un déficit budgétaire. De la même façon, si les collectivités locales n'avaient pas les deux ans d'attente pour le remboursement de TVA mais en bénéficiaient tout de suite, cela nous donnerait immédiatement la possibilité d'avoir 60 M€ tout de suite et donc, avec l'effet multiplicateur d'endettement, cela nous permettrait de dégager une centaine de millions d'euros d'investissement.

Les 395 M€ d'investissement aussi sont forts et anticipent un peu sur l'évolution de nos recettes futures puisque -cela a été dit dans le plan d'orientation du mandat- on ne pourra tenir les 2 milliards d'investissement que si notre autofinancement est maintenu à un montant qui nous permette de ne pas trop alourdir l'endettement. On ne peut pas supporter 130 M€ de plus de dette chaque année, donc il faut que l'on puisse avoir une part d'amélioration d'autofinancement. Ce qui est vrai une année ne l'est pas les années suivantes ; donc j'indique bien qu'il y a cette situation immédiate de 2009 parce que le titre c'est le budget 2009. Voilà ce qu'il en est pour le cadrage budgétaire.

J'ai juste envie de dire que c'est ce qui permet de tenir, évidemment, le plan de mandat, de soutenir l'économie par le niveau d'investissement que l'on peut. Evidemment, il ne faut pas surestimer le fait que dépenser 395 M€ suffit pour maintenir notre collectivité et relancer l'économie ; c'est le poids des investissements des collectivités publiques -je ne les ai pas projetées pour ne pas alourdir mais s'il y a des questions tout à l'heure, on peut le faire, il y a quelques diapositives qui montrent le poids relatif des investissements des collectivités locales et du Grand Lyon en particulier-. Donc on apporte un appui réel aux entreprises par le bâtiment et par la redistribution d'argent mais cela ne suffit pas évidemment pour compenser une conjoncture économique et une crise financière importante mais cela contribue à en atténuer les effets et c'est déjà ce que nous faisons.

Evidemment, vous l'avez bien compris, dès lors qu'on augmente les dépenses de fonctionnement pas plus que nos recettes, ce budget reste avec des maîtrises de dépenses de fonctionnement et tout ce que nous faisons est pour assurer le même service public à tous bien sûr et pour réaliser tous les investissements nécessaires au tissu économique et aux populations qui attendent que nous soyons capables de répondre aux besoins qui ont été longuement développés la dernière fois.

J'en ai terminé. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Darne. Je donne la parole pour quatre minutes au Mouvement démocrate.

M. le vice-président VESCO : Merci, monsieur le président. Je vais essayer, pour être agréable à mon collègue Gaël Petit, de tenir dans les quatre minutes.

Entre le budget que l'on va voter le mois prochain et la PPI que l'on abordera tout à l'heure -et mon collègue Eric Desbos complètera mon propos à cet égard-, il y a effectivement la place pour des interrogations volontaires ou subies qui se présentent au Grand Lyon sur des questions qui impactent directement et lourdement le contexte juridique et financier de son action et qui ne transparaissent pas, par nature, comme telles dans les documents susnommés et c'est peut-être là l'objet de ce débat d'orientation, à l'occasion duquel nous souhaitons y attirer votre attention.

La crise ! Alors la crise tout d'abord, la crise bien sûr, facteur d'incertitude ! Votre politique volontariste -vous l'avez rappelé- qui consiste à maintenir une force de frappe pour l'investissement permettra au Grand Lyon de contribuer à une relance contre-cyclique dont il tirera lui-même les bénéfices deux ans plus tard quand il percevra une TP établie sur les bases fiscales des investissements d'aujourd'hui.

Cela commandera néanmoins d'exploiter de manière maximale toute mesure de relance décidée au niveau de l'Etat, comme les facilités de crédit, l'allègement des procédures des marchés publics par la simplification des règles d'attribution et le relèvement des seuils d'appel d'offres qui devront être une chance pour réaliser plus vite nos projets qui souvent mettent trop d'années à voir le jour. De même, il nous faudra maintenir la pression -et Jacky Darne l'a dit- sur le remboursement anticipé d'un an de TVA par l'Etat. Même s'il ne s'agit que d'une avance de trésorerie comme le dit monsieur Destot -mais peut-être pouvez-vous demander à votre collègue de ne pas trop tordre le nez sur cette mesure-, si ce n'est qu'une avance de trésorerie d'un an et qui n'a, par conséquent, de réels effets que pendant une année, elle serait la bienvenue en cette période difficile, peut-être aussi pour réactiver certains projets dormants parce que mis en sommeil. A cet égard, nous aurons peut-être quelques idées à vous donner à ce sujet.

Enfin, il faut le dire, il ne sera pas interdit de tirer les prix en cette période où le BTP traverse un trou d'air, si c'est bien sûr au bénéfice de l'activité ou de la relance.

Je note au passage que l'inflation, selon la BCE et l'OCDE, ne sera pas de 2 % comme retenu par l'Etat dans le projet de loi de finances ni de 1,5 % comme corrigé par la ministre de l'Economie mais approchera plutôt les 1 % par le dessous et qu'il faudra en tenir compte non seulement sur les effets paradoxalement négatifs pour l'économie régionale mais également pour les efforts que devra déployer le Grand Lyon pour expliquer que cette inflation est très différente de celle qu'il subit sur la colonne de ses dépenses.

Cette année budgétaire sera aussi celle d'interrogations sur les évolutions importantes et impactant directement la gouvernance et les compétences du Grand Lyon.

La question de l'évolution du Sytral : quels futurs statuts, quelle procédure d'achèvement du décroisement, quel supersyndicat pour quel territoire ? Les réponses à ces questions ne sont pas sur la table aujourd'hui et auront des conséquences financières qui ne ressembleront en rien à des jeux à sommes nulles.

La question -vous l'avez dit, monsieur le président- de la réforme territoriale sera également à l'ordre du jour. L'Etat laissera-t-il se développer quantitativement et qualitativement des sortes de cités-Etats nécessaires à la compétition des métropoles européennes ? On nous dit trop souvent que le Grand Lyon n'a pas la taille d'une métropole européenne et vous avez rencontré récemment, monsieur le président, les maires de Grenoble et de Saint Etienne pour aborder cette question.

Le Grand Lyon pourra-t-il continuer à prendre du poids ? Et, à lire le catalogue impressionnant de la PPI, on comprend bien que c'est désormais là que ça se passe. Le Grand Lyon pourra-t-il donc continuer à prendre le poids d'une cité-Etat en quelque sorte sans combler son déficit démocratique au moyen d'une élection au suffrage direct, même si je sais que cette question est contrebutée parmi des maires de France et de notre agglomération ? Il faudra néanmoins bien lever les préventions de l'Etat à cet égard face à ce qui prend la forme d'un véritable déficit démocratique, l'Etat dont le chef lui-même y est très réticent en raison d'un conflit de légitimité qu'il faudra néanmoins bien régler un jour.

Pour gagner du temps, je passe rapidement sur la désautonomisation financière des collectivités territoriales et de leurs EPCI qu'abordera mon collègue tout à l'heure.

Voilà, je finis sur la question chronique d'une de nos politiques publiques qui, de manière non moins chronique, plombe les comptes de notre agglomération. Je veux parler de celle des ZAC dont trop souvent le qualificatif de public est un synonyme voire un pléonasme de ZAC déficitaire et pendant qu'on déplore les coups partis, les coûts continuent à partir. A cet égard, plus que jamais, le partenariat public-privé sera la clef de l'équilibre de nos comptes et nous ne pourrons plus désormais cesser de nous en assurer.

Voilà ce que nous comptons dire en introduction à ce débat d'orientation budgétaire. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Objectif Lyon Métapolis.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président, d'abord je vous indique en préambule que je renonce à mon temps de parole sur le dossier de la PPI et qu'en conséquence, je souhaite que vous soyez indulgent sur le temps de parole que je vais utiliser maintenant.

Monsieur le président, mes chers collègues, nous sommes appelés aujourd'hui à débattre des orientations du premier budget de la mandature. Il s'agit d'une étape importante car, au-delà de l'exercice 2009, ce budget dévoilera les intentions de l'exécutif en matière de gestion des finances de notre collectivité pour les six prochaines années. L'élaboration de ce budget 2009 va s'effectuer dans un contexte doublement difficile.

La première difficulté, c'est naturellement la crise économique mondiale que nous connaissons. La France n'est pas épargnée par l'éventualité d'une récession du produit intérieur brut dans les prochains mois. Et non seulement elle n'est pas épargnée

mais les conséquences de la crise pourraient être ressenties plus durement dans notre pays que chez certains de nos concurrents du fait des handicaps supportés par notre économie en matière d'emploi, de déficit du commerce extérieur, d'endettement et de déséquilibre des finances publiques. Les collectivités territoriales, prises dans leur ensemble, constituent un acteur de l'économie nationale, un acteur qui emploie, un acteur qui investit, un acteur qui emprunte, un acteur qui opère des prélèvements sur les ménages et sur les entreprises. Dès lors, il est évident que les possibilités d'action des collectivités seront contraintes par des éléments extérieurs et devront, en outre, s'inscrire dans une politique de soutien à l'économie définie sur le plan national.

La seconde difficulté à laquelle doit faire face toute collectivité dans le cadre de l'élaboration de son budget est de nature plus récurrente. Elle tient dans le caractère ambigu, pour ne pas dire conflictuel, des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales. Depuis des dizaines d'années, l'Etat -et quelle que soit la philosophie politique des gouvernants qui l'incarnent- se sert des collectivités comme un exutoire à ses propres difficultés et, circonstance aggravante, s'efforce de les faire apparaître comme les responsables de la situation dégradée des finances publiques.

Personne ne peut contester que les lois de décentralisation successives ont entraîné des charges supplémentaires pour les collectivités du fait de l'insuffisance des transferts de ressources correspondants. Sur le plan financier, l'autonomie des collectivités territoriales est de moins en moins assurée, en dépit de l'inscription solennelle de ce principe dans notre Constitution. Par ailleurs, le caractère archaïque et injuste de la fiscalité locale constitue un handicap supplémentaire pour les collectivités qui en sont finalement réduites à choisir entre l'impopularité et l'inefficacité.

Cette problématique des rapports entre l'Etat et les collectivités a été excellemment décrite dans l'étude conduite en 2007 par le sénateur Lambert. Il ne reste plus qu'à espérer que le comité Balladur saura faire les propositions susceptibles de mettre un terme aux dysfonctionnements que l'on connaît aujourd'hui.

Les orientations budgétaires qui sont proposées pour 2009 nous paraissent globalement plutôt bien adaptées aux contraintes de l'heure que je viens de décrire. Je voudrais particulièrement relever deux des objectifs qui sont mentionnés dans le rapport de façon explicite et dont nous souhaitons qu'ils ne restent pas au stade des intentions : il s'agit de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, d'une part et du maintien d'un haut niveau d'investissement, d'autre part.

S'agissant de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, nous ne pouvons qu'être d'accord avec cet objectif puisque c'est le discours constant que nous tenons dans cette assemblée depuis 2001. Veiller à ce que l'accroissement des dépenses de fonctionnement soit inférieur à l'augmentation des recettes constitue une première étape dont nous jugerons de la réussite à l'occasion de l'examen des comptes administratifs. Mais je crois que l'on doit être encore plus ambitieux en la matière : à l'intérieur des dépenses de fonctionnement, il me semble que l'on pourrait utilement réexaminer le poste relatif aux subventions accordées par notre collectivité.

Dans ce cadre, je me permets de vous soumettre trois propositions concrètes :

- la première consiste à instaurer une procédure d'évaluation de nos politiques ;

- la deuxième proposition réside dans le plafonnement, à son niveau actuel, du montant global des crédits affectés aux subventions, à l'exclusion de celle qui est accordée au Sytral ;

- la troisième proposition, plus spécifique, est liée aux actions que nous menons dans le cadre du développement économique. Du fait de l'existence de la clause générale de compétence, toutes les collectivités interviennent dans ce domaine de façon non coordonnée, sans parler des organisations consulaires ou professionnelles qui développent leurs propres actions. Dans un rapport récent, la Cour des Comptes a pointé les lacunes d'un système qui conduit à l'inefficacité et au gaspillage. En Rhône-Alpes, par exemple, il existe près de 500 dispositifs d'aide aux entreprises. Il convient d'effectuer une certaine rationalisation de ces subventions. Je vous propose donc que notre commission des affaires économiques conduise une réflexion en ce domaine pour aboutir à l'élaboration d'un contrat pluriannuel entre notre collectivité et les organisations professionnelles et consulaires.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est une nécessité incontournable si l'on veut maintenir un niveau élevé d'investissement. Le rapport qui nous est soumis affiche une volonté de poursuivre notre effort d'investissement sur un rythme soutenu. Cet objectif que nous partageons est particulièrement important dans la période de stagnation économique que nous traversons. Les collectivités locales, prises dans leur ensemble, réalisent en effet plus de 70 % des investissements publics dans notre pays. Il est donc de l'intérêt général qu'elles ne soient pas freinées dans leur élan.

Mais la nécessité d'un niveau d'investissement élevé se justifie aussi par l'ambition que nous avons de faire de notre agglomération une grande métropole à l'échelle de l'Europe. Cela signifie qu'il convient de trouver un bon équilibre entre les investissements de proximité destinés à l'amélioration du cadre de vie des communes de notre agglomération et les investissements lourds d'infrastructures qui sont indispensables au développement de notre métropole.

Nous aurons l'occasion de débattre de cette question dans le cadre du Scot mais il est avéré, aujourd'hui, que notre ambition métropolitaine ne pourra se réaliser si nous ne sommes pas en mesure de prévoir les infrastructures de communication nécessaires, qu'elles soient routières, ferroviaires ou fluviales, et si nous ne sommes pas en mesure d'accueillir les activités économiques qui relèvent de la logistique. C'est la raison pour laquelle il me semble fondamental, en matière d'investissement, de rechercher des partenariats avec le secteur privé. L'opposition, de nature idéologique, entre domaine public et domaine privé n'a plus beaucoup de sens aujourd'hui. L'efficacité consiste à faire cohabiter secteur public et secteur privé au service de l'intérêt général. C'est pourquoi je redis ici que le projet privé de grand stade à Décines Charpieu est une chance pour notre agglomération, surtout en période de crise économique et qu'il n'est pas scandaleux que la puissance publique s'y implique pour le valoriser et du même coup pour valoriser les autres équipements de l'est lyonnais.

Pour terminer, je voudrais évoquer brièvement deux thèmes qui ne figurent pas directement dans le document mais qui vont venir en discussion dans les prochains mois : il s'agit de la fiscalité, d'une part et de la question institutionnelle, d'autre part.

S'agissant de la fiscalité, le problème ne se posera qu'en 2010 mais il me paraît utile de faire œuvre d'anticipation. Au-delà des incertitudes qui pèsent sur l'avenir de la taxe professionnelle, nous devons concilier un double impératif : celui de participer au processus de stabilisation des prélèvements obligatoires

dans notre pays, celui aussi de permettre à notre agglomération d'assumer pleinement ses compétences et de garantir son développement. La question de la fiscalité ne doit pas servir de prétexte à des querelles politiciennes : l'augmentation de la fiscalité n'est spécifique ni à la gauche ni à la droite, c'est une attitude malheureusement très œcuménique ; il suffit de regarder ce qui se passe dans les régions, les départements et les communes de France pour se persuader de cette réalité.

La politique fiscale du Grand Lyon et la politique fiscale des communes membres ne doivent pas être totalement déconnectées. Les contribuables, qu'il s'agisse des ménages ou des entreprises, ont le droit d'avoir une vision claire de ce qui les attend dans les prochaines années. C'est pourquoi je fais la proposition, monsieur le président, de réunir une conférence plénière des maires afin d'essayer de mettre en œuvre un pacte fiscal pour la durée du mandat qui aurait le triple mérite d'éviter les polémiques, de montrer la cohésion de notre agglomération et d'éclairer nos concitoyens et les acteurs économiques.

Enfin, pour conclure, je voudrais évoquer brièvement la question institutionnelle. Dans ce domaine, les choses évoluent puisque le Gouvernement a confié à un comité présidé par Edouard Balladur le soin de faire des propositions fortes visant à réformer les collectivités territoriales, tant au niveau des structures que des compétences et des financements. Je ne sais si cette volonté débouchera sur des résultats concrets mais, sans attendre ces conclusions, il me semble que notre assemblée devrait prendre des initiatives destinées notamment à rendre plus pertinent le périmètre de notre Communauté qui, si l'on excepte les entrées récentes de Givors et Grigny, n'a pas évolué depuis quarante ans.

Monsieur le président, lorsque vous avez constitué votre exécutif, vous avez souhaité, à juste titre, qu'il y ait un pôle chargé de la stratégie métropolitaine. Dans ce cadre, il me paraîtrait opportun que notre collectivité engage une réflexion et se donne les moyens pour que la Communauté urbaine, dans une première étape encore modeste mais annonciatrice d'une future gouvernance métropolitaine, s'étende géographiquement à l'ensemble des communes qui constituent l'agglomération au sens premier du terme. Je ne sais pas, monsieur le président, si vous avez déjà entrepris des démarches en ce sens. Pour ce qui le concerne, notre groupe, dont l'action vise essentiellement à favoriser l'émergence du fait métropolitain, est tout à fait disposé à apporter sa contribution dans le cadre de la réalisation de cet objectif.

Telles sont, monsieur le président, mes chers collègues, les remarques que je souhaitais faire dans le cadre du débat d'orientation budgétaire pour 2009. Et, compte tenu de ce que j'ai dit précédemment concernant notamment l'investissement, notre groupe votera la PPI et, du même coup, renonce à son temps de parole sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Radical de gauche pour trois minutes.

Mme BENELKADI : Monsieur le président, mes chers collègues, ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit dans un contexte de crise internationale et nationale qui risque de déboucher sur une grave crise économique. On en ressent les prémices. Il est donc primordial de s'imprégner de cette conséquence qui a et aura, à terme, des répercussions pour les collectivités territoriales et les établissements territoriaux comme les communautés urbaines dans leur gestion financière.

Et pourtant, le paradoxe veut que jamais les habitants du Grand Lyon n'aient autant besoin de soutien et de réponses adaptées en matière de services de proximité que l'on est amené à leur

rendre. Avec le rôle des communes, le Grand Lyon devra être en capacité de répondre aux défis de demain, notamment en matière de transports publics, de logement et de bien d'autres secteurs, pour aider notamment ceux qui seront dans la difficulté voire la précarité. Nous aurons l'occasion d'en parler sur le débat de la programmation pluriannuelle des investissements liés au plan de mandat tout comme nous en discuterons lorsque l'on évoquera le budget primitif 2009.

Alors, que peut-on apprécier dans les orientations financières que vous fixez ?

Tout d'abord une gestion saine, rigoureuse et dynamique de ces sept dernières années qui nous permet d'avoir confiance en l'avenir. On a démontré qu'on pouvait libérer les énergies et soutenir le développement économique tout en assumant nos compétences, en répondant à la double obligation du rayonnement international et du besoin de proximité. On a démontré que l'on pouvait réaliser le passage à la TPU, continuer à dégager une épargne brute de plus de 250 M€, avoir une capacité de désendettement inférieure à cinq ans et mener à bien un plan de mandat ambitieux qui se poursuit après l'adaptation du plan 2008-2014 que nous avons adopté à la quasi-unanimité, certains élus, il est vrai, ne participant pas au vote.

On a pu surtout dégager cet autofinancement grâce à une gestion très rigoureuse des dépenses de fonctionnement et malgré le désengagement financier de l'Etat, n'ayons pas peur de le dire. Quelle idée de la décentralisation que celle défendue par le gouvernement UMP ! Se décharger pour faire supporter plus aux collectivités territoriales sans compensation. C'est d'ailleurs l'objectif inavoué du contrat de stabilité qu'a mis en place le Gouvernement avec un affichage alléchant : augmenter la DGF au rythme de l'inflation ; très bien, bonne note ! Mais la réalité est autre : le Gouvernement intègre dans l'enveloppe globale de la DGF dix nouvelles dotations dont le FCTVA et le prélèvement au titre des amendes de police. Et le tour est joué !

Comme vous le signalez dans le rapport, au total, l'enveloppe normée atteindrait 56,3 milliards d'euros dont 7,3 milliards par extension du périmètre. Ramenée au Grand Lyon, la dotation globale de fonctionnement n'augmentera en 2009 que de 0,4 %, très loin des effets d'annonce gouvernementaux et des besoins locaux. Avec ces 0,4 % d'augmentation, comment assurer l'équilibre de nos finances publiques et mener à bien nos investissements ? Dans ce débat d'orientation budgétaire, cette donnée est d'importance et la critique éventuelle de l'UMP sur les éventuelles augmentations fiscales de-ci de-là prend tout son sens face au scandaleux désengagement gouvernemental. Dans ce contexte, il faudra donc gérer serré, notamment en matière de ressources humaines, tout en menant à bien l'ambitieux plan de mandat que nous avons adopté. C'est l'orientation que vous nous proposez et que nous soutenons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe GAEC pour quatre minutes.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, j'ai respecté mes temps de paroles jusqu'à maintenant.

On doit d'abord souligner -comme l'a fait Jacky Darne- que ce budget se présente à partir des très bonnes bases issues du précédent mandat du point de vue du respect des ratios financiers, en particulier en termes d'endettement. C'est donc une bonne base pour ce mandat.

Le rapport fait une large place, à juste titre, au contexte économique et financier tant il est évident que la crise globale va avoir un impact fort sur la gestion du Grand Lyon comme sur celle de toutes les collectivités locales et surtout sur nos concitoyens.

Sans revenir sur la totalité des éléments du rapport, je voudrais insister sur le rôle de la spéculation financière et immobilière et de l'absence de régulation des Etats et institutions internationales. Il me semble, de ce point de vue, que le rapport sous-estime ce facteur pourtant essentiel pour privilégier la question de l'endettement des ménages, des entreprises et des Etats. Et cela n'est pas sans conséquence sur l'analyse prospective pour l'avenir. Un des éléments centraux de la crise est en effet la déconnexion entre l'économie réelle et la bourse, le secteur financier et du crédit.

Les pouvoirs publics, à tous les niveaux, doivent concentrer leurs efforts et leur soutien aux investissements utiles, créateurs d'emplois pérennes et à la mise en place d'une régulation forte et d'une évaluation permanente des usages des fonds publics. Il devra en être ainsi par exemple pour les contreparties à obtenir en matière de prêts aux collectivités locales, en échange des financements de l'Etat pour des banques comme Dexia. Et ce d'autant plus que les collectivités assurent une part très importante des investissements publics et que, globalement, leurs finances sont saines avec des budgets équilibrés, ce qui n'est pas le cas de l'Etat. Il devra en être de même en termes de garantie d'emplois en contrepartie des aides de l'Etat pour des secteurs comme l'automobile et le bâtiment qui sont particulièrement importants dans notre agglomération.

Par ailleurs, au niveau qui est le nôtre, en fonction de nos compétences, nous avons à prendre encore plus en compte la situation sociale à venir très préoccupante de nos concitoyens, en particulier en termes d'accès au logement, d'emploi et d'insertion et de coût des transports. Pour l'impact de la crise sur l'économie locale, nous en vivons les conséquences sur les recettes de taxe professionnelle dans deux ans -comme l'a indiqué Jacky Darne- mais nous ne pouvons qu'en être bien sûr préoccupés dès aujourd'hui.

Il serait donc d'autant plus inacceptable de mettre en œuvre les projets du Gouvernement de réforme voire de disparition de la taxe professionnelle. En effet, l'Etat montre dans tous les domaines de ses relations avec les collectivités le peu de cas qu'il fait de ses engagements. Les progressions insuffisantes des dotations, la remise en cause des remboursements de la TVA par son intégration dans des enveloppes figées, les transferts de charges peu ou pas assez compensés et toutes les mesures nationales allant dans le même sens pénalisent fortement l'évolution de nos budgets. Nous l'avons déjà rappelé mais ce facteur est essentiel.

Dans ces conditions, notre groupe GAEC approuve les orientations du rapport mais sera particulièrement attentif au respect de ces équilibres, en particulier en termes de priorité au logement, aux transports en commun, à la politique de la ville et à l'équilibre social et géographique de l'agglomération. Nous avons déjà précisé en détail nos orientations lors du débat sur le plan de mandat et je vous y renvoie donc.

A propos des dépenses de fonctionnement, sans revenir sur tous les éléments du rapport, je voudrais tout de même rappeler qu'il ne faut pas toujours assimiler ces dépenses de fonctionnement à des dépenses qui ne seraient pas saines, qui seraient inutiles par rapport aux investissements qui seraient par essence positifs. Il faut donc être très vigilant à maintenir la qualité des services rendus aux usagers avec un effort de plus grande efficacité. Attention au dogme idéologique qu'il faut toujours confronter à la réalité du terrain ! Nous apprécions, dans ces conditions, les bons équilibres du plan de mandat et nous serons attentifs à leur traduction année après année et dès 2009 dans les budgets.

Un mot pour finir sur le pacte fiscal évoqué par un précédent intervenant avec les communes. Approuver le plan de mandat

et ses investissements pour les communes c'est aussi approuver les conditions financières de sa mise en œuvre et donc l'évolution financière des recettes fiscales. Leur remise en cause ne pourrait que déboucher sur la remise en cause des investissements correspondants.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Fournel. Le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Merci, monsieur le président. D'abord quelques mots sur le contexte général puis nos commentaires sur les choix locaux car, quelles que soient les contraintes budgétaires imposées par une situation nationale difficile, les choix budgétaires que nous allons faire disent nos priorités en 2009 pour l'agglomération et ses habitants.

La majorité de nos recettes, fiscalité et dotations de l'Etat, sont liées à un contexte national sur lequel nous n'avons pas de marge de manœuvre. Je parle de l'assiette fiscale de la TPU et non pas du taux qui, lui, dépend de nous. Or, ce contexte ne nous est pas favorable. La TP n'a pas un dynamisme extraordinaire, indépendamment de la crise actuelle ; elle progresse moins par exemple que le versement transport et la dotation de compensation liée à la suppression de la part salaires il y a quelques années ne progressera en 2009 que de 0,4 %. De même, la dotation d'intercommunalité n'augmentera que de 1 %. Que dire de la division quasi par deux de la subvention de l'Agence de l'eau sur le budget de l'assainissement alors que les besoins sont immenses au regard des enjeux de l'eau de la loi Grenelle ?

Ainsi, nous avons une baisse tendancielle des dotations de l'Etat depuis plusieurs années qui réduit nos marges de manœuvre locales. Avec le plan de relance nationale de 26 milliards d'euros, le président a bien annoncé qu'une partie irait à un remboursement anticipé du fonds de compensation de la TVA. Cela constituerait une aide conjoncturelle aux collectivités mais sans résoudre dans la durée le problème de la sensibilité croissante des recettes locales aux dotations nationales.

Or, puisque le Gouvernement a admis avec la crise actuelle que le retour à l'équilibre des comptes publics demandé par l'Europe ne serait pas tenu d'ici 2012, ce même Gouvernement pourrait donner plus de moyens aux collectivités pour contribuer à faire de la relance locale verte qui ne soit pas de la perfusion à des activités économiques sans avenir mais, au contraire, qui permette une économie répondant à l'impératif écologique et à l'urgence sociale, qui soutienne les secteurs innovants des écotechnologies qui développent une économie sans carbone et solidaire, bref un développement économique durable. Car reconnaissons que le plan de relance oublie complètement le Grenelle de l'environnement : relance de la filière automobile mais rien sur les transports publics, réactivation des projets d'autoroutes, relance de la construction mais rien en termes d'exigences synergétiques et environnementales et rien en particulier sur la réhabilitation alors que c'est dans le bâtiment existant que se trouvent les gisements d'économies d'énergie, notamment pour atteindre les objectifs, réaffirmés à Poznan la semaine dernière, de réduction de 20 % des consommations d'énergie ; rien non plus pour les hôpitaux alors que notre santé à tous est en jeu et que, dans l'agglomération notamment, la situation des HCL est catastrophique ; au même titre que l'université a désormais son plan Campus, l'hôpital devrait avoir son plan de sauvetage car c'est plus qu'un plan de relance qui est nécessaire.

Pour conclure sur ce point global, je dirai que si le Gouvernement ne sait pas être cohérent dans ses priorités -et on en a l'habitude-, nous devons l'être, nous, à la Communauté urbaine.

Venons-en donc à nos choix locaux :

- sur l'investissement, faisons effectivement la relance verte dans l'agglomération. Soyons une collectivité exemplaire qui mette en œuvre des objectifs ambitieux de son plan climat. Investissons massivement dans les économies d'énergie, les énergies renouvelables, le logement neuf à haute qualité environnementale, le logement social, les modes doux, les transports collectifs, la végétalisation de l'espace public, le développement du tri ou du recyclage, pour lequel nous notons avec plaisir que les recettes liées à la vente des matières valorisables augmentent et nous donnent ainsi une capacité de réinvestir pour faire plus et mieux ;

- quelques mots sur le budget de fonctionnement : sur les dépenses de personnel, nous souscrivons à la volonté de recruter des collaborateurs plutôt que de recourir à des marchés d'entreprises qui coûtent parfois plus cher à la collectivité, un argument de plus quand nous aurons à discuter du retour à la régie pour la gestion de l'eau. En revanche, nous sommes inquiets de la réduction annoncée des budgets d'entretien des voiries au profit des augmentations nécessaires pour les tunnels ; si la sécurité des tunnels est indispensable, elle ne peut être financée au détriment des modes doux, des personnes à mobilité réduite ou des bus, fussent-ils usagers des tunnels.

Une remarque encore sur la subvention exceptionnelle au Sytral pour le parc-relais de la Soie : certes, il y a la dépense mais la vente de foncier d'une partie de la parcelle libérée par le parc en silo ne devrait-elle pas apporter des recettes qui compensent cette subvention exceptionnelle ?

(Rumeurs dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Veuillez conclure !

Mme VESSILLER : En matière foncière, rappelons que nous sommes favorables à la création d'un établissement public foncier.

Enfin, sur un sujet important pour nous, la coopération décentralisée ou la part de cette politique sera de 0,12 %, c'est moins que les 0,7 recommandés par l'ONU ; donc nous demandons de relever ce taux pour 2009 et de nous fixer d'atteindre les 0,7 % avant la fin du mandat.

Voilà, les remarques de notre groupe dont nous espérons qu'elles ont été constructives pour l'élaboration du budget que nous voterons en janvier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, l'organisation du débat d'orientation budgétaire fait partie des obligations mises en place pour les communes depuis 1992 et permet d'améliorer l'information des élus au sein des collectivités ou de leurs groupements.

C'est l'occasion d'étudier le contexte économique et financier qui, nous le savons tous, est particulièrement grave en cette fin d'année 2008. Cette présentation donne aussi une vision plus précise de ce que sera le budget. Nous arrivons là dans la phase opérationnelle et concrète de la réalisation des engagements du plan de mandat et de la PPI. L'exercice budgétaire 2009 sera déterminant : premier budget du nouveau mandat, il donnera immanquablement le ton pour les suivants ; de sa réussite ou de son échec dépendront les marges de manœuvre de la

Communauté urbaine qui agit dans un monde en grande difficulté. Nous aurons l'occasion d'y revenir au moment du vote du budget 2009.

Les groupes politiques représentés dans cette assemblée ont pu être informés de l'avancement de la préparation budgétaire à travers le comité budgétaire au cours duquel des présentations complètes ont été réalisées. Nous avons donc pu obtenir les réponses à nos questions.

Je ferai cependant quelques remarques.

On note un certain nombre de baisses de budget dans les services de proximité comme la propreté. Si l'on peut comprendre l'idée que la propreté doit impliquer tout le monde, service des citoyens, il semble essentiel que, pour associer ces derniers à la démarche, une campagne active de sensibilisation soit menée.

Les économies de fonctionnement doivent être une priorité. Dans le document qui nous est soumis ce soir, on note tout de même une augmentation des dépenses de fonctionnement de 18 M€ par rapport à 2008. Certes, les nouveaux investissements appellent des dépenses supplémentaires en fonctionnement mais la comparaison entre 2006 et 2008 révèle une hausse de près de 90 M€, ce qui n'est pas négligeable. Attention donc à la gestion interne, au suivi précis des ressources humaines en termes de masse salariale mais aussi d'effectifs !

Nous remarquons un dynamisme en termes d'investissements, ce qui est important car le budget du Grand Lyon sera un élément de la relance de l'activité économique. De nombreux projets de notre Communauté urbaine auront des effets de levier, certains bénéfiques à terme pour les recettes. Nous nous félicitons de la gestion prudente de la dette par les services du Grand Lyon. Compte tenu des incertitudes économiques et des doutes quant à l'engorgement financier de l'Etat, nous devons rester mesurés. Il serait regrettable que, par un retrait financier de l'Etat, le Grand Lyon ne puisse plus assurer les services nécessaires aux habitants.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons que le document budgétaire final soit dans la logique de ce qui nous est présenté ce soir et qu'il puisse reprendre remarques et observations.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Merci, président. Monsieur le président, chers collègues, notre intervention portera tant sur nos orientations budgétaires que sur l'environnement général qui, aujourd'hui plus qu'hier, étouffe toutes les collectivités territoriales.

Plus grave, plus profonde, plus globale qu'en 1929, l'accélération des crises qui secouent la planète n'éclate pas dans un ciel serein : elle est la conséquence de la recherche par les capitalistes du profit le plus élevé possible dans le temps le plus court possible. La crise, en apparence interbancaire en son début, est en fait financière, économique, alimentaire, énergétique, écologique et climatique. Elle pousse à l'aiguissement d'une crise sociale. Les effets désormais spectaculaires de cette situation sur l'emploi, les salaires et le pouvoir d'achat, la consommation et l'investissement rendent chaque jour plus urgent d'élever le niveau des réponses à apporter.

Cette crise, qui saisit chacun des marchés -à part celui de la finance et de la monnaie, on a encore vu le sandale récent-, s'étend aux marchés internationaux et à ceux des biens et des services, commence à faire des dégâts au sein même du marché

du travail. Mais ce n'est pas parce qu'elle frappe à la porte qu'il faudrait lui ouvrir ! Elle souligne tout au contraire le besoin d'agir pour parvenir à une maîtrise populaire et démocratique progressiste de tous les marchés. Comment s'y engager ? Il paraît opportun de lier trois niveaux d'intervention, du local au mondial : un nouveau crédit sélectif, de nouveaux critères de gestion au sein des entreprises et enfin une sécurité emploi-formation.

Nous avons là de quoi nous mobiliser pour une véritable mutualisation de recherche d'investissements, de financements entre entreprises, banques, institutions financières, services publics avec la place qui revient à notre intercommunalité au regard du bassin d'emplois, des zones économiques ; en quelque sorte le partage plutôt que la concurrence. Nous ne pouvons décemment débattre de nos orientations budgétaires comme s'il ne s'était rien passé et comme s'il ne se passait rien. A notre niveau, avec les responsabilités qui sont les nôtres, nos compétences, nous devons apporter à nos concitoyens le mieux-vivre et la solidarité qu'ils sont en droit d'attendre.

Depuis des années, nous subissons des réformes fiscales qui ont toutes un point commun : rogner les ressources des collectivités locales grâce à un jeu subtil de transferts de compétences sans véritable compensations financières. Aujourd'hui, c'est au nom de la révision générale des politiques publiques que l'Etat veut une nouvelle fois transférer une partie de son déficit sur les collectivités et, une nouvelle fois, c'est l'injustice qui domine.

Dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, je voudrais citer l'extrait d'une prise de position d'un élu local :

"On le pressentait -dit-il- depuis quelques années mais les années qui viennent seront redoutables pour les finances locales et, plus généralement, pour l'action publique locale.

Les raisons de cette crise sont maintenant parfaitement connues :

- le développement sans précédent des compétences sans transfert des ressources,
- la substitution à un Etat défaillant,
- l'explosion du coût de l'application des normes,
- l'inadaptation chronique de la fiscalité,
- la pression à la hausse de la demande sociale,
- la hausse vertigineuse de certains coûts d'exploitation,
- et, depuis un an, freinage spectaculaire des transferts financiers de l'Etat.

Malgré les efforts contraints qui pèsent sur les collectivités depuis des années, le miracle c'est que la crise n'ait pas éclaté avant. Un miracle permis notamment par la réactivité de la gestion locale et le professionnalisme accru de ses acteurs qui ont mis en œuvre depuis plusieurs années des politiques locales de rationalisation de la dépense. Des politiques plus efficaces, semble-t-il, que la fameuse "Révision générale des politiques publiques". Aujourd'hui, ces politiques atteignent leurs limites. "Le gras a disparu, on touche l'os !". Dans le sud-ouest on dit : "Le chat est maigre". C'est le fond même du service public local qui est bien souvent en cause, avec des conséquences que les concitoyens, pour la plupart, n'imaginent même pas, eux à qui certains ministres vendent la gabegie de la gestion des collectivités locales".

Ce dangereux agitateur s'appelle Philippe Laurent. Il est maire Divers droite de Sceaux et membre de l'association des maires de France.

C'est une véritable rupture des relations entre l'Etat et les collectivités locales à laquelle on assiste avec la fin du contrat

de croissance et de solidarité qui se met en place, rendant de plus en plus notre Communauté urbaine dépendante du bon vouloir de l'Etat. Notre pouvoir d'achat, de ce fait, subit une perte annuelle sans précédent qui se chiffre aux alentours de 100 M€ pour notre collectivité. A cela s'ajoute une dette de l'Etat de 21 M€ pour l'aide au PDU non versée ; c'est à peu près l'équivalent de 20 % de taxe professionnelle.

Et c'est ce même Etat qui annonce une progression de seulement 2 % de son effort financier vers les collectivités territoriales. Mais, en fait, l'évolution sera plus proche de 0,8 % si l'on compare, à enveloppe constante, cette augmentation, qui s'évapore d'ailleurs au fur et à mesure quand on enlève le FCTVA, les amendes de police, etc. D'autre part, le Gouvernement arrive à ce résultat en réduisant les compensations d'exonérations d'impôts. De même, son intention de supprimer la taxe professionnelle sur les nouveaux investissements va réduire, de fait, les recettes des collectivités.

Un autre projet nous soucie, c'est la volonté de supprimer le remboursement de la TVA payée par les collectivités territoriales pour les travaux qu'elles réalisent pour la transformer en une dotation ciblée en fonction des choix gouvernementaux. La liberté, là, s'arrête où le Gouvernement l'a décidé ! Une véritable mise en cause de la libre administration des communes ! Ces reversements TVA sont indispensables pour la réalisation des travaux d'équipement de nos territoires. C'est aussi crucial pour l'activité économique puisque 73 % des investissements publics sont réalisés par les collectivités territoriales. Les suppressions d'emplois déjà programmées dans le bâtiment et les travaux publics seraient encore amplifiées, d'autant que la crise financière pourrait se traduire par une augmentation des taux d'emprunts ; si ce n'est pas les taux ce sera les marges pour les banques. Cette situation exige des solutions fortes pour protéger les petits épargnants et les petites entreprises, pour développer notre économie.

Nos orientations budgétaires se doivent de prendre en compte l'ampleur de cette crise qui affecte nos concitoyens dans des proportions non mesurables. Les actions de solidarités décidées il y a quelques mois vont-elles être à la hauteur des besoins ? Nos décisions politiques d'aujourd'hui suffiront-elles à faire face aux difficultés du quotidien, au désespoir et aussi à la colère des plus démunis ?

Il faut poursuivre nos efforts pour gommer la fracture spatiale dans notre agglomération, tant par la mobilisation de nos budgets, de notre responsabilité que par des interpellations fortes auprès de l'Etat afin qu'il cesse de faire des cadeaux fiscaux aux plus nantis.

M. LE PRÉSIDENT : Vous concluez ?

M. PLAZZI : Selon nous, pour relancer l'activité économique, il faut au contraire pour nos collectivités :

- garantir des dotations indexées sur l'inflation,
- accorder des prêts à taux réduits,
- abonder les financements Anru pour accélérer et développer les grands projets de rénovation urbaine afin de répondre à l'urgence croissante des milliers de demandes de logement dans notre agglomération.

(Agitation dans la salle. Applaudissements de tous les rangs de l'assemblée).

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi... Mais enfin, il est incroyable !

M. PLAZZI : J'en termine. Enfin, il faut surtout engager une véritable réforme de la fiscalité locale... -Je ne veux pas faire plaisir à monsieur Petit- ...qui garantisse une juste péréquation et une véritable autonomie des collectivités territoriales...

M. LE PRÉSIDENT : Non, monsieur Plazzi ! Mais si vous voulez respecter les temps de parole, ce serait bien !

M. PLAZZI : Je vous respecte, monsieur le président, je vous respecte, vous.

...et une véritable autonomie des collectivités territoriales pour développer un plan de déplacements ambitieux, réaliser des aménagements d'infrastructures nécessaires au développement économique et à l'emploi, prendre en compte les besoins des communes, notamment sur l'ensemble des questions touchant à la proximité (voiries, aménagement urbain),...

(Remous dans la salle. Monsieur Vurpas quitte l'hémicycle, des conseillers se lèvent).

M. PLAZZI : ...pour une coopération élargie avec les territoires voisins, déployer encore la notion de qualité de vie, renforcer nos actions de mixité sociale, faire partager avec nos concitoyens une grande ambition pour notre agglomération...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi, votre texte....

M. PLAZZI : ...par le débat démocratique, la concertation, la rencontre avec les forces vives et s'appuyer sur nos personnels qui portent haut le service public, maintenir nos gestions en régie et réfléchir à leur élargissement, en particulier sur la gestion d'un service public de l'eau.

Je vous remercie de votre attention et notre groupe s'investira dans ces grandes orientations. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi, une page cela fait deux minutes à peu près ; donc la prochaine fois trois pages.

Je donne la parole au groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Oui, monsieur le président, j'ai demandé trois minutes, je tiendrai trois minutes ; mes minutes ne seront pas des minutes de coiffeur !

Monsieur le président, chers collègues, nous voici donc devant notre premier débat d'orientation budgétaire de ce nouveau mandat. Dans des situations de turbulences mondiales, il est très important d'avoir situé ce document dans les différents contextes économiques, mondial, national ou régional, avant d'arriver au focus sur notre agglomération.

Ce document présente une situation financière saine de notre collectivité et les ratios prudentiels du service de la dette et les capacités de désendettement sont très honorables et sans doute enviés. Pour le cadrage 2009 que vous proposez, c'est la rigueur, au bon sens du terme, qui s'impose. Comme dans nos communes, la faible évolution des ressources liées à la fiscalité et aux dotations de l'Etat oblige à apporter encore plus de contraintes sur les dépenses.

L'augmentation de la masse salariale limitée à 2,5 % par rapport au budget précédent est un engagement fort qu'il faut saluer. Comme vous l'indiquez dans votre rapport, c'est en partie le fruit de la responsabilisation à l'intérieur des différentes directions opérationnelles et, d'autre part, la conséquence des investissements réalisés dans la mécanisation de la propreté. La propreté a été ciblée comme un potentiel de gains et vous

annoncez une baisse de 1 % sur le budget. C'est un beau challenge car cette activité essentielle et très visible pour nos habitants était traditionnellement inflationniste. La réduction des coûts sur les nouveaux marchés a certes joué pour partie mais attention à la qualité du service en résultant ! Les temps d'adaptation des nouveaux concessionnaires ont été beaucoup trop longs dans certains secteurs géographiques.

L'action économique est bien le secteur important dans lequel il faut s'investir pour nous assurer le long terme et de nouvelles ressources.

L'action foncière pour la création de zones d'activités, le soutien aux pôles de compétitivité et l'implantation de nouvelles filières dans le domaine des technologies propres sont moteurs de notre développement. Nous avons pu voir encore cette année à Pollutec l'augmentation significative du nombre d'exposants et aussi de visiteurs intéressés et concernés par le développement durable. Nous avons des cartes intéressantes à jouer dans cette filière. Heureusement, ce budget 2009 ne fait pas l'impasse sur ce thème car nous sommes déjà identifiés comme une puissance économique dans ce domaine, surtout lorsque trois pôles de compétitivité (Axelera, Lyon Urban Trucks et Tenardis) parlent ensemble d'une seule voix. Ne nous laissons pas dépasser car c'est un sujet porteur d'avenir.

Le Grand Lyon est une machine à investir et la délibération sur la PPI sera débattue tout à l'heure. La capacité en investissement est estimée à 395 M€ en charge nette ; c'est très important comparé à 2002 comme vous l'avez dit. Cela montre qu'il n'y aura pas de rupture de charge comme au début du précédent mandat et que les entreprises trouveront leur compte dans cette continuité. Espérons que, pour la suite, les capacités financières dégagées chaque année seront à la hauteur de nos ambitions ! Mais ceci est un autre débat.

Pour terminer, je voudrais aussi exprimer la satisfaction de voir instituer pour ce mandat un comité d'engagement. Cela permet d'avoir, au-delà des aspects strictement financiers, une vision plus large et partagée pour l'installation des autorisations de programme qui sont la première clef du lancement des opérations.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le président, mes chers collègues, j'ai trois minutes. Il est 19 heures 46 ; à 19 heures 49, je vous promets d'avoir terminé, en tous cas d'essayer de le faire.

Un débat d'orientation budgétaire est évidemment un moment important, même s'il se situe -mais c'est le calendrier qui veut cela- à quelques semaines du vote du budget lui-même.

Il convient tout de même de constater tout ce qui a été dit sur le contexte financier, le contexte économique et la situation ou l'environnement dans lesquels nous sommes ; personne ne conteste ce constat, personne. Personne non plus n'est à l'abri de cette situation ni n'est traité à part de cette situation. C'est finalement le cas du Grand Lyon, celui de nos communes, c'est celui d'autres collectivités locales mais c'est aussi le cas de l'Etat qui doit lui-même faire face à cette situation et lui-même assumer ses responsabilités. C'est la raison pour laquelle je crois que nous devons être modestes lorsqu'il s'agit de toujours demander alors que tout le monde est logé -si vous me permettez cette expression- à la même enseigne et que l'effort doit être collectif.

En ce qui concerne les grands axes de la Communauté urbaine, nous avons déjà dit à cette tribune que nous étions dans des ratios, qu'ils soient d'endettement, qu'ils soient d'investissement, de capacité d'autofinancement, en tous les cas dans une situation saine. Personne, ici, de notre part, a dit un jour ou l'autre le contraire.

En revanche, nous ne pouvons pas en permanence, en réalité, vous ne pouvez pas en permanence critiquer l'Etat et uniquement mettre tout sur la responsabilité de l'Etat et dire que tous les maux de la Communauté urbaine viendraient de l'Etat. On est d'ailleurs, je trouve, ici assez heureux de constater que, lorsqu'il s'agit de réaliser peut-être un grand équipement sur cette agglomération, l'évolution législative et le rôle de l'Etat puissent être appréciés ou enviés. On verra tout à l'heure, dans une délibération sur l'aide à la pierre en particulier, que le rôle de l'Etat est là-aussi bienvenu puisqu'il contribue fortement à relancer la politique du logement. Alors, je vous en prie, ne mettez pas toujours l'Etat au rang de celui qui ne vous rend pas service !

Je voudrais tout de même indiquer, sur les recettes de la collectivité, que vous pourrez compter sur la DGF, certes avec une évolution modeste mais c'est le cas pour tout le monde dans le contexte actuel -et, de ce point de vue-là, elle doit être saluée- et aussi sur la taxe professionnelle puisque nous savons que l'augmentation des bases sera à peu près de 4 % pour 2009 et en moyenne -vous l'avez dit tout à l'heure- de l'ordre de 2,5 % sur la durée du mandat, ce qui n'est tout de même pas négligeable. Nous ne sommes pas dans une situation tout à fait dramatique.

En revanche, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, nous avons quelques inquiétudes car vous annoncez effectivement des dépenses stables sur la durée du mandat. Lorsque l'on connaît la constitution d'un budget de fonctionnement, constitué majoritairement en dépenses par la masse salariale et les prestations, le maintien des prestations veut dire *ipso facto* une baisse de celles-ci. Des dépenses stables de fonctionnement c'est une baisse à un moment ou à un autre des prestations, encore faut-il le dire et l'assumer. D'ailleurs, vous l'assumez assez bien puisque dans le débat d'orientation budgétaire, en page 28, sur la voirie, vous indiquez très clairement que vous allez diminuer l'entretien régulier des voies. C'est clair, nous savons où l'argent va être pris, c'est-à-dire dans ce qui fait le quotidien des habitants du Grand Lyon, dans ce qui fait le quotidien des habitants et des maires. Nous n'aurons plus de voiries entretenues, sachons le ! C'est noté noir sur blanc. Et cela, vous ne pouvez pas me le reprocher puisque je ne fais que lire ce qui est écrit. C'est un choix mais disons que c'est votre choix. Voilà ce que je souhaitais dire.

Deux points pour terminer.

Le premier, en ce qui concerne le remboursement du FCTVA, il faut rappeler que si ces entreprises ont un remboursement plus rapide, les collectivités locales en bénéficieront aussi puisque le Gouvernement a décidé qu'elles seraient remboursées à $n + 1$ et non plus à $n + 2$ dès l'année 2009. Ensuite, je suis un peu surpris ou étonné qu'ici on soutienne un discours -qui pour ma part me conviendrait- qui est celui de la maîtrise du fonctionnement et de la relance de l'investissement mais qu'au-delà des limites de la Communauté urbaine et dans un débat national, ce n'est pas le discours qui est tenu puisque vous n'avez ni voté le plan de relance proposé par le Président de la République en matière d'investissements lourds pour les 26 milliards dès l'année 2009, pas plus que vous tenez, au plan national, ce discours-là puisqu'il s'agit là-bas simplement de vouloir augmenter les dépenses de fonctionnement et ne pas s'occuper de l'investissement. Voilà la réalité.

Enfin, un dernier point et j'en conclus : ce débat d'orientation budgétaire ne dit rien. Peut-être que nous aurons des éléments sur la PPI mais je crains que ce soit probablement au moment du budget. Ce débat d'orientation budgétaire ne dit rien sur l'augmentation de la pression fiscale que vous envisagez ou alors -ce que nous vous proposons éventuellement- le recours à l'emprunt. Nous n'avons pas un mot là-dessus, nous sommes sincèrement sur un débat qui nous paraît complètement virtuel en termes de moyens qu'il convient de se donner pour réaliser les ambitions que vous souhaitez présenter. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste.

M. MUET : Monsieur le président, mes chers collègues, je vais me borner à trois remarques : une sur la crise, une sur le plan de relance -et je rappelle à monsieur Buffet qu'il n'est pas voté puisque c'est le collectif budgétaire de janvier qui doit en discuter et qu'il y a donc des propositions qui peuvent émaner des communautés urbaines ; et cela fait partie précisément de ce que je souhaite évoquer- et enfin une sur le budget pour 2009.

D'abord sur la crise : dans la crise, il y a une partie visible et émergée, c'est évidemment la crise financière, c'est-à-dire des exigences de rentabilité incompatibles avec l'économie réelle, qui n'ont été satisfaites que par des innovations financières qui ont produit des effets sur la rentabilité tant que le prix des actifs montait mais tout cela s'est effondré comme des dominos quand les anticipations des marchés se sont inversées. Cela, c'est ce que tout le monde connaît.

Mais il y a une version de la crise cachée qui est bien moins connue et qui est relative au pouvoir d'achat. Le graphique que nous a présenté Jacky Darne montrait la montée de l'endettement des ménages en France. La raison pour laquelle la dette des ménages commence à monter en France à partir de 2002 c'est que le revenu des ménages croît beaucoup moins que sur la période antérieure et les ménages ont compensé -cela a été assez faible en France et cela a été considérable aux Etats-Unis- par l'endettement. Pour vous donner un ordre de grandeur, le salaire aux Etats-Unis pendant dix ans n'a pratiquement pas augmenté en moyenne ; les ménages ont pourtant continué à accroître leurs dépenses de près de 3 % par an. Tout ceci a nourri un endettement. Evidemment, quand les anticipations se sont inversées, tout s'est effondré.

On parle beaucoup de la crise financière mais on oublie la composante pouvoir d'achat et il est d'autant plus important d'avoir cette composante en tête que nous sommes déjà en récession depuis le début de l'année en France, quel que soit le terme qu'on utilise, puisque la consommation des ménages baisse dans notre pays depuis janvier. Et si elle baisse depuis janvier c'est parce que le pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages baisse lui aussi depuis janvier. Cette baisse de la consommation a engendré, à partir du deuxième trimestre, une baisse de l'investissement et une baisse de l'emploi qui a renforcé naturellement l'effet dépressif sur les entreprises, qui a renforcé l'effet cumulatif de la dépression et ce n'est qu'à partir de l'été que la crise financière a rajouté en quelque sorte une deuxième crise. Et nous sommes effectivement, pour 2009, face à une année qui sera malheureusement une année de récession profonde.

Un mot sur le plan de relance : un plan de relance cohérent devrait jouer sur les causes de la crise, c'est-à-dire sur le pouvoir d'achat et cela est le rôle de l'Etat. Puis il est bon aussi de jouer sur l'investissement mais ne s'attaquer qu'à l'investissement c'est s'attaquer aux conséquences et oublier les causes. En tout cas, sur l'investissement, ce qui est important c'est de mobiliser des dépenses d'investissement qui ont un effet important et

rapide sur l'activité économique. Les dépenses d'investissement qui ont un effet important et rapide sur l'activité économique et faible sur le déficit extérieur, je n'en connais qu'une : c'est l'investissement public ; et l'investissement public -c'est dit dans toutes les interventions, dans tous les propos et même dans les textes du Gouvernement, c'est réalisé à 70 % par des collectivités locales.

Donc si le Gouvernement veut avoir une politique cohérente face à la crise, il faut non seulement -ce qu'on a eu l'occasion de dire au niveau national- qu'il mette la composante du pouvoir d'achat mais il faut surtout qu'il fasse en sorte que les collectivités locales puissent jouer pleinement leur rôle. Vous parlez de 26 milliards d'euros ; cela, ce sont les chiffres qui sont annoncés. Les 26 milliards d'euros, quand on regarde le détail, ce n'est pas 26 milliards d'euros qui ont été annoncés par le Président de la République, dans la réalité. Il n'y a pas plus de 4 milliards d'euros de vraies mesures nouvelles. Et les mesures pour les collectivités locales c'est tout petit, c'est 2,5 milliards d'euros effectivement de remboursements anticipés de la TVA aux collectivités territoriales. J'espère que ce remboursement ira et supprimera complètement le délai de deux ans. Cela donnera un peu de marge de manœuvre aux collectivités territoriales mais ce n'est pas du tout à la hauteur des enjeux.

Si l'on veut faire un vrai plan de relance, il faut que l'Etat fasse pour les collectivités locales ce qu'il fait pour les entreprises, c'est-à-dire qu'il mette une incitation au financement de l'investissement par les collectivités locales et je trouve que des collectivités comme la nôtre, comme toutes les communautés urbaines dont la fonction essentielle, comme on l'a rappelé, est d'investir (deux milliards d'investissement sur le plan de mandat) devraient demander au Gouvernement -et je pense qu'on peut le faire d'ici le collectif budgétaire- d'avoir une vraie politique favorisant l'investissement des collectivités locales comme le Gouvernement prétend le faire, par exemple, pour les entreprises privées avec déduction ou des amortissements accélérés. Je pense que cela donnerait un plan de relance cohérent et ce serait -mais il faut bien le reconnaître- remettre complètement en cause toute la politique qui a été suivie depuis des années qui a consisté à asphyxier les collectivités locales et qui a été suivie jusqu'au budget que nous avons discuté il y a seulement quinze jours pour l'année 2009.

Je rappelle que dans le budget de 2009, alors que la DGF était autrefois indexée sur la moitié de la croissance, l'indexation sur la croissance a été supprimée. Mais alors vous me direz que, dans une année où l'on risque d'avoir une récession, ce n'est pas très grave mais cela risque de l'être pour le futur. Et, pour la première fois, la dotation de remboursement de la TVA a été incluse dans la norme que l'Etat se permet de fixer aux collectivités en disant : "Vous devez avoir une croissance de zéro volume" ; que l'Etat s'impose cette norme, il devrait le faire rigoureusement pour lui parce que lui, il a un déficit considérable, qu'il l'impose à des collectivités qui n'ont jamais financé des dépenses courantes en emprunt, qui ne financent que de l'investissement et qu'il le fasse dans une période où l'on a besoin de relancer l'investissement public, c'est absurde ! Donc la première mesure qu'il faudrait prendre c'est effectivement sortir la dotation pour compensation de la TVA de l'enveloppe normée ; c'est une demande qui a été faite par les communautés urbaines, par l'association des maires de France, j'espère qu'elle sera retenue parce que si elle ne l'était pas, l'Etat donnerait un petit peu d'argent transitoirement pour favoriser l'investissement et il le reprendrait sur le reste des compensations, c'est-à-dire la dotation pour compensation de la taxe professionnelle qui, elle, sert d'ajustement. Ce serait complètement absurde !

Je ne sais pas s'il me reste du temps mais juste trente secondes sur le plan de mandat. Je pense, monsieur le président, que la politique que vous préconisez, qui est de favoriser l'investissement, d'avoir une maîtrise des dépenses de fonctionnement et de permettre de financer un projet ambitieux d'investissement, deux milliards -c'est plus que ce que nous avons fait dans le mandat précédent-, non seulement c'est la bonne réponse à la crise parce qu'on sait que l'investissement des collectivités locales profite en grande partie à l'économie locale mais c'est aussi ce qui permettra de continuer l'action que nous avons conduite dans le mandat précédent, qui a changé profondément notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Darne, quelques éléments de réponse.

M. le vice-président DARNE : Oui, quelques éléments de réponse, pas très nombreux parce que les interventions ont été plutôt convergentes et qu'il y a eu relativement peu de critiques sur le projet de budget tel qu'il a été présenté.

Je veux d'abord remercier plusieurs d'entre vous -Gilles Vesco a été le premier et Pierre-Alain Muet a conclu mais cela a été repris par Willy Plazzi et par beaucoup d'autres- pour le soutien qu'ils apportent dans l'analyse des crédits de l'Etat, de la récupération de TVA et dans la faiblesse des financements.

J'entends bien ce que dit François-Noël Buffet : bien sûr, chacun doit prendre sa part mais le discours du Gouvernement est d'une relance aujourd'hui. Or, ceux qui peuvent le plus relancer ce sont les collectivités locales. Dans l'investissement public, ce sont elles -Pierre-Alain Muet l'a dit- qui financent deux tiers des investissements publics. Il faut que nous en ayons les moyens. Or, vous savez très bien qu'aujourd'hui, ils n'y sont pas et que, quand les dotations de l'Etat augmentent dans notre budget de 1 % et que les prix sont le double, cela pose un problème. Comment peut-on envisager une relance de l'investissement sans cet argent ? Je souhaite que le Gouvernement, dans cette relance, donne les moyens alors qu'il y a effectivement les moyens et que nous savons choisir des investissements utiles pour la population.

Christian Barthélémy a évoqué un certain nombre de sujets, un dont nous n'avons pas particulièrement parlé ni dans l'exposé préalable de Gérard Collomb ni moi-même et qui a été peu repris mais qui est une question bien évidemment très importante : celle de l'évolution institutionnelle. Elle dépasse notre simple débat d'orientation budgétaire mais chacun comprend qu'entre Régions, Départements, Communes et Communautés urbaines ou Etablissements publics de coopération intercommunale, l'évolution peut amener à une autre approche des compétences et à une autre approche des financements. Ce que j'ai regretté dans tout ce que j'ai entendu jusqu'ici, c'est d'ailleurs qu'on a beaucoup plus interrogé les représentants des collectivités sur les compétences et leurs évolutions, dans l'économie par exemple, entre les agglomérations, la Région, sur la façon dont on peut voir la compétence du Département, beaucoup plus que sur les moyens financiers. Or, il n'y a aucune réforme tenable s'il n'y a pas une réforme complète des finances locales et des dotations de l'Etat ; une réforme complète : on ne peut conserver ni la taxe d'habitation, ni l'impôt foncier, ni la taxe professionnelle dans l'état où ces trois taxes sont aujourd'hui, ni les relations entre l'Etat et les collectivités telles qu'elles sont aujourd'hui. Donc je souhaite que ce volet soit évidemment pris en considération. L'idée d'un débat général ici, je l'entends avec les uns, les autres. Je crois que ces discussions sont déjà engagées dans différentes instances, si nous pouvons y prendre une part plus active.

Christian Barthélémy évoque également la question de la pertinence de notre territoire, comme il le fait souvent. J'espère qu'au cours de ce mandat, la Communauté urbaine, comme elle l'a fait dans le mandat précédent avec Givors et Grigny, verra son périmètre s'agrandir, s'élargir. Des discussions sont engagées. Nous pourrions, je crois, l'évoquer très prochainement. Mais il faut également que les instances dans chaque endroit qui doivent être saisies en préalable puissent naître. Mais cela fait partie des perspectives et si par hasard il n'y avait pas aboutissement dans ce domaine, je crois qu'en effet, le partenariat qui avait été engagé dans le mandat précédent avec des communautés de communes voisines doit nous permettre de réaliser les investissements, aussi bien en matière économique qu'en matière de transports, nécessaires à notre Communauté urbaine. Donc je souscris pleinement à cette approche-là.

Madame Samia Benelkadi a évoqué les effets à court terme et à long terme de la crise financière. C'est donc pour moi l'occasion de dire que, pour la Communauté urbaine, les effets de la crise financière et économique se sont ressentis avec un décalage. Je ne donne qu'un exemple : le nombre de créations d'entreprises en octobre 2008 dans notre Communauté urbaine a été exactement le même qu'il y a un an, soit 985. Donc il n'y a pas eu de diminution. La défaillance d'entreprises n'a pas augmenté non plus de façon significative. Ce qui a baissé c'est le travail intérimaire et les contrats à durée déterminée et il y a eu une augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et un nombre d'inscrits dans les missions locales, dans les plans locaux d'insertion pour l'emploi ou dans les agences locales pour l'emploi. Mais il y a un temps de distance entre ce qu'on entendait au niveau national et ce que nous avons vu au niveau local. Cela ne donne aucune sécurité évidemment sur les mois à venir et sur l'année 2009 dans sa totalité mais la résistance pour le moment a été plutôt bonne.

Yves Fournel a évoqué évidemment la bonne situation de la Communauté urbaine -je le partage- mais il a surtout dit deux choses que je voudrais souligner.

D'abord, évidemment, les préoccupations et les priorités qu'il dénonce comme le logement, les transports, l'équilibre de l'agglomération : celles qui sont dans le plan de mandat sont celles qui sont énoncées dans le débat d'orientation budgétaire, ce sont celles qui sont dans le budget. Donc ce qu'il dit est bien pris en compte.

La deuxième chose que dit Yves Fournel c'est qu'il ne faut pas en effet opposer, comme cela a été fait par d'autres, à l'excès, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. D'abord par le classement entre l'une et l'autre, ce n'est pas si évident que cela. Quand on parle de la voirie par exemple, il y a des dépenses d'investissement et de fonctionnement et, pour avoir un bon raisonnement, il faut additionner les deux et cela enlève un certain nombre d'observations qui ont été faites.

Ensuite, les dépenses de fonctionnement, il est extrêmement difficile de les maintenir comme elles sont. François-Noël Buffet, vous avez tort quand vous dites : "Vous cachez des choses". Parce qu'on maintient les dépenses de fonctionnement, il y a forcément une dégradation du service. Je m'inscris en faux, ce n'est pas vrai. Il y a une amélioration du service qui vient par une meilleure productivité de nos services. Toutes les démarches de gestion qui sont entreprises ici, par les investissements qui sont faits et par l'organisation font que l'on arrive à supporter chaque année au minimum un peu plus de 1 % de population supplémentaire, de surface à entretenir sans augmenter pour autant. Cela se fait et c'est ce que font les entreprises d'ailleurs, ce qui s'appelle des gains de productivité. Donc cela existe.

Il est vrai que, sur tel ou tel chapitre -je répons par anticipation, sans dérouler forcément les interventions, à François-Noël Buffet-, quand il parle de la voirie ou de son entretien, c'est vrai que, telle ou telle année, il peut y avoir des diminutions et qu'en effet, il se peut qu'une année on fasse un peu moins de voirie et l'autre année un peu plus de voirie. Il faut regarder cela sur la durée et sur l'ensemble. Donc l'entretien de voirie c'est 42 M€, il n'y a pas de diminution dans l'investissement. Donc il faut prendre investissement plus fonctionnement et si telle ou telle voirie est un peu moins entretenue cette année, ce n'est pas impossible qu'il puisse y avoir une gestion de ce type mais, globalement, le maintien des services est évidemment complètement assuré.

Ensuite, pour Béatrice Vessiller qui évoque là-encore aussi ces types de dépenses, l'opposition entre investissement et fonctionnement, atténuez la parce qu'y compris dans le classement comptable, ce n'est pas aussi simple que cela ; par exemple, dans les déficits de zones d'aménagement concerté, vous savez bien qu'on met une partie en investissement et une partie en fonctionnement. Donc raisonnez pour les deux. On ne sacrifie pas les pistes cyclables ou les aménagements de voirie qui permettent la promotion du mode doux, je vous le garantis. Mais il se peut qu'il y ait, à l'inverse, telle ou telle ligne qui soit un peu moins forte. Sur la relance verte, je crois que c'est ce que nous faisons. Vous regarderez sur le site *Millénaire 3*, il y a un numéro spécial du journal qui sort sur le plan climat parce qu'il fait écho à ce qui vient d'être signé la semaine dernière et qui montre comment la Communauté urbaine est active. Mais Béatrice Vessiller est mieux placée que quiconque pour le savoir puisqu'elle a assuré cette responsabilité comme vice-présidente et celui qui l'assure aujourd'hui est dans la même lignée. Donc c'est un choix évidemment tout à fait pertinent.

Max Vincent, j'ai déjà évoqué les dépenses de fonctionnement. Si vous me permettez, il ne faut pas trop taper sur les dépenses de fonctionnement, on les maintient mais le *must* de la gestion n'est pas non plus que dans cette contrainte. J'en étais défenseur régulier toutes les années, il ne faut pas non plus aller à l'excès. Prenons toutes les grandes dépenses, la propreté par exemple : la ville a besoin d'être propre. On sait très bien qu'il faut à la fois de la main d'œuvre, à la fois être présent et il ne s'agit pas d'avoir une dégradation de la qualité de la propreté ; en même temps, les plans éducatifs qui consistent à jeter moins et à salir moins sont les moyens d'économiser des dépenses mais cela demande une éducation et un travail de long terme sur lequel on n'est pas encore au bout et donc il faut par exemple que toute la communication pour se tenir mieux en ville soit amplifiée.

Willy Plazzi, je partage son avis évidemment sur tout ce qu'il a dit sur l'Etat et sur tout ce qui est fait pour les politiques. Il a évoqué la mixité sociale et toutes les orientations de notre plan de mandat, nous les partageons très largement.

Michel Reppelin salue -et il a raison- que tenir à 2,5 % pour la masse des salaires et des charges et que ce n'est pas si évident. Nous l'avons tenu dans l'année dernière, 2008, nous le tiendrons en 2009. Si je le dis c'est évidemment pour rappeler, en cette préparation budgétaire, les services : tous ont fait des propositions qui ont été très équilibrées et très satisfaisantes.

Je le remercie aussi d'avoir dit que le comité d'engagement est un bon moyen parce qu'il le fréquente régulièrement et il voit bien que, dans les discussions que nous avons, le souci de tenir un plan de mandat, de respecter une programmation pluriannuelle des investissements mais de chercher à chaque fois les solutions qui permettent d'apporter de la performance, une meilleure satisfaction pour les habitants à un prix le plus faible, c'est ce qui nous conduit en permanence.

François-Noël Buffet, je ne crois pas qu'il y ait ici de propos démagogique. Je vous remercie d'ailleurs de dire que les ratios de la Communauté urbaine sont bons. On ne cherche pas à critiquer l'Etat à l'excès mais toutes les collectivités, toutes les Communes, tous les Départements, toutes les Régions, quelles qu'elles soient les couleurs politiques, à l'association des maires de France comme ailleurs, sont toutes à s'interroger sur la relation entre l'Etat et les collectivités. Donc ce n'est pas propre à nous et ce n'est pas un propos partisan, c'est que le problème se pose réellement. Je crois qu'il ne s'agit pas toujours de demander -comme vous avez utilisé cette expression-, il s'agit de savoir ce que l'on veut dans notre pays, qui doit avoir l'initiative des politiques publiques aujourd'hui ; je pense que, quand elles sont décentralisées, pour un certain nombre d'entre elles, elles sont mieux faites, plus efficacement mais que, pour pouvoir le faire, il faut évidemment en avoir les moyens.

Je vous ai répondu sur les questions de voirie, sur les relances. Je voudrais simplement dire quelques mots sur la pression fiscale que vous évoquez, en disant : "C'est tout de même extraordinaire, vous ne dites rien sur la pression fiscale et sur l'augmentation des impôts". Alors je veux dire les choses très tranquillement : il n'y a rien parce qu'il n'y a pas d'augmentation de taxe professionnelle cette année ni aucune autre augmentation d'aucun impôt dans la Communauté urbaine pour l'année 2009. Donc débat d'orientation budgétaire comme le reste, il n'y a pas d'augmentation d'impôts.

Par contre, cela a été dit dans le plan de mandat et je le redis ici, si nous voulons que la Communauté urbaine puisse tenir les 2 milliards -je dirai tout à l'heure, pour la PPI, que c'est même difficile de tenir simplement à cela- il faut que nous ayons un autofinancement supérieur et un endettement supérieur, comme hypothèse de partager l'augmentation d'investissement en autant d'autofinancement et autant d'investissement. Or, vous dites vous-même : "On ne peut pas faire plus que ce que l'on fait pour les dépenses de fonctionnement". Aucun d'entre vous n'a dit : "Vous pouvez faire plus sur les dépenses de fonctionnement". Il y a un consensus de tous les groupes : on ne peut pas faire plus sur les dépenses de fonctionnement. Donc si vous augmentez l'autofinancement sans réduire plus que l'on ne le fait les dépenses de fonctionnement, il n'y a que la recette fiscale.

Le discours qui est tenu par moi, par le président et, je l'espère, par vous tous sur tous les bancs, aux entreprises puisque ce sont elles qui sont visées c'est de dire : Il faut que vous souhaitiez que l'on augmente, modérément bien évidemment, la fiscalité pour faire les investissements qui sont nécessaires à cette agglomération ; si nous ne le faisons pas, c'est l'agglomération toute entière que l'on pénalise parce que les investissements en termes d'infrastructures de transports, en termes de logement, en termes de développement économique, en termes d'investissement pour le savoir par les plans campus et les compétences, tout cela est indispensable. Mais si vous ne voulez pas, si on n'augmente pas, restons à 1,6 milliard d'investissements et voilà ! Impôts constants : 1,6 milliard d'investissements ; augmentation modérée de la fiscalité en 2010, zéro pour cette année : c'est deux milliards d'investissements. L'enjeu, il est simple, chacun peut le comprendre. Moi je dis et répète ici que la raison c'est d'aller à un investissement qui soutient l'économie, qui prépare plus l'avenir de notre agglomération. Deux milliards me paraît un minimum !

Voilà, les choses sont extrêmement simples et, pour arriver à cela, il est souhaité que les communes puissent en effet, en fonction de leurs besoins et de la situation fiscale qu'elles ont de façon spécifique et donc en fonction de considérations qui leur sont propres évidemment, puissent augmenter elles-mêmes leurs impôts ménages puisque la Communauté urbaine ne

peut augmenter la taxe professionnelle que s'il y a eu une augmentation des impôts ménages l'année précédente. Donc les choses sont claires, énoncées sans détour et simples à comprendre. Voilà donc pour François-Noël Buffet.

J'ai répondu à tout, je crois et merci à Pierre-Alain Muet qui a dit ce que j'aurais pu dire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, Jacky Darne. Donc, chers collègues, je constate que, sur les grandes orientations du budget 2009 telles qu'elles ont été présentées dans ce débat d'orientation budgétaire, je relève assez peu de critiques. Les uns et les autres ont dit que la situation était saine, que, du point de vue des dépenses de fonctionnement, nous avons fait le maximum de ce qui était possible pour avoir le budget le plus rigoureux ; François-Noël Buffet a même dit que peut-être avions-nous fait un peu trop.

Après effectivement -cela va faire la transition peut-être avec le débat que nous allons avoir-, si nous voulons avoir un plan ambitieux pour le prochain mandat, il nous reste à augmenter de manière modérée, c'est vrai, la fiscalité de la Communauté urbaine comme nous l'avons fait dans le dernier mandat ou bien alors laisser filer, emprunter, donc transférer les investissements que nous allons faire sur les générations postérieures. Je rappelle que l'on prévoit par exemple, au niveau de l'Etat, qu'à la fin de l'année 2009, le déficit pourrait peut-être être de 4 % du PIB. C'est effectivement ce que nous ne voulons pas faire du point de vue de la communauté urbaine de Lyon et donc nous préférons dire aujourd'hui à chacun qu'effectivement, pour pouvoir avoir un plan d'investissement ambitieux pour développer cette agglomération, il convient de pouvoir avoir une augmentation de la fiscalité qui reste dans des limites raisonnables.

Vous savez, lorsque nous discutons avec un certain nombre de chefs d'entreprises, avec un certain nombre de responsables, par exemple de la Chambre de commerce, que nous expliquons que, dans le prochain mandat, la Communauté urbaine va investir 620 M€ dans les transports en commun pour servir en particulier les entreprises, ils comprennent tout à fait ce que nous leur disons.

Tout à l'heure, Jacky Darne parlait d'éventuelles extensions de la Communauté urbaine à un certain nombre de communes. Cela va impliquer pour elles qu'elles participent au versement transports. Et, là-aussi, lorsque nous discutons avec les maires, ils nous disent : "Nous-mêmes nous avons eu des dialogues avec nos chefs d'entreprises et ils nous disent : "Nous aimons mieux être davantage desservis par les transports en commun et effectivement être assujettis au versement transports". C'est donc dans cet équilibre-là que nous souhaitons pouvoir à la fois présenter au mois de janvier le budget primitif de 2009 et en même temps notre PPI.

Jacky si tu veux bien continuer sur la PPI.

N° 2008-0455 - finances, institutions et ressources -
 Programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 -
 Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. le vice-président DARNE : Merci. Donc quelques éléments sur la programmation pluriannuelle des investissements.

Je précise d'abord que cette programmation pluriannuelle des investissements vise les années 2009 à 2014 mais que ce n'est pas un document immuable. Ce qui est inscrit aujourd'hui dans la PPI, il n'est pas obligatoire de le réaliser : si le porteur d'un projet change d'avis, on peut en abandonner et, à l'inverse, s'il arrive des cas d'urgence, on peut en inscrire, c'est-à-dire que si l'on n'est pas capable d'inscrire pour six ans de façon

définitive, on peut adapter -et si je me rapporte au mandat précédent, nous avons adapté la programmation pluriannuelle des investissements à deux reprises-. C'est un document vivant, d'autant plus vivant, je le rappelle, que nous votons chaque année, au mois de janvier, le montant des six ans à venir. C'est-à-dire que nous sommes sur un élément glissant. On ne fonctionne pas six ans puis six ans qui suivent, nous sommes sur six ans qui, évidemment, continuent.

Ceci étant, mon incitation est évidemment plutôt pour retirer des projets qu'en mettre de nouveaux. Pour quelles raisons ? Parce que les demandes des maires telles qu'elles ont été exprimées comme les demandes des vice-présidents en charge de politiques font que c'est largement au-dessus, évidemment, de ce qui est possible. En gros, comme ordre de grandeur, entre les demandes initiales et ce qui est retenu, il y a un écart qui est à peu près du simple au double ; chacun le comprend bien et c'est tout à fait naturel.

Evidemment, l'arbitrage n'est pas simple à faire. La liste du plan de mandat est autour de 800 projets qui sont identifiés quand ils ont démarré, pas simplement quand ils sont comme un concept, ils sont inscrits dans notre base de données Phyfi (physique et financier) qui permet de suivre de façon détaillée la totalité des 800. On n'est pas capable d'avoir une mémorisation de la totalité. Dans ces projets, à peu près 290 sont des grands projets qui touchent toute l'agglomération, 150 sont le fonctionnement de nos services et 350 sont des projets communaux ; évidemment, les grands projets représentent une bonne part de cela.

Je vais simplement donner quelques grandes répartitions. La direction financière, sous l'autorité de madame Régine Perraudin, a tenté de classer les autorisations de programme suivant les différentes lignes du plan de mandat que nous avons voté le mois dernier. C'est un exercice comptable qui n'est pas si simple puisque, au lieu de respecter simplement un classement par nature des investissements, il s'agit de dire que, comme nous avons des priorités, est-ce que nous pouvons répartir nos investissements suivant les lignes du plan de mandat ; c'est ce qui est proposé dans les documents.

La première ligne plan de mandat, c'est de garantir le dynamisme économique : cela c'est 270 M€. Je dois préciser tout de même auparavant que, quand vous faites l'addition des sommes qui sont sur les quelques diapositives projetées, on tourne autour des 2,2 milliards alors que j'indique dans le plan de mandat 2 milliards ; il y a donc non pas une petite incohérence mais une variable d'ajustement de 200 M€, c'est-à-dire que ce qui est indiqué comme liste totale représente, dans une estimation parfois "à la louche", 2,2 milliards alors que ce qui est réellement finançable, d'après le service financier et moi-même, c'est 2 milliards, si on veut respecter à peu près les normes financières que l'on s'est données. Les 200 M€ qui sont en plus sont soit des opérations qui ne pourront pas se réaliser ou qui seront retardées, soit que les estimations seront plus faibles que ce qui apparaît à la suite d'appels d'offres ou de différents éléments. Donc il y a une estimation de 200 M€ supérieure à ce qui est possible. Voilà, je le dis pour qu'il y ait une transparence la plus grande possible entre nous sur ce qui est fait là puisque la liste est connue et annexée dans la délibération ; donc chacun peut voir ce qu'il en est. Ce qu'on appelle le dynamisme économique, vous en avez l'indication sur la diapositive, inutile que je le relise.

Ensuite, le développement économique des grands projets structurants : 330 M€. C'est évidemment beaucoup puisque, vous le voyez, cela fait 17 % sur les 2 milliards ; poursuite de Lyon Confluence, poursuite du Carré de Soie, aménagement du centre-ville.

Le rayonnement international : 120 M€. La liste des données n'est qu'à titre indicatif, vous pouvez retrouver dans le détail de la délibération plus que des exemples, la liste.

La mixité : 160 M€. Un certain nombre de maires ont fait part de leurs souhaits, entre le moment où ces documents ont été élaborés, discutés -dans un souci de discussion assez ouvert puisque les maires ont tous été entendus-, il y a eu des propositions, un retour qui leur a été fait ; évidemment, le calage est toujours un peu compliqué entre les demandes et ce qui est retenu.

Quelques-unes des questions ont tourné autour des opérations de la politique de la ville ou des opérations de renouvellement urbain. Il faut bien comprendre que ce qui est signé, même si les maires ne l'ont pas, en tant que tel, mis en priorité numéro un ou si ce n'est pas indiqué à nouveau dans la liste de façon précise, évidemment, toutes les opérations qui sont dans des contrats signés s'appliquent. Donc pour toutes les opérations de GPV, toutes les opérations Agence nationale de renouvellement urbain, il y a des engagements de la Communauté urbaine et elle y fait face au fur et à mesure de l'exécution des travaux. Il n'y a pas de doute là-dessus mais si je le précise c'est évidemment que quelques-uns ont demandé que je le dise.

Harmoniser une politique de logement : on a suffisamment parlé ces derniers temps du besoin de logement avec différents aspects. Je pense que l'on n'aura pas de peine à tenir nos objectifs en termes de logements sociaux. Par contre, on risque d'avoir des problèmes plus grands sur la construction de logements privés. Or, il y a évidemment interaction entre ces deux domaines. Notre agglomération a besoin de logements privés et publics dans les années à venir. La Communauté urbaine assume pleinement sa responsabilité en augmentant encore cette ligne logement.

La dernière ligne de la diapositive précédente n'est pas très importante en montants financiers (8 M€) mais, sur le dialogue avec les élus, les citoyens c'est dire que le dialogue avec les habitants, avec les associations, dans les instances qui existent est évidemment pris en compte. C'est une des conditions de la politique, il faut le dire.

Ensuite, l'économie, la mobilité, les transports. Je n'ai pas répondu tout à l'heure à une question sur le DOB, sur les subventions. Elles sont contrôlées. J'ai entendu la proposition qui a été faite pour les maîtriser un peu plus ; je ne sais plus qui l'a dit mais j'en suis d'accord.

620 M€ sur la mobilité : cela comporte aussi bien des transports collectifs que le reste, des déplacements individuels, sur des pistes cyclables ou des choses de ce type ou à pied, même si l'on n'est pas toujours capable de faire la distinction. Quand on parle de voirie, on fait une voirie entre les deux, c'est sur le même espace total, même si on sépare des utilisations, c'est souvent les mêmes budgets ; donc on a parfois un peu de peine à répondre précisément à ce que l'on consacre pour telle voie cyclable, etc. J'ai entendu dans le groupe des Verts que c'était une des préoccupations. Je ne sais même pas s'il y avait des demandes particulières. On veille attentivement à cela et à ne rien sacrifier en tout cas.

80 M€, projet Anneau Bleu, rives de Saône.

Gérer de façon durable les déchets et la propreté -on est là dans les investissements- : 40 M€. Sur les déchèteries, une nouvelle est prévue, il y a la réhabilitation de celle de Vaise et celle de Villeurbanne s'améliore avec des murs antibruit.

Le cycle de l'eau : quelqu'un a parlé de l'eau tout à l'heure avec les réseaux d'assainissement. Cela reste un des gros postes de dépenses d'investissement (10 %) : 240 M€. Je passe sur le reste. Ce n'est pas la peine que j'en dise plus.

Le fonctionnement des services : 140 M€. On met dans le fonctionnement des services le maintien de notre patrimoine et notre patrimoine ne comporte pas que le patrimoine administratif : je rappelle par exemple que le centre d'échanges de Lyon Perrache appartient à la Communauté urbaine et que si l'on voulait en faire quelque chose de bien, il faudrait des gros travaux ; une tranche est prévue ici. On a commencé déjà dans le mandat dernier avec le mur végétalisé et on va continuer pour en faire quelque chose de plus attractif que c'est aujourd'hui.

Au total, le projet de dépenses de paiement, les deux milliards d'euros, c'est le crédit de paiement possible aujourd'hui avec tout ce qu'on peut connaître aujourd'hui. Il me semble que cela permettra de faire face. C'est important deux milliards d'investissement. Cela permettra de faire face à la fois au besoin de cohésion sociale, de solidarité des territoires, d'aménagement de l'ensemble des espaces. C'est un programme volontariste, cela veut dire que, naturellement, on pourrait, s'il n'y avait pas cette volonté de présence dans l'économie et de réponse aux besoins d'aujourd'hui, être un peu en-dessous. Cela suppose une programmation assez sélective. Le comité d'engagement est fait non pas pour choisir les investissements mais pour les mettre en œuvre mais, dans ce projet, j'attends beaucoup des maires et des vice-présidents pour qu'ils signalent, comme ils commencent à le faire, à chaque fois que l'on fait des investissements qui coûtent plus qu'ils ne devraient coûter.

En tout cas, il me semble que l'on répond à tous les objectifs de solidarité, de compétitivité et de défi. Quand je dis défi, même s'il y a une crise financière, sociale et économique aujourd'hui qui occupe toutes nos têtes, je pense qu'en réalité, le véritable défi est encore plus énergétique et que la contradiction qu'il y a entre la consommation d'énergie de nos sociétés et les capacités de production énergétique qu'il y a aujourd'hui fragilise encore plus notre société que la crise, quelle que soit sa violence, que nous avons aujourd'hui ou qu'en tout cas, elle en est un des volets décisifs et que nous n'aurons pas trop de quelques mandats pour faire face à ce défi-là.

Merci à tous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous allons passer aux temps de parole. Si nous pouvons les respecter, ce serait bien. Trois minutes pour le groupe Mouvement démocrate.

M. DESBOS : Monsieur le président et chers collègues, nous sommes désormais à l'heure de l'épreuve pratique, exercice périlleux compte tenu d'une conjoncture qui n'épargne personne mais qui engage une responsabilité collective.

L'Etat se désengage, c'est incontestable, les collectivités déploient des trésors d'imagination pour répondre à l'équation ou plutôt l'inéquation d'une baisse des ressources et d'une augmentation des charges. Le débat ne se situe pas seulement là mais dans notre responsabilité d'élus face aux enjeux qui s'imposent.

Un des premiers enjeux porte sur l'évolution de la structure des ressources et de sa déconnexion de plus en plus marquée avec la réalité de l'activité économique locale mais aussi sur la perte d'économie financière, par ailleurs renforcée par le fait qu'une partie des taux de la fiscalité locale est fixée à Paris. L'addition de ces deux réalités tend à faire apparaître les décentralisations successives comme autant de recentralisations rampantes. La

taxe professionnelle est la première recette du Grand Lyon mais également des plus incertaines par son mode de calcul et par sa réforme éventuelle. Dans un tel contexte, la prudence raisonnée d'un autofinancement élevé apparaît plus qu'appropriée puisqu'il est le gage d'une autonomie financière. Nous souhaitons également souligner le souci du respect de l'équilibre territorial dans la répartition de ces 800 projets de mandat.

Le deuxième enjeu est bien de garantir le difficile équilibre entre maîtrise des dépenses et maintien d'un haut niveau d'investissement. Sur ce dernier point, on sait combien le rôle des collectivités locales est décisif puisqu'avec 52 milliards d'investissement annuel, elles représentent 73 % de l'ensemble des investissements publics, qui eux-mêmes représentent au passage 80 % de la commande en matière de travaux publics, pour ne citer que ce secteur.

Sur le choix des investissements, nous ne pouvons qu'approuver l'effort consacré aux projets de renouvellement urbain, de politique du logement et de désenclavement des quartiers, compte tenu des effets d'une crise qui touche inégalement nos concitoyens. L'appui au développement économique est fondamental, non seulement parce que c'est l'effet de levier de l'investissement mais surtout parce que les conditions seront réunies pour que cet effet de levier ait lieu, un soutien qui concerne tant les grands projets structurants, l'économie de la connaissance que la revitalisation des centres urbains et l'offre commerciale de proximité.

Malgré le principe de réalité qui conditionne cette programmation, nous regrettons l'absence de certains investissements pourtant inscrits dans le plan de mandat et qui nous semblent nécessaires pour l'avenir parce qu'ils préparent les changements que nous vivons en matière de partage de l'espace public et de lutte contre le réchauffement climatique.

À cet égard, nous regrettons de constater que le projet d'extension de zones 30 prévu dans le plan de mandat ne trouve pas de matérialisation financière dans la PPI.

De même, nous constatons que rien n'est prévu pour accompagner les maires du Grand Lyon, hors les deux grandes villes centres de l'agglomération, qui souhaitaient mettre en place un système d'autopartage dans leur commune, un dispositif qui est amené à prendre de l'ampleur.

Nous soulignons à nouveau notre regret quant à l'abandon du funiculaire avec vélos des pentes de la Croix-Rousse.

Enfin, quels moyens seront consacrés à la centrale de mobilité pour l'information multimodale, autre vecteur constitutif de cette nouvelle mobilité urbaine, essentielle pour la réalisation des ambitions que se sont fixées les Eurocités à Lyon, à savoir atteindre voire dépasser les objectifs de moins 20 % d'émissions de gaz à effets de serre d'ici 2020 ? Quant à l'utilisation de 20 % d'énergies renouvelables d'ici à cette même échéance, les efforts d'investissements nous semblent malheureusement insuffisants pour atteindre cet objectif et contribuer à cette fameuse croissance verte tant attendue. Pour ne citer qu'un exemple, le plan de mandat annonçait en matière d'écoconstruction le soutien aux installations en solaire thermique, photovoltaïque et mur végétalisé ; or, ces actions ne sont pas reprises au sein de la PPI.

Il ne s'agit pas évidemment de faire un catalogue de ce qui nous plait et nous déplaît mais simplement de souligner, de manière vigilante et dans une vision globale et à long terme, en quoi ces projets peuvent permettre un saut qualitatif, compte tenu des ambitions qui sont les nôtres en termes de développement durable. Il y a urgence car différer ces investissements importants

aujourd'hui c'est réduire proportionnellement notre capacité d'action de demain pour réaliser ce saut qualitatif durable que commande l'avenir de notre agglomération.

Le groupe Mouvement démocrate votera la PPI. Je vous remercie de votre écoute. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Radical de gauche - Grand Lyon demain.

Mme BENELKADI : Monsieur le président, mes chers collègues, après avoir adopté le plan de mandat, vous nous présentez ce soir la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 pour être en cohérence entre les choix politiques et leur financement.

Le groupe Radical de gauche - Grand Lyon Demain soutient les choix opérés pour quatre raisons :

- elle garde un niveau élevé d'investissements pour un nombre considérable de projets ;
- elle est en cohérence avec le plan de mandat et ses priorités : développement économique, développement humaniste de l'agglomération, développement durable ;
- elle s'inscrit dans une logique d'agglomération avec une volonté très nette d'investir de façon cohérente et harmonieuse pour éviter toute fracture spatiale au sein du Grand Lyon.
- elle respecte la volonté de l'exécutif d'user au mieux des capacités d'autofinancement de notre Communauté tout en s'adaptant à la conjoncture économique à court et moyen termes.

En vous remerciant.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Chers collègues, pour faire le lien, à mon tour, avec le débat précédent, je crois que pour limiter l'évolution de la fiscalité comme pour limiter l'impact sur nos budgets, il y a deux propositions, qui ont été faites en partie par Pierre-Alain Muet tout à l'heure, qui seraient fort utiles pour le Grand Lyon et pour les autres collectivités.

La première ce serait qu'il y ait, dans le cadre du plan de relance, des enveloppes de prêts à bas taux et sur longue durée et la seconde, pourquoi pas - parce que cela ne serait que simple justice- exonérer de TVA sur les investissements les collectivités, ce qui permettrait là-aussi de diminuer les coûts de gestion, de circulation de cette TVA entre l'Etat et les communes. Si vous cherchez des sources d'économie en fonctionnement, en voilà une par exemple.

Donc ce rapport sur le plan d'investissement n'est que la reprise en fait du plan de mandat que nous avons débattu et approuvé lors de la dernière séance. De plus, il est structuré par grandes enveloppes qui, comme Jacky Darne l'a rappelé, vont être révisables chaque année.

Donc notre vote, positif évidemment, de ce plan d'investissement n'est que la conséquence du vote précédent sur le plan de mandat. Le groupe GAEC l'approuvera donc dans la mesure où les équilibres du plan de mandat sont et seront respectés. Je vous renvoie pour les détails des appréciations sur la discussion précédente sur le plan de mandat.

Nous souhaitons en particulier que toutes les marges de manœuvre actuelles et à venir soient bien mobilisées, comme le prévoit aujourd'hui le plan de mandat, pour résoudre la crise du logement, pour faire en sorte que les transports en commun et

les modes doux se substituent de plus en plus à l'usage des automobiles, pour mobiliser le soutien aux investissements pérennes dans l'économie en évaluant en permanence leur impact en termes d'emploi et enfin pour contribuer à résorber les déséquilibres sociaux et géographiques de l'agglomération.

Une précision sur deux points qui font l'objet d'amendements, d'après ce qui a été déposé sur nos pupitres.

Pour les modes doux, le plan d'équipement n'est pas très lisible mais réparti sur plusieurs lignes. Les investissements sont supérieurs, semble-t-il, aux 90 M€ proposés ; c'est pourquoi nous approuverons le plan d'équipement.

Pour le TOP, le vote que nous allons faire ne peut s'entendre que dans les limites de l'accord politique de la majorité, à savoir la réalisation du tronçon de Valvert et les études de faisabilité et de modalités de financement nécessaires dans tous les cas de figure. Il ne s'agit donc pas de l'approbation a priori de la réalisation du TOP car nous ne disposons pas aujourd'hui des éléments indispensables à cette décision. Nous voterons donc le rapport sans les amendements en demandant au vice-président Jacky Darne de continuer, comme il l'a fait jusqu'à maintenant, à présenter en toute transparence et en amont l'évolution des engagements afin de pouvoir vérifier en permanence le respect de tous les équilibres que nous votons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Fournel. Le groupe Les Verts.

M. COSTE : Monsieur le président, chers collègues, nous nous félicitons tout d'abord que notre capacité d'investissement soit de deux milliards d'euros, ce qui est une somme considérable qui nous permettra de mener à bien de nombreux projets intéressants.

Toutefois, le rapport fait état de 2,2 milliards d'euros de projets ; il faudra donc choisir les projets à réaliser et ceux qui seront différés. Si les choix sont toujours douloureux compte tenu de l'impératif écologique et de l'urgence sociale, nous devons favoriser les projets qui s'inscrivent le plus dans l'un ou l'autre de ces deux objectifs, les projets étant à évaluer à partir d'indicateurs nous permettant des comparaisons. En particulier, il faudra renoncer à ceux qui aggravent la pollution ou des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, notre PPI devrait être, comme nous l'avons dit dans le DOB, une PPI de relance verte nous permettant de prendre résolument le virage du développement durable dans tous nos champs d'intervention.

Si la majorité de notre groupe approuve globalement la PPI du mandat, vous connaissez notre désaccord de fond sur le tronçon ouest du périphérique, à la fois pour des raisons de coûts et de cohérence de notre politique des déplacements avec le plan climat et le PPA (plan de protection de l'atmosphère). Contrairement à ce qui est écrit dans la délibération, le TOP n'a pas pour but de connecter l'agglomération au monde mais de favoriser les déplacements automobiles locaux. Ne refaisons pas l'erreur de la rocade "est" qui est passée du statut de rocade des villages au statut d'autoroute de contournement "est" de Lyon.

Le sens de l'amendement que nous proposerons tout à l'heure est de mettre notre assemblée devant ses responsabilités. Le temps n'est plus aux beaux discours sur le développement durable mais aux pratiques contraires. De même, nous rappelons notre opposition au Grand stade à Décines pour lequel la PPI prévoit différents projets comme le prolongement du tramway T2 via Eurexpo.

Quelques remarques ensuite : si notre groupe retrouve certaines de ses demandes comme la protection du captage des quatre Chênes à Saint Priest, nous regrettons de ne pas voir figurer

dans cette PPI des points importants comme la requalification du cours Emile Zola, mentionné seulement pour son extrémité "est" ou de voir figurer partiellement la ligne A7 pour le foncier sur Lyon et Villeurbanne ainsi que l'étude pour l'adaptation de la ligne C3 dans les troisième et sixième arrondissements indiquée uniquement pour Villeurbanne.

Dans le domaine du développement économique, il manque l'économie sociale et solidaire et il n'y a pas d'enveloppe indiquée pour la diminution des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables.

Sur le volet modes doux, nous regrettons que le volet stationnement et location longue durée ne soit pas cité ainsi que la politique de résorption des points noirs comme par exemple le pont Poincaré.

Enfin, l'abandon non concerté du projet de remonte-pente pour cyclistes à la Croix-Rousse est une mauvaise nouvelle. Cela avait déjà été le cas dans le mandat précédent. Une pétition organisée par Les Verts à ce sujet a déjà recueilli mille signatures, ce qui démontre que ce projet était largement attendu. Rappelons aussi que c'est un engagement du programme proposé aux électeurs lyonnais en mars dernier.

Concernant le plan modes doux, notre groupe proposera à l'assemblée que l'assemblée donne des garanties à nos concitoyens. C'est le sens de l'amendement que nous allons déposer et qui sera proposé par Françoise Chevallier tout à l'heure ; elle représente notre collectivité au club des pistes cyclables.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

M. VINCENT : Monsieur le président, mes chers collègues, nous voici sur le point de voter la programmation pluriannuelle des investissements. Après le plan de mandat, c'est un nouvel acte fort de la présente mandature. Il doit permettre de donner une traduction concrète aux grandes orientations que nous avons adoptées le 17 novembre dernier.

Dans un contexte de crise durant laquelle l'incertitude est reine, il est toujours difficile de faire des choix d'investissement donc de prévoir. Les communes ont pu exprimer leurs souhaits et, nous le pensons, obtenir satisfaction sur la plupart de leurs demandes. Bien sûr, nous savons que tout ne devient pas possible d'un coup de baguette magique et qu'il faut parfois faire des choix. Et si Henry Becque a dit que la décision est souvent l'art d'être cruel à temps, je crois pouvoir dire que, dans le groupe que j'ai l'honneur de présider, nul n'a ressenti de votre part le signe d'une cruauté quelconque. Vous avez su vous entourer des personnes compétentes et écouter les besoins des communes car c'est bien au plus près des citoyens que les projets prennent leur source.

Si nous en venons au détail des propositions, on y trouve une logique à la fois de proximité et de prospective. Il est essentiel que ce qui est visible pour les citoyens soit réalisé : requalification des espaces publics, des voiries, des places. En même temps, de grands projets comme le TOP, le boulevard urbain "est", l'évènement cinéma, le métro à Oullins sont de nature à changer le visage de notre agglomération. Ceci appellera une vigilance accrue quant à la maîtrise de nos finances car la logique pluriannuelle n'est pas qu'un affichage, elle implique une gestion fine, dont je sais que nos services ont pleinement conscience.

Au nom de mes collègues de Marcy l'Etoile et de Solaize, j'exprimerai simplement le regret que l'on n'aille pas plus loin

que le stade des études sur le raccordement de ces communes au réseau d'eau de la Communauté urbaine. Pour des raisons d'égalité entre les territoires, nous espérons que ces études déboucheront sur une véritable volonté politique de faire avancer ce dossier.

Nous souhaitons que tous ces projets puissent être réalisés malgré le contexte financier qui, nous le savons, sera contraignant. Ils impliquent deux milliards d'euros d'investissements sur le mandat. Pour y parvenir, il conviendra de trouver le juste équilibre entre l'effort fiscal, l'emprunt mais aussi les économies de fonctionnement. Les communes seront prêtes à faire un effort, nous le pensons, si celui-ci est équitablement réparti et si, dans le même temps, la stratégie d'emprunt du Grand Lyon demeure prudente comme toujours.

Le groupe Centriste et démocrate tient à rappeler ici sa position. Lors de différentes réunions, l'idée d'une hausse des impôts locaux a été évoquée. Nos communes prendront leurs responsabilités, selon les engagements que chacun a pu prendre durant la dernière campagne et les spécificités locales. Nous souhaitons que cette hausse, si elle se produit, puisse financer des dépenses d'investissement ainsi que le fonctionnement se rapportant aux investissements et non le fonctionnement courant de la Communauté urbaine. Si les nouveaux services offerts aux citoyens se traduiront par des coûts supplémentaires qu'il faut compenser, il convient de garder le cap de la gestion rigoureuse des finances publiques. Pour réaliser ces objectifs, la mobilisation de tous, communes, services du Grand Lyon, partenaires extérieurs, citoyens, sera nécessaire et nous souhaitons évidemment que chacun soit associé à cette démarche.

Je conclurai par ces mots de Machiavel, que j'adresse à chacun de nos collègues en cette fin d'année, en souhaitant que cela soit un message d'espoir pour les mois et les années qui viennent : "Le hasard gouverne un peu plus de la moitié de nos actions et nous dirigeons le reste". C'est au nom de cette volonté d'agir de manière responsable pour la gestion de la Communauté urbaine que nous voterons cette PPI.

Je vous demande, monsieur le président, de donner la parole pour quelques secondes encore à mon collègue Da Passano.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Da Passano.

M. le vice-président DA PASSANO : Monsieur le président, mes chers collègues, juste pour demander que soit rectifiée une erreur en bas de la page 130 ; je lis : "*l'installation de la direction de l'eau route d'Yvours à Irigny*". C'est une erreur puisque ce projet, comme l'ont confirmé vos services, a été abandonné mais, pour moi, c'est important que ce soit rectifié dès ce soir et qu'on en prenne acte.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous le confirme, monsieur Da Passano, puisque nous avons vu en commun d'autres projets sur la ZAC d'Yvours.

M. le vice-président DA PASSANO : Je vous remercie, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je passe maintenant la parole au groupe Communiste.

(Vives réactions dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Non, Non ! Pas deux fois, monsieur Plazzi...

(Rires)

M. PLAZZI : Allez ! Une petite minute ! Monsieur le président, chers collègues, ce dossier de la PPI nous permet de souligner l'intérêt des projets de la communauté urbaine de Lyon, projets à la demande des communes ainsi que ceux qui sont portés par l'intérêt général plus large.

Sans doute tous les souhaits des communes ne sont pas pris en compte ; cette question des villes qui auraient pu souhaiter mieux est plus que récurrente mais elle est due à l'intercommunalité. Cela ne doit pas empêcher de travailler. La solidarité est de mise, c'est un acquis pour tous.

Par exemple, la question des modes doux et en particulier celle du développement de Vélo'V sur une plus grande zone de l'agglomération reste entière. Des communes ont montré leur fort intérêt et en ont fait la demande, comme Vénissieux par exemple ; peut-être d'autres villes ont aussi exprimé le même désir.

La question de la desserte et toujours de la fréquence des transports collectifs en certains points du territoire est également importante pour les élus.

Autre sujet qui fait débat, c'est la question du TOP. Nous sommes demandeurs d'une véritable concertation et d'études qui nous éclairent sur comment sera fait le TOP, où aboutira-t-il et comment sera-t-il financé -car l'enveloppe prévue pour le TOP est relativement importante- ? Reste que le TOP ne réglera pas la question récurrente aussi d'un grand contournement de l'ouest lyonnais que nous souhaitons aussi concomitante avec le TOP.

Autre notion, "savoir et métropole" : un déploiement est-il pensable dans la première couronne ? Serait-il souhaitable ? Ce serait souhaitable.

Chacun sait que c'est toujours le financement qui pose problème et qui contraint souvent les collectivités. Concernant les grandes compétences de la Communauté urbaine signifiées dans la PPI 2009-2014 et son ambition de la financer à hauteur de deux milliards d'euros sur le plan de mandat, il faudra tenir compte de toutes les questions posées : l'économie, le logement, le transport, le développement durable, la démocratie. On peut espérer que la politique de l'Etat ne mette pas en cause la politique du Grand Lyon.

Avec toutes ces remarques, le groupe Communiste et intervention citoyenne approuvera la PPI.

Voilà, j'ai tenu !

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Très bien ! En amélioration ! (*Rires dans la salle*). Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président DESSEIGNE : Monsieur le président, mes chers collègues, la discussion sur la programmation pluriannuelle des investissements doit être centrée sur le panorama des grands investissements communautaires et sur leur répartition. Nous traiterons des aspects financiers ultérieurement et à l'occasion de la discussion sur le budget 2009.

Cette présentation de la PPI nous expose les opérations programmées en cohérence avec les grandes lignes du plan de mandat présenté dans cette assemblée le mois dernier et soumis à notre vote collectif.

Trois constats préliminaires peuvent être faits :

- sur le plan de la méthode, nous pouvons rappeler que les communes ont été sollicitées et leurs souhaits ont servi de base de données pour l'élaboration de cette programmation pluriannuelle des investissements. En ce qui concerne notre groupe, nous estimons avoir été entendus ;

- deuxième constat, nous nous trouvons dans un contexte économique actuel plutôt défavorable qui ne doit pas pour autant nous incliner à ralentir les projets à l'échelle de l'agglomération et de chaque commune. La Communauté urbaine est par nature un investisseur fort et, dans ce contexte, elle se doit d'assumer son rôle. Nous sommes en début de mandat et il existe une volonté de réalisation de projets inédits qui nécessitent des besoins financiers conséquents ;

- un troisième constat : les gestionnaires attentifs des budgets communaux que nous sommes vous disent qu'il est nécessaire de conserver une situation financière raisonnable et saine. C'est une réelle préoccupation de nos concitoyens.

Sur la base de ces constats, le groupe Synergies-Avenir entend apporter une contribution active et pragmatique. Nous avons souhaité analyser cette programmation pluriannuelle des investissements selon trois critères : le domaine d'intervention communautaire, le lieu et le secteur d'investissements, le planning de réalisation de ces investissements.

Le domaine d'intervention communautaire -

La PPI doit être abordée dans sa globalité. On constate une prédominance pour le développement du domaine de la mobilité, ce qui est parfaitement conforme au plan de mandat. Les équipements d'agglomération recensés dans la PPI regroupent les grands projets dont le pont Schumann, la sécurité dans les tunnels, les rives de Saône mais également des équipements communaux par le biais des requalifications de zones industrielles, les projets nature, le plan de modes doux, le programme REAL et beaucoup d'autres opérations. Les projets classés en projets d'agglomération auront un impact certain et non négligeable sur nos communes et dont elles bénéficieront directement.

Nous constatons avec une certaine satisfaction que la logique de proximité est toujours présente dans cette programmation pluriannuelle des investissements. S'agissant des déplacements urbains et du domaine de la mobilité, nous nous réjouissons de la continuité des investissements en termes là encore de proximité. Il faut noter cependant que la partie investissement des transports en commun doit être trouvée dans la partie fonctionnement par le biais de la subvention très importante versée au Sytral. Enfin, en termes d'urbanisme, l'importance de la partie centralité trouve un certain écho dans cette PPI.

Les lieux d'investissements et les secteurs mobilisateurs de ressources, deuxième entrée d'analyse -

Le groupe Synergies-Avenir milite depuis l'installation du conseil de Communauté pour la reconnaissance de trois sphères distinctes et autonomes d'un point de vue des investissements : la sphère relative à la ville centre, la sphère des communes périphériques et la sphère des équipements d'agglomération. Force est de constater que cette répartition est respectée dans la PPI puisqu'elle se ventile à quelque chose près dans une répartition 50 %, 15 % et 35 %. Il est à noter de surcroît qu'aucun secteur ne semble avoir été oublié, s'agissant de la dizaine de territoires pertinents qui couvrent notre territoire d'agglomération, et ceci pour chaque grand domaine d'intervention communautaire.

Troisième entrée d'analyse : le planning de réalisation des investissements -

La démarche financière proposée relative à l'instauration d'une gestion en autorisations de programme et crédits de paiement nous semble correspondre à notre volonté d'appréhender le mandat à venir dans sa globalité et de manière la plus lisible

possible. Nous savons très exactement où nous allons. Dans ce sens, une répartition par commune et par secteur a été réalisée afin de pouvoir lisser les interventions communautaires dans le temps. Insistons encore une fois sur la volonté de voir les exécutifs locaux pouvoir établir eux-mêmes les plannings de réalisation des travaux communautaires dans leur commune, disposant de la meilleure connaissance des besoins, des nécessités de travaux et des moyens de réduire les gênes au maximum. Enfin, il convient d'examiner la proportion de ce qui sera réalisé dès 2009 et qui sera ensuite un vecteur de montée en puissance pour le futur.

La répartition des investissements provient d'un arbitrage qui nécessairement s'est effectué au détriment de certains autres projets mais, sur tous les domaines, le choix est intervenu dans une proportion raisonnable. Je voudrais tout simplement dire, dans le cadre de cette programmation pluriannuelle des investissements, qu'elle traduit le sens des responsabilités et un pragmatisme de l'action. Il s'agit d'un véritable pacte de confiance, de sincérité et de vérité qui, dans le cadre de l'agglomération, est noué avec l'ensemble des populations.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, le groupe Synergies-Avenir votera cette programmation pluriannuelle des investissements avec confiance et ambition. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai ensuite le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : Monsieur le président, quelques mots. J'ai écouté avec attention ce qu'a dit notre collègue Max Vincent. J'ai d'abord noté et nous constatons tous que les capacités d'investissement de la Communauté urbaine sont aujourd'hui d'à peu près 1,950 milliard d'euros, que la PPI que vous nous présentez ce soir est de l'ordre de 2,200 milliards d'euros. Il y a donc une différence dont on sait aujourd'hui qu'elle sera financée sans doute par l'impôt et nous avons, parmi ces sommes, 800 M€ considérés de coups partis. Si j'applique à ces chiffres la théorie de monsieur Vincent que la moitié de ce que nous faisons relève du hasard...

M. le vice-président DARNE : C'est Machiavel !

M. BUFFET : ...Oui, mais il a repris Machiavel ! Nous savons donc que, pour les coups partis, c'est à peu près une certitude et, pour le reste, nous sommes au "doigt mouillé" ! Voilà la réalité de ce qu'a dit Max Vincent.

Alors il m'a apporté sur un plateau ce que je voulais essayer d'expliquer ce soir puisque la réalité des choses c'est que nous avons une capacité réelle d'investissement d'un peu plus de 1,150 milliard d'euros et que nous sommes partis, à travers cette PPI, avec une ambition dont je ne sais pas s'il faut la qualifier de raisonnée -je n'y crois pas- mais plutôt de caractère irréaliste. Car, alors que sur le mandat qui vient de s'écouler, nous avons réussi à peu près en moyenne à investir 330 M€ par an sur le mandat, comment pourrions-nous faire plus aujourd'hui ? Est-ce que nous avons les capacités à la fois techniques, humaines pour en rajouter encore, indépendamment des contraintes budgétaires qui sont posées et des problèmes de ressources ?

Moi, je voudrais attirer votre attention sur le fait aussi que cette programmation pluriannuelle des investissements, qui est le deuxième vote le plus important, -va-t-on dire- après le plan de mandat, ne constitue pas, à aucun moment, un engagement de faire car l'engagement de faire c'est uniquement l'autorisation de programme qui sera délivrée dans quelques semaines ou dans quelques mois. Nous sommes donc sur un affichage complet de ces grands projets. Nous sommes dans une situation où

aujourd'hui, même si nous souhaitons ou nous souhaiterions que les choses puissent se faire, en l'absence de tout critère de choix qu'il faudra faire lorsqu'il sera le moment de trancher parmi les priorités et surtout dans le respect de l'équité entre les territoires. Et nous avons besoin de surcroît, même si vous l'avez accepté dans le débat d'orientation budgétaire enfin, d'avoir un observatoire des investissements qui nous permette de savoir réellement quel sera la réalité des engagements qui sont pris ce soir, en tous les cas qui sont proposés et non pas pris ce soir.

Pour cela, monsieur le président, nous avons dit il y a quelques semaines, à l'occasion du vote du plan de mandat, que nous n'étions pas d'accord avec la méthode, en tous les cas que vous n'avez pas créé les conditions dans lesquelles nous aurions pu être associés de façon proche -et nous l'avons regretté- dans la préparation de ce plan de mandat mais surtout au-delà ce celui-ci, dont j'ai entendu tout à l'heure qu'il a été dit que, de toute façon, il ne serait pas réalisé : un orateur qui a pris la parole il y a quelques minutes, je crois sur les bancs qui sont face à moi, a dit que de toute manière le plan de mandat ne serait pas réalisé. Pourquoi l'a-t-on mis au vote alors ? Pourquoi l'avez-vous voté s'il ne sera pas réalisé ? Pourquoi, ce soir, accepteriez-vous de voter une programmation pluriannuelle des investissements, qui certes est pavée, sans doute, de bonnes intentions et de projets intéressants mais dont on ne connaît pas encore aujourd'hui quelle sera la réalité d'exécution ni d'engagement ?

Sauf que ce que l'on sait ou qui a été dit, si l'on veut que cela se fasse ou puisse se faire ou que l'on puisse envisager de le faire, il faudra passer par l'augmentation de la pression fiscale ; certes en 2010 mais les raisons sont connues : parce qu'il faut que les communes l'augmentent en 2009. Et c'est là-dessus que nous divergeons et que nous divergeons fortement. D'abord parce que nous ne sommes pas favorables à rajouter de la crise à la crise -nous l'avons dit, nous le redisons-, ensuite parce que nous pouvons imaginer que si nous avions été associés de façon plus proche, nous aurions été en capacité de faire peut-être des propositions avec l'espoir sans doute d'être entendus sur ces sujets-là.

J'aurais souhaité effectivement que nous puissions être entendus sur tous ces points, ce qui m'aurait permis d'éviter de parler ce soir une fois de plus du tronçon ouest du périphérique. Puisque sur les bancs, ici, certains se sont exprimés être pour, d'autres contre, Les Verts sont opposés, les Communistes sont favorables et moi je lis dans le document de la PPI que, d'une part, 300 000 € sont prévus pour pouvoir communiquer sur le projet et, d'autre part, 8 M€ pour construire le dialogue permanent avec les élus et les citoyens. Monsieur le président, permettez-moi simplement de vous dire qu'il vous coûterait bien moins cher de m'accorder un rendez-vous pour qu'on puisse évoquer ces dossiers...

(Murmures dans la salle)

...car sur ce sujet, sur le sujet du TOP et sur ce que l'on a évoqué de la PPI actuelle, le dialogue permanent ne doit pas être un vain mot. Et je redemande ce soir solennellement que, sur ce dossier du TOP qui est à nouveau dans la PPI, que des collègues ont à nouveau évoqué ce soir, vous puissiez accepter de me recevoir et, en tous les cas, je vous propose de venir à Oullins dès que vous le pourrez pour que l'on puisse débattre, dans le cadre d'un dialogue permanent avec les élus et les citoyens, de ce projet sur la commune.

Voilà, monsieur le président, ce que je souhaitais vous dire au nom du groupe Ensemble pour le Grand Lyon. Je souhaiterais également vous dire que, dans ces conditions-là, le groupe s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Monsieur Darne, quelques éléments de réponse.

M. le vice-président DARNE : Quelques éléments. Je vous laisserai, monsieur le président, le soin de répondre largement à quelques-unes des questions. Je veux simplement apporter deux précisions.

Atoutunensemble d'intervenants qui ont évoqué des compétences dans les domaines de l'énergie, d'un certain nombre d'actions que nous n'avons pas aujourd'hui encore les capacités de faire, que nous pourrions déléguer je pense prochainement -il y a trois délibérations tout à l'heure qui portent déjà sur les nouvelles compétences-, dans les mois et années à venir, sur un certain nombre de compétences qui nous permettront d'agir avec plus d'efficacité. Des questions énergétiques, des questions réseaux de chaleur ont été déjà examinées en fin de mandat précédent ; elles avancent et je crois que nous pourrions assumer mieux nos responsabilités dans tout ce champ prochainement et que, dans un certain nombre d'autres domaines, il me semble que nous avons examiné chaque fois la façon dont nous pouvons entre communes et Grand Lyon être plus efficaces dans l'organisation du service public.

Le deuxième commentaire que je veux faire, c'est bien sûr sur le côté irréaliste qu'évoque François-Noël Buffet pour lui dire qu'il n'y a pas d'irréalisme. Mais je voudrais tout de même le convaincre, tout bêtement parce que j'ai toujours la faiblesse de penser que chaque être est susceptible d'entendre les données, de les regarder et d'y adhérer.

Un plan de mandat de deux milliards d'euros de crédits de paiement c'est évidemment reprendre en plus des opérations qui ont été lancées dans le mandat précédent et c'est laisser en fin de ce mandat des opérations nouvelles. Donc les deux milliards sont des opérations nouvelles qui s'ajouteront aux 800 M€ déjà existants ; cela fera un total de 2,8 M€ et, en fin de mandat, il restera 8 à 900 M€ à exécuter. Il n'y a aucune incertitude, c'est normal et c'est comme cela que les choses doivent et peuvent fonctionner.

Deuxièmement, est-ce que ce niveau de deux milliards est excessif, irréaliste ou insuffisant ? Tout le mandat dernier, quand nous avions un plan de mandat de 1 150 M€, tout le début du mandat, le groupe auquel vous appartenez disait que c'était timoré. Aujourd'hui, vous nous dites que c'est excessif. Pourquoi c'est raisonnable ? C'est parce que cela correspond à notre capacité et aux besoins de cette agglomération.

Et, par rapport au mandat dernier, vous avez trouvé que mandat exécuté, c'est-à-dire que, quand vous nous dites : "On ne sait pas si ce sera exécuté ou pas", il y a l'avantage, quand on exécute un mandat, de pouvoir apporter des preuves et donc d'avoir la crédibilité nécessaire. Dans le mandat dernier, de la première délibération qui a eu lieu ici jusqu'à la dernière, nous avons maintenu le même cap et les mêmes chiffres et annoncé en permanence un investissement de 1 600 M€ d'investissements environ ; à 50 M€ près, nous l'avons tenu.

Ce qui était possible dans le mandat dernier est possible dans celui-ci. 2 milliards par rapport à 1,150 milliard, c'est 25 % de plus. Il y a une part qui est la hausse des prix et la variation de prix et une part liée à la nécessité d'aller plus loin puisque, chacun l'a dit, de gros investissements sont à réaliser, dans tous les domaines. Quand vous avez de l'ordre de 200 M€ à faire sur la sécurité des tunnels, ce n'est pas un investissement qui est visible, qui est choisi librement par nous, qui apporterait un plus évident, c'est une nécessité que nous prenons en charge. Si nous ne faisons pas cela, c'est la sécurité des Lyonnais qui

est en cause et c'est un investissement qu'il faut faire. Si nous n'avons pas un volume suffisant, cela prend la place d'autres investissements.

Donc 2 milliards d'investissement, qu'est-ce que cela fait ? Cela fait un montant d'environ 350 M€ par an. Ce que nous avons voté tout à l'heure, indiqué dans le débat d'orientation budgétaire, qui sera inscrit dans le prochain budget, c'est 395 M€. Donc c'est une somme que vous connaissez, qui est affichée et que vous pourrez voter le mois prochain. Dans le montant des autorisations de programme que vous voterez début janvier, il vous est soumis un montant d'autorisation de programme de 450 M€, un peu supérieur à ce qui sera la moyenne parce que nous sommes en début de mandat, qu'il faut inscrire des autorisations de programme pour la totalité, pour un certain nombre d'opérations et qui sont connues ; il n'y a pas d'incertitude sur ces montants.

Donc j'ai envie de vous dire que, d'une part, c'est réaliste par rapport à ce que nous avons fait, c'est réaliste par rapport à l'autofinancement que nous avons, c'est sûr dans le montant que nous avons pour l'année 2009.

Le seul point réel de divergence que nous pouvons avoir c'est : faut-il ou pas un recours à l'impôt ? Tout à l'heure, quelqu'un est intervenu dans la salle. Il y a une façon simple de ne pas avoir recours à l'impôt, c'est que vous obteniez dans un débat parlementaire que l'Etat, au lieu d'apporter entre 0 et 1 %, applique le contrat de solidarité tel qu'il existait antérieurement et qu'il nous accorde une augmentation annuelle qui soit comme l'augmentation des salaires de 2,5 % par an et nous n'aurons pas besoin d'augmentation d'impôts parce que l'augmentation que nous faisons correspond à moins que cela, parce que 2,5 % par an cela suffit amplement. L'Etat nous donne aujourd'hui l'équivalent de la hausse des prix. Vous signez là-dessus et, monsieur Buffet, je demande à monsieur Gérard Collomb, président, de retirer l'hypothèse d'augmentation des impôts. Je m'y associerai parce que l'augmentation des impôts ne fait que compenser cela.

Voilà, les choses sont simples, c'est de l'arithmétique pure. Soit je vous ai convaincu de demander au Parlement l'augmentation de 2,5 %, soit vous acceptez que l'Etat ne donne que 1 % et, dans ce cas, vous acceptez que l'on trouve dans une autre poche, celle des entreprises. Mais c'est un retour d'investissement pour elles, ce n'est pas du gaspillage : elles en trouvent le retour car, quand les salariés peuvent se déplacer dans des métros, des tramways ou des trolleybus, quand il y a des logements pour les salariés et qu'on peut accueillir des gens qui ont des compétences, quand on peut former dans les universités les gens dont on a besoin, c'est de l'investissement pour les particuliers bien sûr mais au profit des entreprises et c'est donc un retour pour les entreprises. Donc le choix est simple, les chiffres sont réalistes, l'alternative existe et, si elle n'existe pas, votez !

Donc mon souhait c'est non seulement que vous ne vous absteniez pas aujourd'hui bien sûr mais que vous votiez le budget en janvier. Merci.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Chers collègues, quelques mots pour conclure ce débat.

Tout d'abord, est-ce qu'il est nécessaire d'aller aux alentours de 2 milliards d'investissement et, si possible, à 2,2 milliards d'investissements ? Je crois qu'aujourd'hui c'est capital pour notre agglomération. Nous ne sommes pas effectivement seuls sur le niveau européen, notre agglomération a à se comparer avec les autres grandes agglomérations.

Lorsque je regarde les investissements faits par ces agglomérations partout en Europe, je me dis que si demain nous voulons pouvoir être encore compétitifs parmi les grandes agglomérations européennes, il nous faut aujourd'hui investir et investir puissamment. Lorsque nous disons dans la PPI que par exemple, pour les transports en commun, nous allons réaliser 620 M€ d'investissements au cours de ce mandat, qui peut nier aujourd'hui que le problème de la mobilité urbaine est un problème capital pour l'agglomération lyonnaise ? Lorsque nous disons que, sur le développement économique, nous allons investir 270 M€, que, sur le rayonnement international, nous allons investir 125 M€, qui peut dire que ces investissements ne sont pas nécessaires pour notre agglomération ? Ils sont nécessaires à la fois pour faire face à la crise, dans un premier temps, pour préparer l'économie de demain, dans un second temps.

Alors je crois que vous nous avez dit : "Si vous nous aviez associés au débat, peut-être aurions-nous pu voter". Je vous demande quels sont vos projets alternatifs globaux par rapport au projet que nous vous présentons dans la PPI ? Jusqu'à présent, je n'en ai pas entendu. Oui, je pense que, pour l'agglomération lyonnaise, il nous faut développer de grandes infrastructures. Oui, je pense que pour l'agglomération lyonnaise, il nous faut développer de grands équipements.

Lorsque vous nous parlez du TOP, je voudrais savoir si votre problématique ce n'est pas le TOP à Oullins ou pas le TOP dans l'agglomération. Si l'on dit qu'il ne faut pas le TOP dans l'agglomération, alors il faut apporter des réponses alternatives et un certain nombre des Verts -puisque vous les avez cités- ont au moins le mérite d'essayer de proposer un certain nombre de réponses alternatives par rapport au choix du TOP. Nous voulons étudier l'ensemble des solutions et c'est pour cela que, dans ce mandat, nous allons commencer par un certain nombre d'études de manière à pouvoir comparer l'ensemble des solutions et apporter ensuite une réponse cohérente. Parce que je ne voudrais pas que, dans une dizaine d'années, on nous dise : "Ils n'ont pas eu le courage de prendre les décisions qui étaient nécessaires et aujourd'hui notre agglomération est totalement embolisée". Si nous voulons effectivement préparer l'avenir, il faut que nous ayons le courage de présenter ces propositions.

Sur votre deuxième question qui était la capacité à faire, comment disiez-vous ? "Pourrait-on réaliser 2 milliards d'euros dans la PPI alors que nous en avons réalisé que 1,600 milliards ?" Tout simplement pour une raison simple -que monsieur Darne a évoquée à l'instant- c'est que lorsque nous sommes arrivés dans le dernier mandat et parce qu'il y avait eu l'investissement dans le tronçon nord du périphérique, tous les projets avaient été arrêtés deux ans auparavant et que les premières années d'investissement ont été, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, aux alentours de 110 M€ et qu'il nous a fallu effectivement développer un certain nombre de projets et monter en puissance.

Aujourd'hui, c'est tout le contraire puisque nous allons commencer, pour l'année prochaine, par un investissement à 495 M€ et ce qu'a indiqué Jacky Darne c'est que, pour rester dans l'épure, il va plutôt nous falloir décélérer qu'au contraire accélérer. Alors, à partir de là, le problème de la fiscalité, moi je veux bien qu'il soit posé devant l'ensemble de nos concitoyens mais on ne peut pas dire à la fois : "Nous voulons des grands investissements" et en même temps : "Nous ne voulons pas d'imposition". Excusez-moi, mais lorsque nous réalisons le métro à Oullins, lorsque nous décidons dans cette PPI d'investir à la Saulaie, de faire le pôle multimodal, si effectivement nous ne faisons pas appel à l'impôt, dans ce cas-là, nous ne pouvons pas réaliser ces investissements. Et le vrai choix c'est de dire : "Est-ce que vous voulez effectivement que nous investissions

dans ces transports en commun ? Et je me souviens que, dans votre intervention dernière, vous aviez même demandé que le métro soit prolongé jusqu'aux hôpitaux.

Cela veut dire que l'on ne peut pas demander des investissements extrêmement importants pour notre agglomération et en même temps avoir une fiscalité zéro ou alors cela veut dire que l'on tire sur l'emprunt et que ce seront les générations futures qui paieront les réalisations que nous aurons décidées au cours de ce mandat ; et cela, je ne souhaite pas le faire. Voilà l'alternative devant laquelle nous sommes placés et, en fait, vous la comprenez bien parce que si votre vote est un vote d'abstention. Si vous pensiez que cette PPI soit une PPI complètement mauvaise qui prenne les problèmes à rebours, à contre-courant, qui ne corresponde pas à la fois aux besoins du développement de notre agglomération et en même temps aux besoins de la vie quotidienne des gens, c'est un vote contre que vous émettriez.

Ce soir, vous vous absteniez parce que, par principe politique, vous ne pouvez pas être d'accord avec nous mais vous savez bien que, sur les grands projets, à la fois nous suivons la bonne direction et en même temps, parce que nous avons discuté avec l'ensemble des maires de l'agglomération, parce que chacun de mes conseillers a effectivement eu un contact avec l'ensemble des maires, que nous avons priorisé les dépenses que vous-même aviez demandées, à la fois nous avons répondu à une stratégie globale et en même temps aux demandes qui étaient faites pour prendre en compte le quotidien, pour prendre en compte la proximité.

Donc, pour cela, nous défendrons effectivement cette PPI et, si vous le voulez bien, nous allons passer au vote.

Ah, pardon ! nous avons deux amendements.

Donc l'amendement concernant le tronçon ouest du périphérique, je viens d'y répondre et je ne procéderai pas à d'autres explications de vote, je le soumettrai simplement aux voix.

En ce qui concerne l'amendement sur les modes doux, je veux simplement rappeler que, dans les dépenses indiquées dans la PPI, nous avons indiqué 20 M€ pour les pistes cyclables et les itinéraires cyclables ; dans le programme globalisé de voirie, nous avons identifié une somme de 1,5 M€ par an, soit 9 M€ ; dans les lieux réalisés ou réhabilités par le Grand Lyon dans les espaces publics, les bâtiments du type gare ou bien REAL, nous avons décidé de consacrer une enveloppe de 10 M€ ; dans les grandes voiries type BUE, nous aurons partout des pistes cyclables dédiées ; dans les travaux connexes aux grandes lignes de transports en commun que nous réalisons, partout nous réalisons des transports doux ; par ailleurs, nous réalisons les passerelles modes doux entre Caluire et Cuire et la Cité internationale, entre Lyon Confluence et Gerland-Debourg ; sur l'itinéraire rive de Saône, il y aura un bouclage par piste cyclable régulier ; dans la zone 30 de Lyon, nous poursuivons l'aménagement de 140 entrées et sorties de carrefours dangereux ; dans l'Anneau bleu, le parc de Miribel Jonage, nous poursuivons l'itinéraire cyclable ; le deuxième tunnel de la Croix-Rousse sera notamment dédié aux transports en commun et au cyclisme ; dans le réaménagement de la rue Garibaldi, nous aurons une reconquête pour piétons et modes doux et, pour le pont Schuman, cela permettra la dévolution de la passerelle Masaryk aux modes doux. Cela veut dire que dans la PPI, il y a plus de 90 M€ qui seront effectivement consacrés aux modes doux. Donc je vous demande de retirer votre amendement et donc de voter la PPI.

Je vais mettre les amendements aux voix, sauf s'ils sont retirés.

Mme CHEVALLIER : Nous voudrions nous expliquer sur le dépôt de ces amendements.

M. LE PRÉSIDENT : Allez-y !

Mme CHEVALLIER : J'entends bien ce que vous dites mais, en fait, ce qui nous a amenés à poser cet amendement c'est que, dans le chapitre 3-1 qui fait référence au développement de la mobilité pour tous, effectivement, on parle du développement des transports en commun, on parle du projet REAL, on parle du plan modes doux en cours d'élaboration. Il y a un montant global qui est indiqué à cette occasion qui est de 620 M€. Il y a des montants qui sont indiqués par rapport à la subvention du Sytral, il y a un montant qui est indiqué par rapport au projet REAL mais il n'y a pas de montant indiqué par rapport au plan modes doux. C'est cela, en fait, qui nous a inquiétés. Donc j'entends bien tout ce que vous dites.

Par contre, ce qu'il faut savoir c'est que, d'après des études qui ont été faites, demandées par le Grand Lyon sur le plan modes doux en cours d'élaboration, il y a différents scénarii qui ont été étudiés dont un médian qui fixe de passer la part modale de vélo à 5 % dont on nous indique qu'il est certainement le plus probable pour le plan modes doux ; mais tant qu'on ne l'a pas adopté, on ne peut parler que de forte probabilité. Donc cela veut dire doubler la part modale actuelle et, dans cette étude, il est indiqué un financement de 90 M€ qui correspond au développement des aménagements cyclables donc à la fois -comme vous l'avez cité- sur un certain nombre d'axes structurants, les berges de Saône, la rue Garibaldi -cela vous l'avez bien cité-. Il est cité vingt kilomètres par an d'aménagements cyclables, plus dix kilomètres par an d'aménagements cyclables, dédiés -comme vous l'avez dit- aux zones 30 et à la cohabitation bus-vélo ; le développement, plus important que ce qui est fait aujourd'hui, en termes d'arceaux : il est indiqué 1 000 arceaux par an ; c'est un peu plus que le rythme actuel.

Et surtout la mise en place -et cela, on n'en parle pas du tout dans la PPI- de services de type développement de parkings sécurisés, en particulier au niveau des gares et la mise en place d'un service de location de vélos longue durée. Tout cela est chiffré à 15 M€ par an. J'ai bien évidemment enlevé les 2 M€ qui étaient prévus pour l'aménagement rue Terme puisque ce projet a été abandonné et donc on arrive à 15 fois 6, cela fait 90. Effectivement, ces 90 M€ correspondent aux aménagements cyclables, aux arceaux, aux services pour les vélos mais, évidemment, dedans ne sont pas mentionnés l'aménagement du tunnel de la Croix-Rousse, la construction des passerelles, etc. ; ce sont vraiment des aménagements cyclables.

C'est pour cela que l'on voulait être rassuré là-dessus. Apparemment, ce n'est pas un chiffre qu'on a exagéré, ce n'est pas une demande extrêmement importante puisque c'est quelque chose qui a été chiffré et qui correspond à un scénario qui, paraît-il, est le plus probable sur le plan modes doux. C'est pour cela qu'il nous paraissait important de préciser ces choses et on le fait par cet amendement mais ce n'est certainement pas de la part du groupe Les Verts une demande de moins par rapport à ce qui est annoncé.

C'est pour que l'on ait une garantie, y compris par rapport aux associations auxquelles ces projets ont été annoncés, que l'ensemble de ces projets puisse être pris en compte et réalisé.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buffet, vous souhaitez intervenir ? Monsieur Terrot ?

M. TERROT : Je ne sais pas bien, monsieur le président, si cet amendement est maintenu ou pas parce que le groupe auquel

j'appartiens, s'il était maintenu, avait l'intention de le soutenir, non pas pour être agréable au groupe Les Verts qui est toujours très désagréable vis-à-vis de l'action du Gouvernement, même lorsque le Gouvernement connaît dans le développement durable un certain nombre de succès nationaux et, encore tout récemment, internationaux, mais simplement parce que cette démarche s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement, cela me paraissait utile de le rappeler et de souhaiter l'aboutissement de cette initiative et, ensuite, parce que c'est peut-être une occasion de donner un peu de corps, un peu de densité à un plan de mandat qui en manque singulièrement dans ce domaine. Donc le groupe auquel j'appartiens, sans voter la PPI, était prêt à soutenir, madame, votre amendement.

M. LE PRÉSIDENT : Vous retirez l'amendement ?

M. COSTE : Puisqu'on a la garantie que tout ce que vous nous avez annoncé sera réalisé, nous retirons notre amendement.

M. LE PRÉSIDENT : Il est retiré. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets l'autre amendement sur le TOP aux voix.

M. BUFFET : Pour l'amendement sur le TOP qui est maintenu, notre groupe ne prendra pas part au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je le mets aux voix.

- pour : groupe Les Verts,
- contre : groupes Socialiste et apparentés - Synergie-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- abstention : néant.

Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon n'a pas pris part au vote.

L'amendement est rejeté.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets la PPI aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Imbert, Assi, Barge, Calvel) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstentions : groupe Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Imbert, Assi, Barge, Calvel).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2008-0437 - finances, institutions et ressources - Transfert de compétences place publique piétonne - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Barral a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0437. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le vice-président BARRAL, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission sur ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une inscription pour le groupe Mouvement démocrate.

M. le vice-président VESCO : Merci, monsieur le président. Juste un mot pour saluer ce rapport qui est du Jourdain à l'envers ; Jourdain faisait de la prose sans le savoir.

Or, le Grand Lyon ne fait pas de la voirie simple quand il rééquilibre l'espace public, et ce en le sachant pertinemment, en agissant professionnellement c'est-à-dire consciemment. Alors les fâcheux qui ont porté des recours contre le mémorial arménien place Antonin Poncet ont eu l'immense avantage de permettre au Grand Lyon de sécuriser juridiquement son action essentielle en matière de rééquilibrage des modes de déplacements et d'espaces publics en faveur des piétons et des modes doux, des espaces cyclables afin de faire basculer la ville routière dans la ville douce et de favoriser une ville où la culture du transit et du transfert fait place à la cohabitation, la convivialité et le partage de l'espace pour une ville plus agréable à vivre et plus humaine pour ses habitants et ses usagers.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BARRAL.

N° 2008-0439 - finances, institutions et ressources - Modification des statuts de la Communauté urbaine - Compétence sur les événements nouveaux d'agglomération de notoriété nationale ou internationale - Délégation générale au développement économique et international -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Barral a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0439. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le vice-président BARRAL, rapporteur : Cette délibération qui vous est proposée a pour but de permettre au Grand Lyon de pouvoir intervenir sur des événements nouveaux d'agglomération, de notoriété nationale ou internationale. Cette compétence n'est assortie d'aucun transfert de charges compte tenu de la nouveauté des événements qui seront proposés.

Il conviendra de modifier les statuts actuellement en vigueur qui font l'objet de l'arrêté préfectoral du 28 juin 2007. La commission a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai deux minutes pour le groupe Mouvement démocrate.

M. RUDIGOZ : Je vais faire court avec les nouvelles règles que nous avons dans cette assemblée en matière de temps de parole, surtout que nous aurons à débattre de la compétence principale événements au mois de janvier, a priori selon le calendrier.

Juste quelques mots puisque cette compétence concernera surtout l'événement cinéma avec la création d'un festival cinéma à partir de 2009. J'aurais juste envie de dire : "Enfin ! un grand festival de cinéma à Lyon ! Effectivement, Lyon, ville natale du cinéma, Lyon qui a créé, il y a vingt-cinq ans, l'institut Lumière doit avoir un grand festival de cinéma.

Je voulais rappeler que, samedi dernier, monsieur le président, en tant que maire de Lyon, vous avez remis à Bertrand Tavernier la médaille d'honneur de la ville de Lyon pour son œuvre et pour son travail. Bertrand Tavernier, samedi dernier, nous rappelait à l'hôtel de ville de Lyon qu'avec l'institut Lumière, il avait voulu créer un oasis pour les amoureux du septième art. Aujourd'hui, nous allons essayer de faire grandir cet oasis avec la création d'un grand festival à rayonnement national et international.

C'est un projet ambitieux, un challenge audacieux car, effectivement, il existe en France et en Europe de nombreux festivals de niveau international. Néanmoins, nous pouvons raisonnablement être confiants, notamment par le choix du directeur artistique, Thierry Frémeaux, dont le savoir-faire n'est plus à prouver mais aussi grâce la présence de multiples acteurs de la filière cinéma et également de la filière images, de réalisateurs de court et de long métrages. Nous avons également, dans l'agglomération, le studio 24, nous avons Rhône-Alpes cinéma qui avait été créé à l'époque par la région Rhône-Alpes -qui sera d'ailleurs, je pense, dans cette aventure-, un acteur important mais je pense que ma collègue Fabienne Levy qui connaît bien ce sujet en parlera après moi, avec le réseau des salles, avec les associations organisatrices de festivals de cinéma. Nous avons donc un maillage d'acteurs dans ce domaine qui, à mon avis, nous permettra de réaliser un très bel événement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai maintenant le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, notre groupe votera ce rapport sur cette nouvelle compétence concernant les grands événements, en insistant sur le fait que ces nouveaux événements à l'avenir devront s'appuyer sur plusieurs critères, s'adapter à de nouvelles pratiques culturelles, dynamiser l'ensemble des communes du territoire, toucher des publics diversifiés ne fréquentant pas régulièrement des institutions culturelles et s'assurer d'un fort rayonnement à échelle nationale et internationale, c'est-à-dire qu'il s'agit non seulement de la dimension très importante de contribution au rayonnement de la ville et de l'agglomération mais également de contribuer à son aménagement du territoire et à sa cohésion sociale. C'est pour cela que nous souhaitons que, dans l'avenir, progressivement, on puisse préciser les critères qui font rentrer les nouveaux événements dans cette nouvelle compétence parce qu'aujourd'hui, on est encore dans un cadre un peu large, un peu flou, qu'il sera au fur et à mesure nécessaire de préciser par des critères objectifs pour les futurs événements.

En attendant, sur les événements qui sont proposés, nous sommes tout à fait favorables à ce transfert de compétence.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme BONNIEL-CHALIER : Monsieur le président, notre Communauté urbaine aura quarante ans en janvier prochain et le sentiment d'appartenance à notre agglomération progresse. Un certain nombre de nos communes se définissent officiellement comme communes du Grand Lyon maintenant.

Notre groupe est particulièrement favorable à l'adoption d'une compétence grands événements d'agglomération de notoriété nationale ou internationale, avant tout parce que cela contribue à ce sentiment d'appartenance, à l'instar des journées européennes du patrimoine qui présentent la diversité des patrimoines des communes, du patrimoine industriel de la rive gauche du Rhône aux vieilles pierres du centre-ville, en passant par le patrimoine rural des Monts d'Or.

Le Grand Lyon s'est saisi des questions culturelles en commençant par les grands événements culturels tels que la biennale de la danse et les biennales d'art contemporain. C'est un succès. Il ne faudrait d'ailleurs pas en rester là et envisager, comme l'ont fait Annecy ou l'agglomération de Lille, l'adoption d'une responsabilité culturelle plus large, par exemple en imaginant de mettre en commun nos structures d'enseignement artistique ou de lecture publique qui sont souvent les plus petits communs dénominateurs de bon nombre de communes de l'agglomération.

Quant aux événements culturels, deux précautions toutefois -mais je ne doute pas que Nadine Gelas y pense autant que nous- : il est indispensable de prendre en compte, quand il y a un événement cinéma, l'ensemble des acteurs de la filière audiovisuelle et du cinéma d'agglomération, notamment les cinémas d'art et d'essai et les salles municipales qui font un travail de proximité ainsi que les différents festivals indépendants à Vaulx en Velin, Oullins ou encore Villeurbanne, qui ont un public fidèle. Il faudra être particulièrement vigilant sur l'équilibre entre les salles de quartiers et les multiplexes, en évitant que ces derniers ne mettent en danger économique les salles indépendantes, au moment où un certain nombre d'attaques, par exemple contre Le Comédia, par des grands groupes de cinéma peuvent les mettre éventuellement en péril ; nous avons, en son temps, apporté notre soutien au Comédia.

Enfin, il serait fort dommage de réduire les grands événements d'agglomération et cet événement cinéma, par là même, à une simple fonction de marketing territorial. Il faut souhaiter que les grands événements ne soient pas "incompatibles" avec l'éducation artistique, l'action culturelle qui se passe actuellement avec, par exemple, le défilé de la Biennale de la danse ou avec Veduta pendant la Biennale d'art contemporain. Ce festival doit être aussi exemplaire pour l'éducation à l'image si nécessaire à la formation critique des individus.

C'est bien en travaillant sur l'identité du territoire métropolitain et en mobilisant des acteurs de la filière cinéma pour renforcer leur mise en réseau que nous parviendrons à valoriser cette richesse.

Le groupe votera ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Centriste et démocrate.

M. le vice-président DA PASSANO : Monsieur le président, chers collègues, nous nous réjouissons également de cette nouvelle prise de compétence.

C'est aujourd'hui la première étape du processus de création d'une compétence sur les événements d'agglomération de notoriété nationale ou internationale. Si, comme notre groupe, nos collègues votent ce rapport, il nous faudra ensuite attendre les votes des différents conseils municipaux des communes membres ; nous espérons qu'ils seront positifs.

Et, derrière cette nouvelle compétence, on voit évidemment se profiler notamment le festival de cinéma dont on parle depuis quelques d'années. Ce serait bien que le septième art soit célébré dans notre agglomération par une grande manifestation sur le territoire même de sa naissance. Nous saluons nous aussi le travail de monsieur Frémaux qui a su faire des propositions alliant ambition et réalisme.

En même temps que nous nous félicitons de la prise de cette compétence, nous souhaiterions bien sûr qu'elle concerne l'ensemble des communes de notre agglomération et que ce soit tous les habitants du Grand Lyon qui en soient bénéficiaires car nous devons réaffirmer ici que nous formons un territoire qui doit être complètement solidaire.

Le groupe Centriste et démocrate veillera constamment à ce que toutes les communes et tous les habitants de ces communes soient associés aux nouvelles compétences. Et, à cet égard, si la prise de compétence d'événements de notoriété nationale et internationale est intéressante -et nous y souscrivons-, nous souhaitons aussi que d'autres transferts de compétences soient envisagés, des transferts de compétences concernant tous les habitants de la Communauté urbaine dans leur vie quotidienne et non pas uniquement de façon exceptionnelle comme proposé aujourd'hui.

Nous vous en proposons une que nous vous rappelons. Elle datait déjà du mandat précédent : ce serait la prise de compétence des piscines et des centres nautiques. En effet, ce sont des équipements qui sont utilisés par tous depuis les enfants jusqu'aux personnes âgées. Ils ont une utilité sociale et éducative indéniable et, de plus, chacun sait bien qu'ils sont localisés dans certaines communes qui souvent en supportent seules les frais de fonctionnement alors que leur fréquentation est toujours intercommunale. Il serait donc assez juste que nous puissions envisager une telle prise de compétence. Ce serait un geste fort vis-à-vis de l'ensemble de nos communes et de leurs habitants.

En attendant cette évolution que nous appelons de nos vœux, nous voterons ce soir pour le présent rapport. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. le vice-président DARNE : Monsieur le président, avant que le groupe n'intervienne, j'aimerais dire qu'avec les nouvelles compétences, les budgets n'y suffiront pas. Donc, cher François-Noël, doucement sur les compétences !

Mme LEVY : Monsieur Darne, monsieur le président, mesdames et messieurs les élus, la délibération que vous nous soumettez nous plaît beaucoup. Elle est très importante : on va modifier les statuts de la Communauté pour créer des événements d'agglomération de notoriété nationale ou internationale. Enfin, vous nous offrez une capacité d'existence en dehors du technique ! En cette veille de fête, on ne peut que se féliciter.

C'est l'extension, au final, d'une délibération qui date de 2004 dans laquelle nous avons acté d'un transfert de compétences de trois événements majeurs, qui irriguaient tout le territoire déjà depuis très longtemps et qui entraînaient quartiers et villes de l'agglomération dans un circuit, plus intéressants que ceux auxquels elle était habituée d'habitude qui n'étaient que des problèmes quelquefois d'insécurité, de logement ou de desserte.

Mais voilà, monsieur le président, à lire entre les lignes on se fatigue ! On dirait que vous le faites exprès ! Tout est plié d'avance ! De toute évidence, nous ne sommes qu'une chambre d'enregistrement au service d'une ville centre. Bien sûr, la ville centre c'est le point d'ancrage ici, pour nous tous, mais ce qui est bon pour la ville centre ne l'est pas à coup sûr pour l'agglomération. En revanche, ce qui est bon pour l'agglomération l'est pour la ville centre -je reprends les propos de monsieur Charrier à l'époque-.

Mais cela n'est pas l'attitude que vous adoptez quand vous êtes en dehors de ces murs ; tout le problème est là ! Vous annoncez à découvert dans la presse, en tant que maire de Lyon, il y a quelques jours, qu'il y aura bien un festival de cinéma en novembre 2009 à Lyon, qu'il aura comme tête de pont l'institut Lumière -une oasis, c'est vrai- ; et en avant, qui m'aime me suive ! Vous aimez braquer ceux et celles qui ne sont pas de votre majorité, en revanche. Bien sûr, vous allez me rétorquer, monsieur le président, à travers monsieur Jacky Darne -et vous

aurez en partie raison- qu'une commission spéciale nouvelles compétences -d'ailleurs magistralement conduite par vous, monsieur Darne- a évoqué tout cela. Soit ! Mais qu'avons-nous fait justement dans cette réunion, dans cette commission ? Nous avons appris qu'un groupe de travail s'était réuni -ah bon ?-, qu'un cahier des charges avait été établi et que des rencontres avaient eu lieu -ah oui !-. Puis, il y a trois semaines, suite à une demande de la commission, une audition enfin de Thierry Frémaud -qui a d'ailleurs bien fait son cinéma, personne n'en doute !-.

Tout paraissait bouclé, on avait donc pensé à tout ! Pas de budget vraiment précis ! D'ailleurs, on note sur les documents fiscaux que le projet cinéma était en cours d'élaboration. Pas de concertation réelle et non avec la région Rhône-Alpes, Rhône-Alpes cinéma, avec certaines associations de cinéma ! Pas de cartographie dans l'agglomération des salles de cinéma ! Pardonnez-moi, si ! on notait qu'il existait des UGC, le CNP, le Comédia, la Fourmi, le Pathé, les 8 neufs qui avaient été repérés.

Alors soyons contents pour ce jour ! Vous ne présentez à notre séance que la modification des statuts du Grand Lyon donc l'emballage. Donc, si nous comprenons vos déclarations, tout le dossier sur le festival du cinéma, dont vous ne parlez pas dans cette délibération, sera présenté plus tard et ce sera un joli cadeau. Quel dommage que vous choisissiez d'élaborer cette nouvelle politique culturelle en catimini ! Nous faire croire que nous la ferons ensemble est très décevant.

M. LE PRÉSIDENT : Vous avez dépassé votre temps de parole !

Mme LEVY : Je termine, merci. J'ai envie tout de même de dire tout de suite en une phrase, pour les élus de cette Communauté, que dans votre plan de mandat lyonnais, concernant ce festival du cinéma, vous égrenez des lieux bien lyonnais, la halle Tony Garnier, la plus grande salle d'Europe, le KG sera à Monplaisir et la subvention à l'institut.

Pour être une grande capitale européenne ou une agglomération ambitieuse, monsieur le président, il ne suffit pas de l'affirmer tous les jours dans la presse. Il faut créer une valeur ajoutée, entamer un vrai débat politique sur la politique culturelle de l'agglomération dans sa dimension symbolique et -je rejoins ma collègue verte-, qui plus est, nous nous approprions aujourd'hui que l'événementiel et l'événementiel coûte très cher quand on veut bien faire les choses, vous le savez bien ; c'est peut-être la raison pour laquelle d'ailleurs nous ferons ce festival sous le couvert de la Communauté urbaine.

Vous l'avez compris, monsieur le président, nous regrettons toujours le manque de travail en partenariat, l'absence de dialogue et nous voulions vous le dire. Vous nous forcez donc, monsieur le président, à nous abstenir sur ce dossier parce que cette délibération, qui est un acte majeur, va entraîner notre collectivité sur une compétence pleine et entière en matière de création d'événements d'agglomération et que nous n'avons aucun chiffre là-dessus. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Madame Gelas, quelques mots peut-être.

Mme la vice-présidente GELAS : Monsieur le président, mes chers collègues, cette délibération étendant la compétence que nous avons actuellement de manière limitée sur trois événements à l'événementiel de manière globale est, comme l'ont souligné beaucoup des interventions, une délibération importante.

Elle n'arrive pas devant vous par hasard, ni par caprice, ni par mégalomanie, ni par un amour immodéré de la fête, du divertissement et des paillettes. Pour répondre à ce qui vient d'être dit, elle s'appuie sur les résultats obtenus avec les événements dont nous avons la compétence jusqu'alors : les biennales, les journées du patrimoine. En effet, en fondant sa politique

culturelle sur l'événementiel, il me semble que la Communauté urbaine a permis de façon très positive tout d'abord d'accroître la notoriété nationale et internationale de l'agglomération, ensuite de faire adhérer et participer un grand nombre de communes et de leurs habitants et que se constitue ainsi une identité, une appartenance et une dynamique d'agglomération. Cela a permis aussi de donner leur place à des pratiques culturelles nouvelles, participatives, collectives, festives et de contribuer ainsi au bien vivre ensemble sur notre territoire. Cela a permis enfin de faire converger et se croiser les diverses politiques du Grand Lyon, la politique culturelle certes mais aussi la politique économique, la politique d'urbanisme et de qualité de vie, la politique de la ville.

Les événements que nous avons sous notre compétence ont ainsi répondu aux objectifs et à beaucoup des missions que se fixe plus globalement dans notre plan de mandat notre collectivité. Il me semble donc qu'on ne peut qu'être favorable à la création de nouveaux événements. C'est ainsi d'ailleurs que l'élargissement de notre compétence événementielle devrait permettre de mettre en œuvre à l'automne 2009 l'événement de cinéma dont il a été tant question, un événement si attendu et annoncé, en effet, dans notre plan de mandat. Une réflexion a été menée depuis de nombreux mois à partir des suggestions mêmes de la précédente commission spéciale. Cette réflexion avait commencé, madame Lévy, sous le précédent mandat. Donc cette réflexion a eu lieu sur cet événement pendant de longs mois ; tous les acteurs de la filière image, tous les gens intéressés par ce secteur ont été entendus. Un cahier des charges a été élaboré, cahier des charges auquel a répondu positivement l'institut Lumière et son directeur Thierry Frémeaux.

Je vais dire simplement quelques mots pour répondre à des questions sur cet événement cinéma. Je n'en dévoilerai pas tout, à la fois parce qu'il faut laisser la curiosité s'animer et parce que cet événement est en train d'être bouclé par Thierry Frémeaux et par l'institut Lumière.

Ce festival qui durera six jours sera consacré à l'amour du cinéma et à la constitution d'un patrimoine cinématographique, comme il y a un patrimoine musical ou littéraire. Entre parenthèses, on est en plein dans la modernité puisque vous avez certainement tous constaté le succès que rencontre la restauration du film Lola Montès. Une centaine de films seront projetés, accompagnés ou commentés par un metteur en scène ou un de leurs acteurs. Tous les publics seront concernés. Toutes les communes seront associées à cet événement, en particulier celles qui disposent de salles. Le prix Lumière attribué à un cinéaste pour l'ensemble de son œuvre conclura la manifestation.

Un tel événement est évidemment à même de provoquer l'intérêt de tous pour le cinéma, de booster les multiples microfestivals qui existent sur notre territoire et toutes les actions en ce sens et de dynamiser l'ensemble de la filière image, en particulier tous les acteurs du pôle de compétitivité Imaginov.

Le groupe Socialiste et apparentés votera avec satisfaction cette délibération.

Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Mercibien. Donc vous voyez, madame Lévy, qu'il ne s'agit pas d'une fougade qui serait intervenue comme cela mais, en fait, de la continuité d'une réflexion qui avait commencé sous l'ancien mandat et je dois dire que le transfert d'un certain nombre de compétences était, par exemple, réclamé avec ardeur par votre collègue Alain Bideau qui, à l'époque, me trouvait un tout petit peu timoré ; même si c'est avec un mandat de retard, je réponds à son attente.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon (MM. Assi et Calvel) - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (M. Barral) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstentions : groupes Ensemble pour le Grand Lyon (sauf MM. Assi et Calvel), Centriste et démocrate (sauf M. Barral).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BARRAL.

N° 2008-0442 - finances, institutions et ressources - Acquisition de matériels et de logiciels pour extension et évolution du parc informatique - Lot n° 1 - Acquisition de micro-ordinateurs, de logiciels et de périphériques associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0442. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable de la commission concernant ces marchés d'acquisition de matériel informatique et logiciels.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts, deux minutes !

Mme BAUME : Je ferai moins de deux minutes, ne vous inquiétez pas ! Monsieur le président, mesdames et messieurs les vice-présidents, les Verts voulaient profiter de ce dossier pour vous indiquer que, quand une collectivité met entre 1 et 4 M€ dans des dispositifs informatiques et que cette même collectivité essaie de répondre à la crise actuelle économique, elle pourrait faire un petit geste voire un grand geste dans le sens de la relocalisation de l'économie en proposant de se mettre au logiciel libre. Ce n'est pas très compliqué, on pourrait même faire une démonstration à monsieur Gérard Collomb et je pense que ce serait un bon effet levier, un bon exemple et en plus cela essaierait parce que figurez-vous que, quand des agents de collectivités découvrent que, finalement, les logiciels libres sont tout à fait accessibles, en règle générale, ils s'y mettent dans leur famille, à l'école et partout.

Donc j'ai mis moins de deux minutes pour vous dire que le logiciel libre, il faut y penser.

M. LE PRÉSIDENT : Je peux vous préciser que le logiciel libre est déjà utilisé par le Grand Lyon et donc nous sommes déjà dans cette démarche.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
 - contre : néant,
 - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2008-0390 - déplacements et voirie - Oullins - La Saulaie - Pôle multimodal - Convention de participation financière de la Communauté urbaine aux études préliminaires des impacts du pôle multimodal sur les installations ferroviaires et le domaine foncier de Réseau ferré de France (RFF) - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Alain Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0390. Monsieur Alain Imbert, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour cette convention qui a retenu sept partenaires et qui concerne les études préliminaires pour le pôle multimodal de la Saulaie à Oullins.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. BUFFET : J'avais prévu de retirer cette intervention parce que nous sommes évidemment d'accord avec cette convention et cette étude d'impact. Simplement, je la conserve pour répondre très brièvement sur des propos que vous avez tenus sur le TOP tout à l'heure en disant que je ne le voulais pas à Oullins ou voire pas du tout. Monsieur le président, très sincèrement, je ne peux pas vous laisser dire cela puisque le conseil municipal de la ville d'Oullins a considéré que le principe du TOP n'était pas contestable et a fait une proposition de tracé, que cette délibération à l'époque avait été adressée à votre cabinet et je n'ai pas changé d'avis sur ce dossier. Par ailleurs, lorsque je me suis entretenu avec votre collaboratrice de cabinet sur le sujet, je l'ai redit très clairement. C'est tout ! La seule chose que je regrette c'est que nous ne puissions pas nous en expliquer tous les deux simplement. Voilà, merci.

M. LE PRÉSIDENT : Si c'est un dépit amoureux, monsieur Buffet, je crois qu'il faut absolument que nous nous voyions dans les plus brefs délais.

M. BUFFET : N'exagérez rien, monsieur le président, n'exagérez rien, n'exagérez rien !

(Rires)

M. LE PRÉSIDENT : J'ai ensuite une demande d'intervention du groupe Socialiste.

M. CHABRIER : Merci, monsieur le président. Très rapidement, j'étais intervenu il y a quelques semaines pour évoquer le projet REAL et donc la perspective d'extension de la ligne B du métro à Oullins me donne l'occasion de parler de ce projet d'agglomération qui vise à fluidifier et réorganiser les déplacements sur le sud de l'agglomération.

L'extension de la ligne B jusqu'à Oullins est un maillon supplémentaire de l'extension du réseau et on peut raisonnablement envisager à plus long terme un prolongement jusque vers les hôpitaux sud, opportunité que peut offrir d'ailleurs le plan Campus puisque, avec la valorisation du site des hôpitaux sud, cela permettrait de le relier avec les autres sites du Press, je pense notamment aux sites Charles Mérieux, Normal sup Gerland, au site historique des quais et, plus au-delà, au site de la Doua.

Ce projet s'inscrit également dans la continuité du développement de la liaison ferroviaire Saint Etienne-Givors-Lyon pour lequel il constituera la première porte d'entrée dans le centre de

l'agglomération en assurant une liaison directe avec la Part-Dieu et avec les nombreuses offres de déplacements à partir de la place Jean Macé et de sa future halte ferroviaire.

Donc, au-delà du simple prolongement d'une ligne de métro susceptible de desservir une commune -et j'imagine que monsieur Buffet en est satisfait-, ce projet s'inscrit plus durablement dans une politique cohérente et globale. J'en juge notamment par les perspectives de développement d'un pôle urbain structuré à Oullins avec la requalification du quartier de la Saulaie mais, plus au-delà, de l'ensemble de la vallée de la chimie et du sud de l'agglomération.

Il est raisonnable de penser que, dans cette perspective future, cette partie de l'agglomération pourra connaître un développement similaire à celui du quartier de Vaise où la concomitance privée du métro et du tronçon nord du périphérique a régénéré un quartier de friches industrielles avec une offre qualitative en matière d'immobilier, tant d'habitations que d'entreprises.

Je pense que, monsieur le président, vous connaissez bien ce dossier, vous ne pourrez effectivement qu'être en conformité avec mon propos.

C'est pourquoi ce projet ambitieux d'une politique globale de déplacements ne doit pas occulter la réflexion déjà avancée sur le TOP dont le tracé est encore en discussion mais pour lequel l'option d'un passage à proximité aurait toute sa logique dans le cadre de l'intermodalité.

Donc, bien évidemment, le caractère ambitieux et dynamique du projet amènera le groupe Socialiste à voter ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

N° 2008-0397 - déplacements et voirie - Création de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Forissier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0397. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. FORISSIER, rapporteur : Il s'agit, monsieur le président, de la création de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées. C'est tout simplement la mise en application des dispositions prévues par l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe Les Verts.

Mme BAUME : J'essayerai de faire moins de deux minutes. Donc, bien entendu, les Verts saluent la création de cette commission et bien qu'elle soit intitulée "accessibilité" et qu'il est bien question d'accessibilité dans les transports, les espaces

publics, y compris pour la participation à la vie démocratique, les Verts pensent qu'il est en fait question de la qualité de vie de chacun d'entre nous. Nous pourrions ainsi simplifier en indiquant qu'il s'agit de l'intégration sociale et durable.

Que le plus grand nombre, dans le respect de ses limites, de ses spécificités, par exemple les personnes âgées comme les déficients mentaux ou encore toute personne sujette à telle ou telle gêne, puisse accéder aux espaces de vie, percevoir les formes et ambiances de tous les lieux et communiquer et s'informer, voilà l'enjeu pour la Communauté urbaine.

Les Verts, qui ont toujours plein de petites bonnes idées à vous soumettre, vous indiquent qu'il y a quelque temps, un certain monsieur Herbin a développé un concept qui s'appelle le concept de haute qualité d'usage. Il se trouve que certaines personnes au Grand Lyon le connaissent puisqu'il y a une application concrète sur le territoire du Grand Lyon dans le cadre de la construction du nouveau siège de la Région, le siège Confluent ; il se trouve que Jean-Jack Queyranne a accepté de suivre : c'est une technique de management de projet pour prendre en compte toutes ces questions d'accessibilité. Je vous invite à suivre cette démarche ou en tout cas à ce que nous puissions en discuter dans le cadre de cette commission et nous ne doutons absolument pas que les associations et autres interlocuteurs intéressés par ces questions participent avec plaisir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FORISSIER.

N° 2008-0399 - développement économique - Animation technopolitaine de Lyon Gerland - Convention avec l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon (programme 2009-2011) - Subvention pour le programme d'actions 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0399. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Oui, monsieur le président, avis favorable de la commission pour l'animation technopolitaine de Lyon Gerland et la convention avec l'ENS.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai une intervention du groupe Centriste et démocrate.

M. GEOURJON : Monsieur le président, mes chers collègues, ce rapport a pour finalité d'apporter un soutien à l'animation du biopôle de Lyon Gerland via le renouvellement d'une convention avec l'Ecole normale supérieure de Lyon pour la période 2009-2011. Cette démarche, en lien étroit avec les acteurs de terrain, est tout à fait positive et s'inscrit dans un long processus.

Dès la fin des années 90, le technopôle de Lyon Gerland constituait un des éléments clef du plan Technopôle, une réalisation qui s'étend sur près d'une vingtaine d'années avec pour but le développement économique équilibré de l'agglomération

lyonnaise. Durant toutes ces années, les alternances locales ou nationales sont passées mais cette ambition est restée. Chacun a su poursuivre l'œuvre des prédécesseurs, l'amplifier, montrant ainsi que la vision de l'avenir de notre territoire transcende les clivages politiques. Chaque échelon politique a été présent, que ce soit l'Etat, la Région, le Département, la ville de Lyon, bien évidemment le Grand Lyon, sans oublier l'Europe.

Cette continuité des investissements permet au biopôle de Lyon Gerland d'être aujourd'hui au cœur du pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle, du RTRA FINOVI, innovation en infectiologie et d'être, avec le campus Charles Mérieux, un des six campus déjà sélectionnés dans le cadre de l'appel au projet national opération Campus.

Cette continuité des investissements publics a également abouti à un important effet de levier en termes d'investissements privés. Ainsi, aux cotés d'établissements publics prestigieux, le biopôle de Gerland accueille les leaders mondiaux en santé humaine et animale. Mais cette richesse universitaire est également propice à l'émergence de nombreuses *starts-up* qui valorisent les travaux des laboratoires de recherche. Globalement, cela représente plus d'une centaine d'entreprises, 5 à 6 000 emplois dans les secteurs *high tech*, une trentaine de laboratoires de recherche publique, 2 000 chercheurs et enseignants-chercheurs, 3 000 étudiants.

Plus récemment, LBA a pris l'initiative d'organiser le *Bio innovation day*, une journée dédiée à la valorisation. Les premiers retours des participants sont très positifs. Cette opération a eu lieu le 1^{er} décembre à Gerland et je sais que seulement quinze jours après il y a déjà des discussions prometteuses entre des chercheurs académiques ayant présenté leurs travaux, travaux protégés par un brevet et certains industriels des sciences de la vie.

Dans un contexte de mondialisation, dans un environnement en crise, l'innovation est plus que jamais indispensable. Le technopôle de Lyon Gerland qui rassemble aujourd'hui les acteurs majeurs du secteur a su depuis vingt ans développer une culture du dialogue entre milieux académique et industriel. Pour toutes ces raisons, nous voterons ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2008-0401 - développement économique - Institut Aspen - Subvention pour l'année 2008 dans le cadre du protocole d'accord 2006-2008 - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0401. Monsieur Daclin, vous avez la parole.

M. le vice-président DACLIN, rapporteur : Oui, monsieur le président, il s'agit de l'ultime volet du protocole d'accord que nous avons signé pour la période 2006-2008 avec l'institut Aspen. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

M. COSTE : L'intervention est courte. L'institut Aspen a du mal à nous convaincre de sa légitimité à recevoir des fonds publics pour organiser, pas forcément à Lyon d'ailleurs, des rencontres entre décideurs issus principalement d'entreprises ou d'institutions largement solvables. Si nous nous réjouissons d'accueillir à Lyon de nombreux colloques, nous ne sommes toujours pas convaincus de l'intérêt de participer financièrement à tous, en particulier à celui-ci.

Le groupe votera contre ce rapport, à l'exception des vice-présidents qui s'abstiendront.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : groupe Les Verts (sauf MM. Buna et Charles), - abstention : MM. Buna et Charles (groupe Les Verts).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DACLIN.

N° 2008-0407 - développement économique - Pôle de compétitivité Lyon Urban Truck and Bus 2015 - Convention-cadre relative au soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et développement 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0407. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission pour le pôle de compétitivité de l'UTB et la convention-cadre dans le cadre d'un pôle de recherche et de développement, avec des modifications ; il convient de remplacer le tableau relatif au budget et plan de financement prévisionnel du projet Flower II par le tableau suivant :

| Projet FLOWER II | MCE-5 Développement | Danielson Engineering | CERTAM | Total des subventions |
|--------------------|---------------------|-----------------------|---------|-----------------------|
| DGE | 371 986 | 362 351 | 136 215 | 870 552 |
| Conseil Régional | 400 000 | | | 400 000 |
| Communauté urbaine | 60 000 | | | 60 000 |
| assiette de l'aide | 1 848 835 | 1 207 828 | 340 538 | |

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, ce rapport est symbolique des enjeux en matière d'économie, d'emploi et d'avenir de l'agglomération. Nous le voterons car il est pour nous essentiel de favoriser des investissements pérennes et porteurs d'avenir permettant d'anticiper sur les mutations à venir.

Simplement, comme nous ne sommes pas naïfs et que nous vivons dans un contexte social qu'il est impossible d'ignorer, je ne peux que rappeler les incertitudes sur les stratégies à venir des entreprises concernées par le pôle de compétitivité. Il est d'autant plus indispensable d'associer à nos soutiens, comme le prévoit le plan de mandat, une évaluation de leurs effets en

termes d'emplois durables. Il devrait en être de même d'ailleurs pour l'Etat qui contribue également à ce programme.

En effet, je voudrais rappeler aujourd'hui, si c'était nécessaire, la situation sociale de ce secteur. Les salariés de Renault Trucks vont subir quatre-vingt-dix jours francs de chômage partiel en 2009 et l'imposition des périodes de prises des jours de RTT. Cela va représenter 10 % de perte de revenus et près de 200 € en moyenne par mois par salarié sur ces mois concernés. Au total, l'entreprise va fermer, en comptant les périodes de congés payés, cinq mois sur les douze mois de 2009. Cela va provoquer à coup sûr des situations invivables. Où est le "travailler plus pour gagner plus" promis pendant la campagne des présidentielles ? Où est la cohérence avec l'encouragement aux heures supplémentaires et au report de l'âge de la retraite ? Il est d'ailleurs à noter que l'indemnisation à 100 % du chômage technique va représenter dans cette entreprise, pour l'ensemble du groupe, 30 M€ sur les 490 M€ de dividendes aux actionnaires. Nous ne pouvons donc que soutenir les salariés dans leur demande sur ce point.

Et, à notre niveau, je crois qu'il est indispensable à la fois de soutenir les investissements porteurs d'avenir et la recherche développement et de toujours contrôler le bon usage des fonds publics en disposant l'engagement de l'investissement sur le long terme et en encourageant les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts pour une minute.

M. COSTE : Monsieur le président, le groupe Les Verts n'est pas sectaire parce qu'au précédent mandat, nous avons voté en faveur d'un projet inclus dans le programme de recherche Lyon Urban Trucks and Bus : par exemple, le projet Prudencis qui avait pour objet d'augmenter la sécurité réciproque entre véhicules lourds et usagers vulnérables, dont les cyclistes ; et l'actualité récente nous a pratiquement donné raison sur ce point parce que cinq morts sur cinq, à Paris, en 2008, sont des victimes des véhicules lourds, bus ou camions et deux sur trois dans le Grand Lyon pour 2005-2006.

Pour le projet de ce jour, nous trouvons anormal de participer à un effort de recherche dont la responsabilité incombe largement aux constructeurs qui nous promettent des véhicules propres depuis plus de vingt ans, pour des emplois qui ne seront pas localisés dans l'agglomération puisque la production des moteurs ne s'y retrouve plus.

En l'occurrence, nous nous abstiendrons sur ce rapport. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. JACQUET : Monsieur le président, chers collègues, le projet de recherche Flower 2, comme nous l'indique la proposition de délibération, consiste à développer un moteur thermique à taux de compression variable économe en consommation d'énergie et d'émissions polluantes. La PME lyonnaise sollicitée, en lien avec le département de la recherche de Renault Trucks, est le partenaire utile. L'ancien de Berliet que je suis, dont est issu Renault Trucks, considère que ce projet est positif, même si je regrette que ce futur moteur ne puisse plus être construit sur le site de Vénissieux-Saint Priest.

Notre collègue Yves Fournel a rappelé les inquiétudes et la situation du groupe. Je voulais m'en faire également l'écho ; je vais donc raccourcir un petit peu mais je voulais noter qu'avec les salariés et leurs organisations syndicales, je pense que les mesures qui ont été indiquées de chômage partiel, de réduction

du pouvoir d'achat, du licenciement de 2 500 intérimaires, de poursuite de la rémunération des actionnaires de 490 M€ -actionnaires qui utilisent cet argent pour la financiarisation de l'activité économique, cause essentiel de la crise systémique actuelle- sont lourdes de conséquences humaines, économiques et financières, y compris pour les 950 PME et les 100 000 emplois induits par l'activité poids lourds dans notre région.

Il nous semble que ce sont de toutes autres mesures qu'il nous faut promouvoir et, pour la puissance publique qui est la nôtre, d'inciter, par son accompagnement de l'activité économique, une nouvelle efficacité sociale et environnementale en termes d'emploi, de formation, de recherche, de pouvoir d'achat, de droits et de démocratie, de dignité humaine.

A la sixième conférence de la Charte européenne des droits humains dans la ville à Genève lundi dernier, le père fondateur de cette charte, que la ville de Lyon a signée, indiquait que -je le cite- : "Dans la crise, les collectivités locales devaient poursuivre leurs actions en faveur des droits des femmes et des hommes pour les protéger." Certes ! Et il s'agit des droits généraux comme des droits économiques, tel que l'affirme la déclaration universelle des droits de 1948. Et je complète qu'il ne s'agit pas seulement de protéger mais de partager des droits et des pouvoirs ; c'est, me semble-t-il, la condition du développement des capacités des individus, donc des conditions pour sortir des mécanismes qui ont induit la crise, la financiarisation de l'économie, donc des conditions pour construire ces issues par le débat et la confrontation.

J'en termine en rappelant le souhait, formulé ici dans des séances précédentes, que soit mise à plat notre activité économique et, outre la commission d'évaluation actée dans notre plan de mandat, que soient étudiées avec l'ensemble de nos partenaires économiques, financiers et sociaux les conditions d'une plus grande efficacité de l'action publique en termes d'emploi, de formation et de concertation. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je vais mettre le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métropolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2008-0408 - développement économique - Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et de développement 2008 - Convention-cadre pour le soutien au projet PCB - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-0409 - développement économique - Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine au projet de recherche et développement PCB - Convention financière d'application avec l'Institut national des sciences appliquées de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Kimelfeld a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0408 et 2008-0409. Monsieur Kimelfeld, vous avez la parole.

M. le vice-président KIMELFELD, rapporteur : Avis favorable de la commission. Il s'agit de deux dossiers concernant le pôle de compétitivité Axelera : un projet recherche et développement et la convention d'application qui s'y raccroche. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme BAUME : Depuis maintenant presque trois ans, le pôle de compétitivité dit "chimie verte" travaille à l'élaboration de solutions techniques afin de traiter au mieux les nombreuses pollutions industrielles, plus dans notre agglomération, dans la vallée du Rhône aussi.

Sous l'impulsion d'associations, dont la Frapna que vous connaissez bien, Nathalie Kosciusko-Morizet a largement été sollicitée afin que la problématique des PCB donne lieu à des travaux au vu de l'enjeu national. Je n'ai pas, ici, besoin de vous rappeler tous les problèmes le long du Rhône, de la Saône et bien d'autres cours d'eau.

Les Verts soutiennent bien entendu cette démarche. Quand le mal est là, qui ne serait pas pour ? Toutefois, ils émettent quelques réserves, juste trois réserves.

La première des choses, ce serait bien de ne pas réinventer l'eau chaude, à savoir qu'il y a des gens qui ont travaillé entre autres sur des solutions en baie d'Hudson et que, quand il y a urgence, c'est bien la recherche fondamentale mais il faut parer, justement, aux urgences.

Le deuxième point, c'est la vigilance par rapport à l'implication et à l'impact sur la biodiversité, à savoir que ce serait bien qu'il y ait des tests qui soient rapidement faits en milieu naturel. Nous proposons de faire des tests sur Jonage.

Troisième point, c'est la transparence, vous savez que nous y tenons beaucoup. Il se trouve que le principe des pôles de compétitivité c'est tout de même un gros partenariat public-privé, qu'à l'arrivée, il y a des dépôts de brevets -en tout cas, nous, nous l'espérons sur ces questions- et qu'il ne s'agirait pas, de la part des industriels, de déposer des brevets grâce à l'argent public ; surtout que ces industriels, les trois quarts du temps, ce sont eux qui ont pollué il y a quelque temps ; on ne doute pas que maintenant ils ont changé leurs pratiques. Donc nous insistons lourdement sur la gouvernance environnementale qui doit être partagée et exemplaire.

Autre point, nous souhaiterions que l'ensemble de ces recherches soit étendues aux autres pollutions organiques toxiques persistantes. Je peux vous en citer deux : une que l'agglomération connaît bien, ce sont les éventuelles pollutions dues aux pesticides que l'on utilise pour lutter contre la chrysome ; l'autre, ce sont les pollutions dues aux hydrocarbures et je ne citerai que l'exemple de la semaine dernière de la nappe issue de la centrale du Bugey.

Excusez-moi pour la longueur !

M. LE PRÉSIDENT : Je pense que vous devriez envoyer à l'ensemble des scientifiques qui travaillent dans le pôle Axelera vos petites suggestions. Sans doute seraient-ils extrêmement intéressés et cela enrichirait leurs travaux tout en économisant nos deniers. Donc ce serait très profitable. A mon avis, ce n'est pas la peine de le mentionner à la Communauté urbaine ; vous leur envoyez directement toutes vos suggestions, je suis persuadé qu'ils les prendront bien volontiers.

Je mets les deux dossiers aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits, - contre : néant, - abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président KIMELFELD.

N° 2008-0416 - proximité et environnement - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia Eau et Sdei par affermage - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0416. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, c'est un rapport de délégataires de service public, exercice 2007, concernant l'activité de production de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés Veolia et SDEI par affermage. La commission a émis un avis favorable, y compris concernant la note au rapporteur suivante qui nous a été transmise en début de séance. Ainsi, à la suite du paragraphe commençant par "**Ce reporting...**", il convient d'insérer : "**Il est émis la réserve suivante à l'examen du compte-rendu technique et financier du traité d'affermage avec la société Veolia : le poste "loyer" du compte d'exploitation inclut 132 481 € HT improprement affectés au service de distribution d'eau potable de l'agglomération. Cette somme devra être réintégrée en crédit lors de la présentation du compte d'exploitation de l'exercice 2008**".

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai trois minutes pour le groupe Centriste et démocrate.

M. JOLY : Monsieur le président, mes chers collègues, nous devons prendre acte du rapport 2007 des délégataires Veolia et SDEI. Nous saluerons les travaux effectués par Michel Boccas et ses équipes pour leur rendu d'une grande clarté malgré la complexité des données qu'ils doivent exploiter. Nous avons par ailleurs bien noté la remarque réitérée par la commission des services publics -je cite- quant aux taux de rentabilité excessifs des délégataires, notamment celui de Veolia.

Ceci étant et au risque de sortir du cadre de cette délibération, je rappellerai au Conseil que ce rapport concerne cinquante-quatre des cinquante-sept communes du Grand Lyon. En effet, trois communes soit environ 9 000 de nos concitoyens ne bénéficient pas de l'eau du Grand Lyon et je continuerai mon intervention au nom des représentants de ces trois communes : Guy Barral pour Solaize, Gilles Pillon pour La Tour De Salvagny et moi-même pour Marcy L'Etoile. Ces trois communes sont ravitaillées par des syndicats extérieurs et leurs habitants sont facturés par ces syndicats selon les propres règles de ces syndicats.

Premier effet : quand une baisse de tarif est négociée par le Grand Lyon, les habitants de ces trois communes n'en bénéficient pas.

Deuxième problème : au moins pour deux des trois communes concernées, la qualité de l'eau servie par ces syndicats est

de bien moins bonne qualité que l'eau du Grand Lyon. Ce dysfonctionnement perdure depuis des années sans qu'une volonté politique de traiter tous les habitants sur un même pied d'égalité ne soit perceptible.

Or -et c'est le fait nouveau-, ici-même le 13 octobre, nous avons -notre assemblée- voté à l'unanimité la délibération 2008-0326 qui concerne les abonnés de Saint Martin de Cornas à Givors ; ceux-ci sont maintenant ravitaillés par le syndicat de Millery-Mornant et facturés par le Grand Lyon au tarif du Grand Lyon. C'est là une mesure d'équité que nous vous demandons bien sûr instamment d'étendre à l'ensemble des situations similaires. En effet, nous ne comprendrions pas que ce qui est possible à Givors ne le soit pas dans nos communes ! Il va sans dire qu'il s'agit là de régler seulement la partie facturation du service et en aucun cas de se désintéresser de l'aspect qualité qui, lui, bien sûr reste à traiter.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstentions : MM. Pillon (groupe Synergies-Avenir) et Joly (groupe Centriste et démocrate).

Adopté.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

M. LE PRÉSIDENT : Si vous le voulez bien, de manière à ce que l'on puisse varier les plaisirs, je vais passer les rapports sans discussion de manière à ce qu'ensuite, le plaisir soit plus dense pour reprendre la discussion entre nous.

PREMIÈRE PARTIE

Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande d'organisation de débats par la conférence des présidents

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2008-0389 - Versement d'une participation financière à l'élaboration du plan de déplacements interentreprises de la zone industrielle Lyon Sud-Est (partie Sud) - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné madame Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2008-0389. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme VESSILLER.

N° 2008-0391 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement déléguée à la société Vinci park - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0392 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement délégué à la société de construction et d'exploitation du parking Récamier - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0393 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation des ouvrages de stationnement délégués à la société Lyon Parc Auto - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0394 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation du Boulevard périphérique nord de Lyon par la société Openly - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0396 - Fontaines sur Saône - Travaux de génie civil pour la signalisation lumineuse, chemin de la Creuzette - Approbation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Sigerly - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Alain Imbert a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0391 à 2008-0394 et 2008-0396. Monsieur Alain Imbert, vous avez la parole.

M. Alain IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. Alain IMBERT.

N° 2008-0395 - Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3+ sur le territoire de la Communauté urbaine pour une durée ferme de quatre ans - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer onze marchés - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier 2008-0395 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2008-0398 - Comptes-rendus annuels à la collectivité des conventions publiques d'aménagement conclues avec la Serl portant sur les pépinières d'entreprises innovantes et le lotissement La Buire Rockefeller Bioparc - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Kimelfeld est parti. La commission a donné un avis favorable sur le dossier 2008-0398 qu'il devait rapporter. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. KIMELFELD absent momentanément.

N° 2008-0400 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Convention spécifique pour l'animation de la Maison de la création d'entreprise de la Duchère - Subvention à l'association Allies-Plie de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Besson a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-0400. Madame Besson, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente BESSON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Je souhaitais intervenir sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Théoriquement, il n'y a pas de discussion. Vous avez deux minutes.

Mme la vice-présidente BESSON : Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit par cette convention, et dans le cadre de Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, de donner une subvention à l'association Allies-Plie de Lyon afin d'animer la Maison de la création d'entreprise de la Duchère. Cette structure y est installée depuis juin 2007 et privilégie une approche spécifique dans le soutien à la création d'entreprises dans les quartiers en CUCS. Elle propose un accueil personnalisé des porteurs de projets, des permanences d'experts et un accès à l'information générale sur la création d'activités grâce à un centre de ressources dédié.

Je tiens à attirer votre attention sur le fait qu'une création sur trois provient des quartiers et qu'il faut, pour répondre aux besoins croissants, absolument se diriger vers des offres complètes comme la Maison de la création de la Duchère ou la Boutique de l'initiative de Vénissieux. En fait, se mobiliser autour d'un projet de création d'activités peut être un véritable vecteur d'insertion car les publics dits "éloignés de l'emploi" développent des compétences et des habiletés qui gagnent à être reconnues et valorisées ; non seulement elles peuvent leur permettre de créer une entreprise mais elles doivent aussi faciliter l'accès à un emploi pérenne. Ainsi, nous veillerons à ce qu'un véritable suivi post-crédation puisse être mis en place et que de véritables passerelles avec les entreprises permettent à ceux qui n'ont pas abouti dans leur projet d'accéder tout de même à l'emploi.

Enfin, j'ai constaté que les femmes ne représentaient que 34 % des porteurs de projets et que, du fait de freins personnels, familiaux et économiques, elles ne rentraient pas dans un accompagnement classique de création. Un accompagnement spécifique leur est nécessaire et, d'ailleurs, le centre d'information sur le droit des femmes et des familles a mis en place une expérimentation sur plusieurs territoires dont la Duchère.

Nous souhaitons vivement soutenir ce genre d'actions qui tendent à réduire ces inégalités car, aujourd'hui, notre agglomération rayonne aussi grâce à ces quartiers. Voici pourquoi la commission donne un avis favorable.

Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Mais c'était la dernière fois !

Je mets le dossier aux voix : pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente BESSON.

N° 2008-0402 - Convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine et la commune urbaine de Rabat (Maroc) - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2008-0403 - Subvention au centre hospitalier Le Vinatier dans le cadre d'actions de coopération avec l'hôpital du point G de Bamako - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Julien-Laferrière s'est lui aussi absenté. Avis favorable de la commission sur les deux dossiers 2008-0402 et 2008-0403. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. JULIEN-LAFERRIERE absent momentanément.

N° 2008-0404 - Lyon - Cartoon Movie, le forum du long métrage d'animation - Convention pluriannuelle 2009-2011 avec l'association européenne du film d'animation Cartoon - Versement de la subvention pour l'année 2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-0404. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2008-0405 - Rapport des délégués de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation du centre de congrès de Lyon par la société GLECCCL - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Daclin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0405. Monsieur Daclin, vous avez la parole. Il n'est pas là. Monsieur Roland Bernard rapporte.

M. le vice-président Roland BERNARD, rapporteur en remplacement de M. le vice-président DACLIN absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président Roland BERNARD, en remplacement de M. le vice-président DACLIN absent momentanément.

N° 2008-0406 - Financement de la stratégie d'agglomération concernant les réseaux et infrastructures de télécommunications à très haut débit - Convention avec la Caisse des dépôts et consignations - Demandes de subventions auprès du Feder et de la région Rhône-Alpes - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-0406. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente DOGNIN-SAUZE.

III - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS ET RESSOURCES

N° 2008-0438 - Transfert de compétence - Elaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances, institutions et ressources a désigné monsieur le vice-président Barral comme rapporteur du dossier numéro 2008-0438. Monsieur Barral, vous avez la parole.

M. le vice-président BARRAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BARRAL.

N° 2008-0440 - Prestations de nettoyage de biens immobiliers affectés aux directions de la Communauté urbaine et d'immeubles privés, loués - Lot n° 5 : nettoyage de divers biens immobiliers affectés aux directions de la Communauté urbaine et de différents immeubles privés - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2008-0441 - Lyon 2° - Prestations de nettoyage du centre d'échanges de Lyon-Perrache situé cours de Verdun - Autorisation de signer le marché - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lyonnet a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0440 et 2008-0441. Monsieur Lyonnet, vous avez la parole.

M. LYONNET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LYONNET.

N° 2008-0443 - Avenant à la convention de groupement de commande du projet de l'Observatoire de l'environnement (ODE) - Autorisation de signer cet avenant - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi. Il n'a pas le droit de s'absenter lui ! Il aura cinq minutes en moins lors de la prochaine séance ! Monsieur Lévêque le remplace.

(Applaudissements).

M. LÉVÊQUE, rapporteur en remplacement de M. PLAZZI absent momentanément : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

N° 2008-0444 - Participation au Réseau des villes-centre et des grandes agglomérations de Rhône-Alpes pour la poursuite de ses activités courantes - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2008-0450 - Exercice 2008 - Décisions modificatives n° 3 - Tous budgets - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Dumas a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0444 et 2008-0450. Il n'est plus là.

Avis favorable de la commission avec la correction suivante à prendre en compte : dans le "1^{er}" du "DELIBERE", il convient de lire : "22 333 €" au lieu de "11 167 €". Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. DUMAS abstent momentanément.

N° 2008-0445 - Club pour le développement durable - Acteurs, communes, territoires - Financement du projet - Direction générale - Mission coordination territoriale -

N° 2008-0448 - Redevance d'occupation du domaine public communautaire par les ouvrages de transport et de distribution de gaz - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0449 - Révision de divers tarifs, de prix ou de redevances pour l'année 2009 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2008-0451 - Emprunt de financement, à court ou moyen terme, des équipements pour 2008 - Budget principal - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2008-0452 - Réaménagement, remboursement anticipé et refinancement d'emprunts - Exercice 2009 - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2008-0453 - Emprunt à court terme pour l'exercice 2009 - Utilisation en trésorerie - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

N° 2008-0454 - Gestion active de la dette - Recours aux instruments de couverture du risque de taux pour l'exercice 2009 - Cadre général - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0445, 2008-0448, 2008-0449 et 2008-0451 à 2008-0454. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

N° 2008-0446 - Créations, transformations et suppressions d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2008-0447 - Ratios d'avancement de grades - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Pôle gestion emplois et carrières -

N° 2008-0456 - Projet européen Averroes - Prolongation du projet - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0446, 2008-0447 et 2008-0456. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

IV - COMMISSION PROXIMITÉ ET ENVIRONNEMENT

N° 2008-0410 - Saint Priest - Demande de soumission au régime forestier de diverses parcelles communautaires situées le long de l'allée des Parcs - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel -

N° 2008-0423 - Location, maintenance de balayeuses aspiratrices sans conducteur pour assurer des prestations de nettoyage sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité et environnement a désigné monsieur Joly comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0410 et 2008-0423. Monsieur Joly, vous avez la parole.

M. JOLY, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. JOLY.

N° 2008-0411 - Convention relative à la mise en conformité au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (Eru) sur le bassin versant de Meyzieu avec l'Agence de l'Eau - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-0412 - Règlement du service public d'assainissement - Redevance pour raccordement à l'égout - Evolutions du champ d'application et des modalités de calcul - Détermination de la redevance assainissement - Fixation du taux de base - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-0413 - Gestion du milieu naturel des îles de Crépieux Charmy dans le cadre de l'arrêté préfectoral de protection de biotope - Convention pluriannuelle d'objectifs et de partenariat avec le Cren et Veolia - Convention 2008 d'actions et de financement - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2008-0414 - Genay - Montanay - Neuville sur Saône - Projet nature du vallon des Torrières - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Jean-Christophe Darne a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0411 à 2008-0414. Monsieur Jean-Christophe Darne, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe DARNE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. Jean-Christophe DARNE.

N° 2008-0415 - Subvention à l'association de gestion de la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2007-2008 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0418 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation d'un complexe de golf déléguée à la société Blue Green - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0419 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation des réseaux d'assainissement des communes de Givors et de Grigny déléguée à la société SDEI par deux contrats d'affermage - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0420 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord à Rillieux la Pape - Valorly - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0421 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains déléguée à la société Elvya - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-0422 - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Cimetières communautaires de Rillieux la Pape et de Bron - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Corazzol a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0415 et 2008-0418 à 2008-0422. Monsieur Corazzol, vous avez la parole.

M. CORAZZOL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

V - COMMISSION URBANISME

N° 2008-0425 - Bron - ZAC du Chêne - Suppression - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-0426 - Caluire et Cuire - ZAC Saint Clair - Avenant n° 1 au protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-0427 - Lyon 3° - ZAC Gare de la Part-Dieu - Avenant n° 2 au protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-0429 - Saint Priest - Porte des Alpes - Bassins de rétention et d'infiltration Minerve - Mandat de travaux confié à la Serl - Bilan de clôture et quitus donné à la Serl - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-0430 - Villeurbanne - ZAC Tonkin II - Protocole de liquidation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme a désigné monsieur le vice-président Bouju comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0425 à 2008-0427, 2008-0429 et 2008-0430. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. le vice-président BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président BOUJU.

N° 2008-0431 - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Copropriétés des Cervelières Sauveteurs - Avenant n° 1 à la convention du plan de sauvegarde - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0431. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. DAVID.

N° 2008-0432 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) des Minguettes - Création d'une voirie de desserte de l'îlot Bourdarias - Convention avec la commune de Vénissieux - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2008-0433 - Vénissieux - Grand projet de ville (GPV) - Quartier Monmousseau Démocratie - Convention de mandat d'études préalables - Bilan de clôture et quitus SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2008-0434 - Corbas - Aire d'accueil des gens du voyage - Modification du projet et de l'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Thivillier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-0432 à 2008-0434. Monsieur Thivillier est excusé. Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. THIVILLIER absent.

N° 2008-0435 - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprises - Substitution d'un bénéficiaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Chabert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0435. Monsieur Chabert est absent. Avis favorable de la commission. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. CHABERT absent.

N° 2008-0417 - proximité et environnement - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2007 - Activité d'exploitation d'une unité de production d'eau potable en secours déléguée à la société Veolia eau par concession - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Nous en revenons à monsieur Corazzol qui nous présente le rapport numéro 2008-0417.

M. CORAZZOL, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, avis favorable de la commission sur le rapport du délégataire, la société Veolia, concernant l'activité d'exploitation d'une unité de production d'eau potable en secours.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme CHEVALLIER : Je vais être brève. En fait, c'était pour rappeler l'incident qui s'est passé le 19 novembre dernier lors d'un dysfonctionnement de la centrale nucléaire du Bugey qui a conduit à un rejet de cent litres d'huile, heureusement non radioactive, dans le Rhône. Cette huile était susceptible, en se déposant sur les rives de l'île de Crépieux-Charmy où se situent nos champs captants, de contaminer les eaux de pompage injectées dans le réseau. Heureusement, le système d'alerte a fonctionné. Mais, dans ce laps de temps, il a fallu utiliser l'usine de secours de Rillieux qui était mise en service pour assurer la continuité de l'alimentation en eau potable de l'agglomération. C'est à cette occasion que l'on se rend compte que les structures dont il est fait mention dans cette délibération, comme l'usine de secours de Rillieux et les captages d'appoint, révèlent leur grande utilité.

Enfin, c'était pour souligner que la protection des captages secondaires comme celui des Quatre Chênes à Saint Priest, inscrite à la PPI à la demande de notre groupe, apparaît aussi comme un élément très important d'une politique de prévention et de développement durable.

Mais nous profitons de cette occasion pour poser la question - elle a été largement posée dans la presse à l'occasion de cet incident : que se passerait-il si l'on connaissait un épisode de pollution plus important et en gravité et en durée. Il faudra donc se soucier de prendre les décisions adéquates pour tenter de répondre à une telle question à l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Votre réflexion est tout à fait fondée.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. CORAZZOL.

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation
de débats par la conférence des présidents
(suite PREMIERE PARTIE)*

N° 2008-0424 - urbanisme - Charbonnières les Bains - Plan local d'urbanisme (PLU) de la Communauté urbaine - Lancement d'une opération d'aménagement sur l'ancien site du siège du Conseil régional appartenant à la région Rhône-Alpes - Mise en révision simplifiée et ouverture de la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Suchet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0424. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. SUCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président. Mais, dans le titre du projet de délibération, il convient de remplacer "opérations d'aménagement sur l'ancien site..." par "**opérations de renouvellement urbain sur le site...**". Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

Mme LEVY : Nous n'interviendrons pas, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. SUCHET.

N° 2008-0428 - urbanisme - Lyon 9° - Quartier de l'Industrie - Réalisation du groupe scolaire Laborde rue Marcuit - Bilan de clôture et quitus donné à la Serl - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bouju a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0428. Monsieur Bouju, vous avez la parole.

M. BOUJU, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Une minute pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

M. FURNEL : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais attirer l'attention sur la gestion de ce dossier et ses difficultés qui ont abouti à reporter de plus de quatre ans la réalisation de ce groupe scolaire qui va pourtant être indispensable au secteur de la ZAC de l'Industrie.

Aujourd'hui, on nous annonce sans donner de date et de calendrier qu'une autorisation de programme ultérieure sera engagée. Je voudrais souligner l'urgence que ce calendrier soit effectivement précisé et qu'évidemment, la ville de Lyon y soit complètement associée.

Je rappelle, en outre, qu'avec ces années de retard, les bâtiments actuels de l'école Laborde se sont dégradés parce qu'on était dans l'attente de réalisation de la nouvelle école et qu'il y a sans doute, de façon complémentaire, un certain nombre d'interventions urgentes à envisager.

Voilà, monsieur le président et monsieur le maire, l'intervention que je voulais faire pour attirer votre attention sur ce dossier préoccupant.

M. LE PRÉSIDENT : Mais comme vous le savez vous-même, il arrive qu'il y ait quelquefois des problèmes de pollution dans les sites retenus.

Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BOUJU.

N° 2008-0436 - urbanisme - Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) - Financement des équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine pour 2008, des actions d'évaluation et d'appui à la concertation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charrier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0436. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Donc j'ai le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Nous retirons l'intervention monsieur le président. Vous pouvez peut-être mettre le crédit à monsieur Plazzi parce qu'il y a cinq minutes.

(Rires dans la salle).

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Donc on lui dira qu'il a compensé finalement son temps de parole. Mais il ne faut pas l'encourager tout de même !

Donc je mets le dossier aux voix. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

N° 2008-0457 - urbanisme - Financement du logement social - Programme exceptionnel 30 000 logements - Avenant n° 4 pour 2008 à la convention de délégation de compétence en matière d'aide au logement entre l'Etat et la Communauté urbaine - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Dernier rapport. Monsieur le vice-président Brachet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-0436. Monsieur Brachet, vous avez la parole.

M. le vice-président BRACHET, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'approuver l'apport par l'Etat de 1,900 M€ et par le Grand Lyon de 500 000 € pour l'acquisition de logements de la programmation immobilière dont les travaux n'ont pas démarré et qu'il s'agit de soutenir et de faire acquérir par des bailleurs sociaux, dans la mesure où cela correspond aux orientations et aux règles acquises en Communauté.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai deux minutes pour le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne.

Mme BAUME : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Les Verts.

Mme VESSILLER : Bien entendu, le groupe des Verts approuve cette délibération qui permettra au Grand Lyon de participer à

l'opération lancée début octobre du rachat des 30 000 logements en France, même si on a bien compris que, dans l'objectif de la circulaire Fillon, il fallait avant tout sauver les programmes, les queues de programmes des promoteurs immobiliers.

Des logements sociaux bien nécessaires compte tenu de la pénurie de logements accessibles pour une partie de la population qui fait face à la précarité, au chômage ou à la stagnation de son pouvoir d'achat.

Il faut saluer l'effort de la Communauté urbaine, effort constant, pour produire du logement social auquel peuvent prétendre, en fonction de leurs revenus, plus de 70 % des habitants du Grand Lyon, rappelons-le. Pour l'année 2008, ce sont 22 M€ qui seront consacrés par la Communauté urbaine à cette production, l'Etat abondant à hauteur de 24,2 M€.

Pour cette opération spécifique, un comité de pilotage a été mis en place pour recenser les offres faites par les promoteurs aux bailleurs sociaux, vérifier l'adéquation entre le prix que peuvent payer les HLM et ceux proposés par les promoteurs mais également la pertinence de la localisation de ces propositions au regard du PLH et de la loi SRU. Ce sont entre 1 000 à 1 200 logements qui pourraient être concernés dans l'agglomération lyonnaise. Des objectifs supérieurs semblent difficiles à atteindre pour l'instant compte tenu des possibilités financières limitées des organismes sociaux qui ne peuvent aller au-delà de 2 200 € du mètre carré.

À l'occasion de cette délibération, nous voudrions exprimer notre inquiétude pour l'avenir du financement par l'Etat du logement social. Avec un budget du logement qui vient d'être voté, en baisse de 7 % entre 2003 et 2009 selon le président de l'Union sociale pour l'habitat, les aides à la pierre, c'est-à-dire les aides consenties pour construire et rénover les logements sociaux, ont diminué de 53 %. Le projet de loi sur le logement affaiblit encore l'effort national de 850 M€ puisque le 1 % logement sera contraint de se substituer à l'Etat pour financer, à la même hauteur, la rénovation urbaine. Selon Gilles Carez, les crédits utilisables par l'Anru en 2007 sont en réduction de plus de deux tiers par rapport à la ligne budgétaire votée à cet effet en loi de finance initiale.

Malgré les effets d'annonce qui se sont multipliés et la ferveur de madame Boutin, -si je puis dire-, l'avenir du logement social semble bien sombre. Son grand "engagement national pour le logement" annoncé par sa loi ne sera pas au rendez-vous, même si, comme dans le mandat précédent, la Communauté urbaine prendra toutes ses responsabilités -et même plus, je l'espère, notre groupe l'espère- dans ce domaine crucial pour tous nos concitoyens. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Centriste et démocrate.

M. AUGOYARD : Merci, monsieur le président. Mes chers collègues, nous devons répondre à deux défis en même temps : éviter l'effondrement que la crise nous promet et répondre à la demande croissante de logements sociaux dans notre agglomération. Les plans de relance sont annoncés. L'Union européenne, par exemple, promet un effort considérable (à peu près 300 milliards d'euros), le Président de la République également (à peu près 26 milliards d'euros). Il est important que les collectivités soutiennent ces efforts dans leurs domaines d'action. Il en va de l'intérêt général.

Il est donc naturel que le Grand Lyon participe à l'effort pour faire sortir de terre plus rapidement ces logements aidés qui font encore cruellement défaut, et pas seulement l'hiver. À terme, le Grand Lyon sera très bien doté par le plan lancé par le Président de la République : 3 750 logements sur les 30 000 annoncés au

plan national. La participation de l'Etat est ici conséquente. Les opérations envisagées sont, de plus, assez bien réparties entre les territoires et la concertation avec les communes semble être la méthode. Lors de la dernière crise du logement, on a construit un peu partout et un peu n'importe comment et massivement ; il est heureux de voir que le temps de la construction massive de logements sociaux sans prendre en considération les ambitions sociales, urbanistiques et écologiques est dépassé. Les logements qui seront construits le seront dans un souci toujours plus grand de cohésion sociale et urbaine et surtout de développement durable.

Si l'on cherche l'efficacité dans la lutte contre la crise, c'est au niveau local qu'il faut être le plus volontariste. Nous devons le faire en dépassant les clivages. Ne cherchons pas qui fait la bonne ou la mauvaise politique, cherchons simplement une politique efficace. Le rapport que nous approuvons en est certainement un élément.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. LÉVÊQUE : Monsieur le président, chers collègues, quelques observations générales sur ce plan, encore une fois annoncé dans la précipitation et pour lequel, au-delà des apparences de la délibération, il est à craindre que l'annonceur ne sera pas le payeur puisque, à ce jour, l'Etat n'apporte pas de crédits supplémentaires mais redéploie des crédits non consommés. Par contre, pour les collectivités locales et les bailleurs, ce sont bien des crédits supplémentaires qui seront engagés.

Ce plan qui consiste à réorienter 30 000 logements destinés à la vente vers le locatif intermédiaire et le locatif social traduit le paradoxe de cette crise de l'immobilier : une demande en logement extrêmement forte (53 000 ménages sur le Rhône, 45 000 sur le Grand Lyon) et une offre dont les prix sont inadaptes aux ressources des ménages.

Aussi faudra-t-il être vigilant sur l'équilibre entre les divers objectifs de ce plan : soutenir l'activité du bâtiment (construction, promotion), poursuivre les opérations urbaines et répondre à la demande en logement quantitative et adaptée au budget des ménages ; en d'autres termes, que cette opération ne soit pas un soutien artificiel au niveau du marché de l'immobilier. Aussi convient-il d'être vigilant à la fois sur les prix qui seront proposés, en affirmant que les aides des collectivités par logement ne seront pas majorées, sur les localisations dans le cadre des équilibres de mixité en lien avec les communes qui doivent être formellement saisies par le Grand Lyon pour chaque opération envisagée, enfin, sur la qualité des produits proposés. Il conviendra aussi de prioriser les opérations en fonction de l'engagement des opérateurs sur les objectifs de mixité.

Pour conclure, je crois que la période dans laquelle nous entrons est plus propice au développement d'une production de logements accessibles. Encore faut-il que les financements soient au rendez-vous ! Dès cette année, ce sont environ 250 logements sociaux dont les dossiers ont été déposés qui ne pourront être financés et qui seront reportés en 2009 et les mesures annoncées dans le projet de loi de finance de l'Etat pour 2009 n'augure rien de bon : - 7 % du budget logement, des aides à la pierre qui passeront de 800 M€ en 2008 à 550 M€ en 2009 et le hold-up de l'Etat sur le 1 % n'apporte pas de moyens supplémentaires puisque ces fonds étatisés étaient destinés au logement social et sans oublier les dangers que porte la banalisation du livret A.

Au-delà de ce plan 30 000, la question d'une véritable politique de logement en France reste posée et ce n'est pas le projet de loi Boutin, dont le débat à l'Assemblée nationale vient d'être reporté en janvier, qui y apportera un début de réponse puisqu'il contient des mesures qui vont encore aggraver la situation : remise en cause de l'article 55 de la loi SRU, remise en cause du maintien dans les lieux pour les locataires du logement social, réduction des délais d'expulsion.

Monsieur le président, sans esprit partisan et en saluant tous les élus de la Communauté urbaine qui ont approuvé à l'unanimité le PLH, je crois que si l'engagement de l'Etat était à la hauteur de l'effort financier qu'ont engagé le Grand Lyon et les communes de notre agglomération, la résolution de la crise du logement et le droit au logement auraient sensiblement progressé dans notre pays.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Synergies-Avenir.

M. le vice-président REPELIN : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Ensemble pour le Grand Lyon.

M. FORISSIER : Monsieur le président, chers collègues, notre groupe est particulièrement satisfait de voter ce rapport par lequel vous nous proposez d'adhérer à une orientation définie par le Président de la République.

En effet, le choix de maintenir l'effort national sur le logement en général et le logement social en particulier est à souligner car nous sommes malgré tout en période de crise. C'est donc la preuve évidente que, pour notre Gouvernement, le logement reste une priorité. Pour exemple, dans le budget de la Nation, au titre du logement et de la ville, les crédits consolidés sont de 8,9 milliards soit une augmentation de 3,4 % par rapport à 2008 et actuellement 8,8 et 8,6 sont prévus pour 2010 et 2011, ce qui affiche une volonté de continuité dans cet effort sans précédent.

Sur cette opportunité, les maires de notre groupe souhaitent s'impliquer et pallier le ralentissement de la construction dû à la crise que nous traversons. Nous avons déjà été contactés par les bailleurs sociaux et les constructeurs. Nous souhaitons considérer les programmes dans leur ensemble pour favoriser

les logements intermédiaires également ou même locatifs libres abordables, ce qui permettrait de favoriser la vraie mixité sociale et d'éviter un déséquilibre démographique en excluant les jeunes ménages n'ayant pas accès au logement social. En effet, ces jeunes ménages n'ont pas la possibilité d'accéder à la propriété en raison du prix inabordable pour les primo-accédants.

Il ne faut pas oublier d'intégrer dans nos programmes du logement adapté pour le maintien à domicile des personnes âgées pour répondre à leur attente de conserver leur indépendance malgré quelques problèmes de mobilité. Je voudrais préciser, à ce stade, que la ville de Meyzieu a atteint 450 % de ses objectifs en logement social lors du précédent mandat et nous prenons le même chemin sur ce mandat. Je tiens une nouvelle fois à souligner la nécessité d'accompagner dans leurs équipements publics les communes qui font un effort dans le cadre du logement et qui n'entrent pas dans une procédure de ZAC.

Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Chacun votera ce dossier pour des raisons différentes. Tout à l'heure Louis Lévêque a expliqué ce qu'il en était de la situation que nous constatons chaque jour sur le terrain mais je vous concède que le président de la République a des grands dons et que, de manière à pouvoir jouer au bonneteau, je fais apparaître des crédits là, je les reprends là et je les remets dans un autre coin, effectivement, les effets d'annonce sont parfaits.

Je mets le dossier aux voix.

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Ensemble pour le Grand Lyon - Synergies-Avenir - Communiste et intervention citoyenne - Centriste et démocrate (sauf M. Vurpas) - Les Verts - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Radical de gauche, Grand Lyon demain - Objectif Lyon Métapolis - Mouvement démocrate - Non inscrits,
- contre : néant,
- abstention : M. Vurpas (groupe Centriste et Démocrate).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BRACHET.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, la séance est levée.

(La séance est levée à 22 heures 45).

Annexe 1

Diapositives projetées lors du débat d'orientation budgétaire 2009

Diapositive 1

**Débat sur
les orientations générales
du budget 2009**

*Conseil de communauté
15 décembre 2008*

communauté de communes
GRAND LYON

Diapositive 2

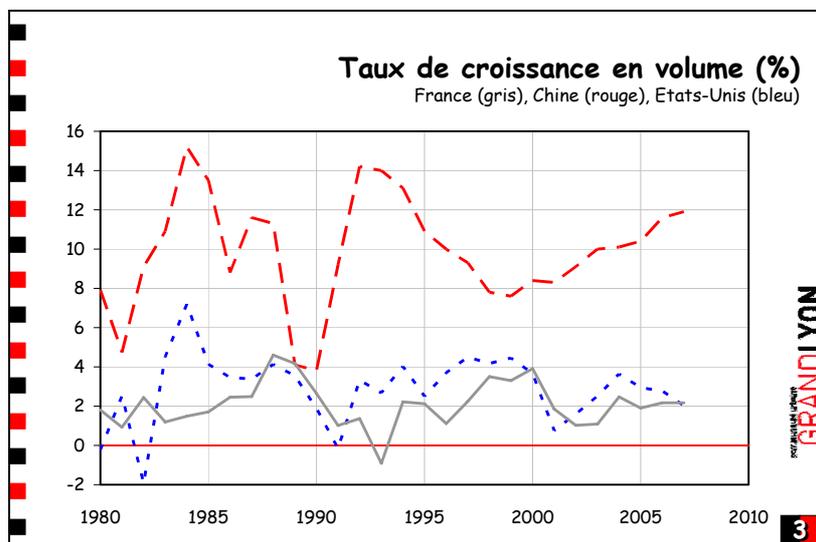
Le budget 2009

- ♦ Un budget préparé dans un contexte économique qui n'offre aucune visibilité, mais dont les impacts ne se feront pas encore sentir pour le budget 2009
- ♦ Des indicateurs nombreux confirment la situation de crise : ils doivent faire l'objet d'un suivi attentif

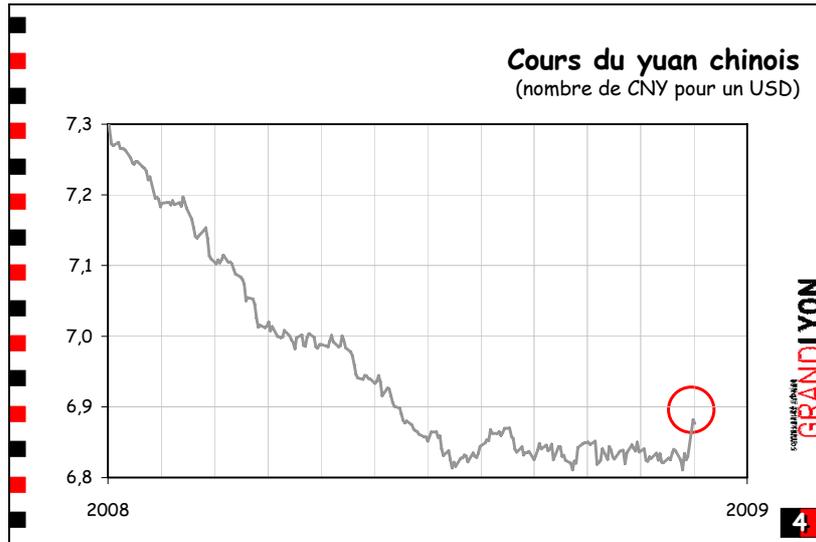
communauté de communes
GRAND LYON

2

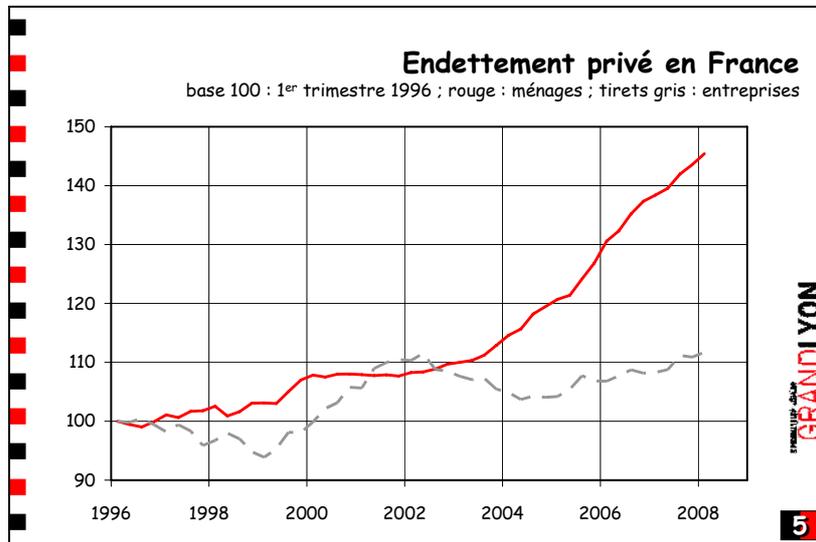
Diapositive 3



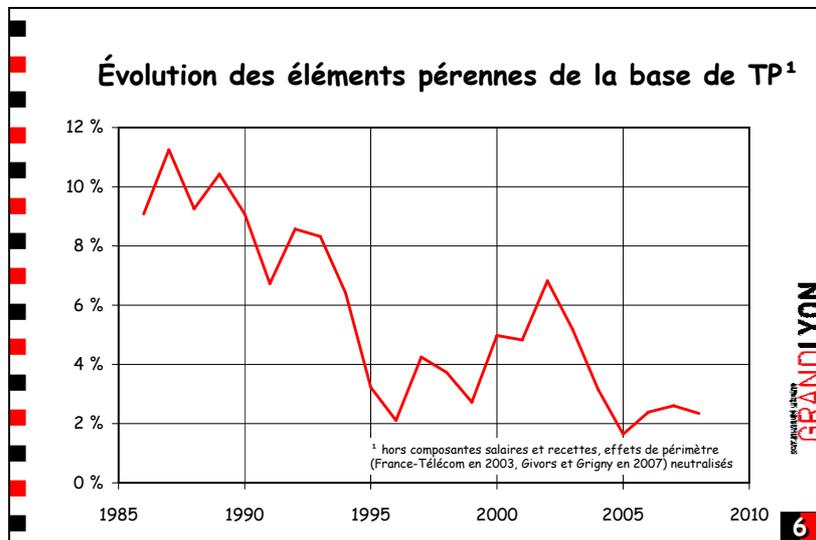
Diapositive 4



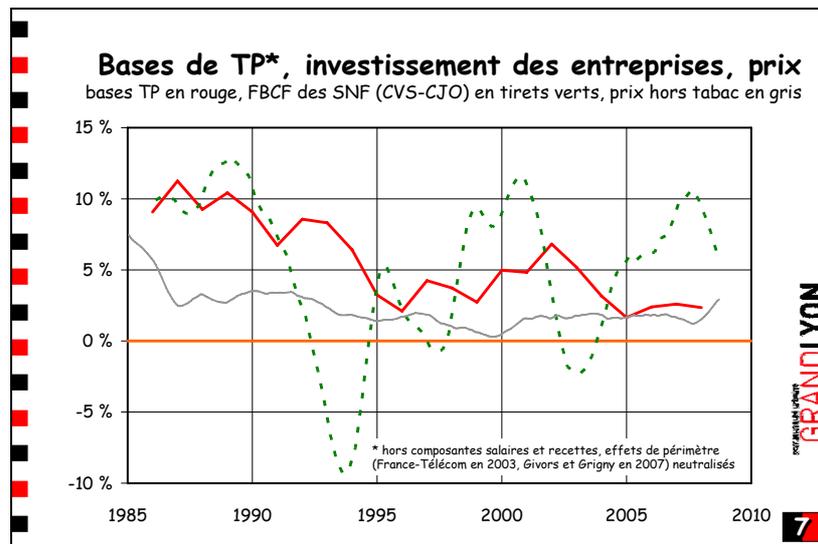
Diapositive 5



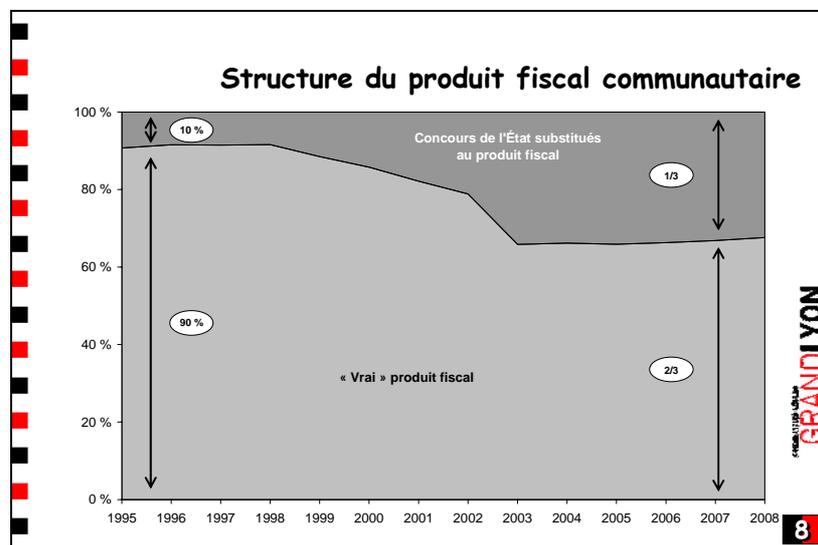
Diapositive 6



Diapositive 7



Diapositive 8



Diapositive 9

Quelles perspectives pour la taxe professionnelle ?

- ♦ l'hypothèse retenue pour la prospective financière est de conserver la croissance des bases taxables à 2,5 %,
- ♦ Une hypothèse qui se veut réaliste, mais :
 - ❖ quel impact de la situation économique.. ?
 - ❖ Quel impact des réflexions conduites par messieurs Balladur, Marleix...?
 - ❖ quel impact d'une réforme de la fiscalité des collectivités locales sur les ressources de la communauté urbaine de Lyon ..?
 - ❖ ...

9

Diapositive 10

Le cadrage financier en prospective

- ♦ Il est construit avec des hypothèses volontaristes alors que la visibilité en matière de ressources est réduite
 - ❖ évolution des charges de personnel : + 2,5 %
 - ❖ intérêts de la dette : 5 %
 - ❖ Subventions telles que contractées aujourd'hui : déficits ZAC, Sytral, ...
 - ❖ dépenses générales : stables (nettoisement, collecte ordures ménagères, voirie...)
- ♦ De ces hypothèses découle une capacité d'investissement, en charge nette, de 1 950 M€ sur le mandat (arrondis à 2 milliards d'euros)

COMPLÉMENT DÉPARTEMENTAL
GRAND LYON

10

Diapositive 11

l'investissement

L'investissement est financé par un mécanisme interactif entre trois éléments :

- ♦ L'autofinancement brut (RRF-DRF)
- ♦ Les recettes d'investissement opérationnelles à encaisser
- ♦ Les recettes propres d'investissement (FCTVA, TLE,...)
- ♦ L'emprunt à réaliser

Les crédits de paiement sont de 395 M€ en 2009

COMPLÉMENT DÉPARTEMENTAL
GRAND LYON

11

Diapositive 12

Budget 2008

les grandes masses budgétaires (M€)

| | budget principal | tous budgets consolidés |
|-----------------------------------|------------------|-------------------------|
| produits de fonctionnement | 1 097 | 1 186 |
| charges de fonctionnement | 930 | 982 |
| autofinancement brut | 167 | 204 |
| variation de l'encours de dette | + 109 | + 136 |
| inv. opérationnel en charge nette | 325 | 395 |

COMPLÉMENT DÉPARTEMENTAL
GRAND LYON

12

Diapositive 13



Budget 2009

Les efforts sont importants pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement, les recettes sont optimisées, le financement des investissements est élevé,

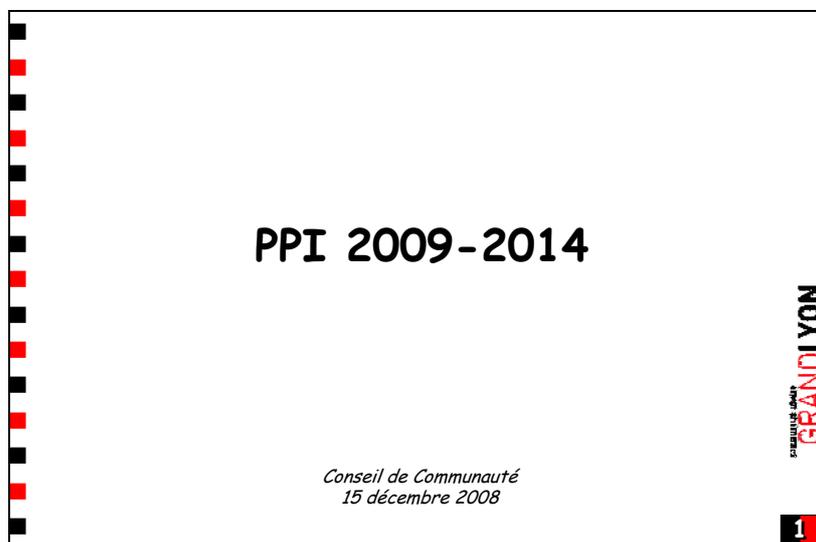
Malgré le contexte, le Grand Lyon veut apporter son soutien au tissu économique et aux populations de son territoire.



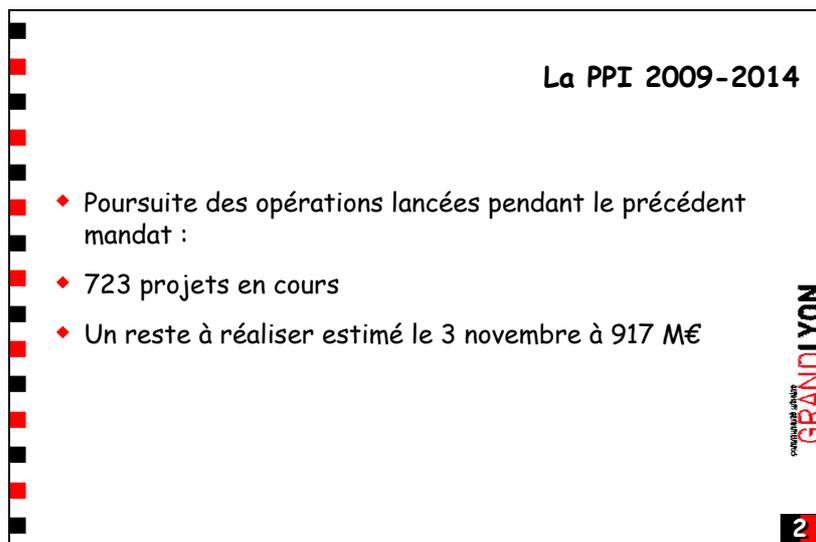
Annexe 2

**Diapositives projetées lors de la présentation du dossier n° 2008-0455
Programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014**

Diapositive 1



Diapositive 2



Diapositive 3

La PPI 2009-2014

- ♦ Une liste de 800 « idées de faire » qui répondent aux priorités du plan de mandat :
 - ❖ ~ 290 grands projets, projets intercommunaux, REAL, CPER
 - ❖ ~ 150 fonctionnement des services urbains
 - ❖ ~ 350 projets communaux
- ♦ Les autorisations de programme globales changent pour s'adapter aux politiques publiques du plan de mandat

PARALLÈLE 2008
GRAND LYON

3

Diapositive 4

Garder le cap développement économique

- ♦ 11 - Garantir le dynamisme économique du Grand Lyon, territoire entrepreneurial et solidaire (270 M€) :
 - ❖ aménagement de zones industrielles
 - ❖ Développement de ZAC à vocation économique
 - ❖ Volet enseignement recherche du contrat de projet Etat Région
 - ❖ Pôles de compétitivité

PARALLÈLE 2008
GRAND LYON

4

Diapositive 5

Garder le cap développement économique

- ♦ 12 - Réaliser des grands projets structurants (330 M€) :
 - ❖ Poursuite de Lyon confluence,
 - ❖ Poursuite du Carré de Soie
 - ❖ Aménagement dans les centres des villes
 - ❖ ...
- ♦ 13 - Développer le rayonnement international (120 M€) :
 - ❖ Accès à l'Eurexpo
 - ❖ Connectivité très haut débit
 - ❖

PARALLÈLE 2008
GRAND LYON

5

Diapositive 6

Construire une métropole à dimension humaine

- ♦ 21 - Favoriser la mixité (160 M€) :
 - ❖ Poursuite des actions dans tous les secteurs en CUCS, en GPV, en ORU....



COMUNIS DE LA
GRAND LYON

6

Diapositive 7

Construire une métropole à dimension humaine

- ♦ 22 - Harmoniser une politique du logement équilibré (200 M€) :
 - ❖ Acquisitions foncières en faveur du logement social
 - ❖ Aides à la Pierre
- ♦ 23 - Construire un dialogue permanent avec les élus et les citoyens (8 M€) :
 - ❖ Révision du PLU




COMUNIS DE LA
GRAND LYON

7

Diapositive 8

Faire de l'environnement un moteur du développement

- ♦ 31 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement (620 M€) :
 - ❖ Aménagement en faveur du développement des transports en commun : tramway, REAL...
 - ❖ Développement des pistes cyclables spécifiques ou en accompagnement des projets de voirie dans toutes les villes
 - ❖ Aménagement de voiries de proximité
 - ❖

COMUNIS DE LA
GRAND LYON

8

Diapositive 9

Faire de l'environnement un moteur du développement

- ♦ 32 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles (80 M€) :
 - ❖ Projet Anneau Bleu
 - ❖ Projet rives de Saône de La Mulatière à Genay
 - ❖ ...
- ♦ 33 - Gérer de façon durable les déchets et la propreté des espaces communautaires (40 M€) :
 - ❖ Déchèteries...

COMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION
GRAND LYON

9

Diapositive 10

Faire de l'environnement un moteur du développement

- ♦ 34 - Gérer le cycle urbain de l'eau sur le long terme (240 M€) :
 - ❖ Sécurisation production eau potable
 - ❖ Réseau d'assainissement
 - ❖ Aménagement pour la gestion des eaux pluviales et des ruisseaux...
- ♦ 35 - Diminuer les consommations énergétiques, augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre :
 - ❖ Rénovation des chaufferies...

COMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION
GRAND LYON

10

Diapositive 11

Assurer le bon fonctionnement des services

- ♦ 40 - Assurer le bon fonctionnement des services (140 M€) :
 - ❖ Travaux au centre d'Echanges Lyon Perrache
 - ❖ Travaux dans l'hôtel de Communauté
 - ❖ Informatique
 - ❖



COMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION
GRAND LYON

11

Diapositive 12

La PPI 2009-2014

- ♦ La capacité financière est calculée pour les 6 années à venir «toutes choses égales par ailleurs» à ~ 2 000 M€
- ♦ Elle correspond au financement des projets
- ♦ Elle trouvera sa traduction dans les prochains budgets annuels pour assurer les paiements des opérations

COMPLÉMENT D'ÉTAPE
GRAND LYON

12

Diapositive 13

La PPI 2009-2014

- ♦ Une programmation des investissements volontariste à adapter en fonction des évolutions nouvelles
- ♦ Une programmation des investissements sélective
- ♦ Des projets qui tiennent trois objectifs :
 - ❖ Solidarité
 - ❖ Compétitivité
 - ❖ Défis réels

COMPLÉMENT D'ÉTAPE
GRAND LYON

13

Diapositive 14

Grand Lyon : construire un nouvel étage





COMPLÉMENT D'ÉTAPE
GRAND LYON

14